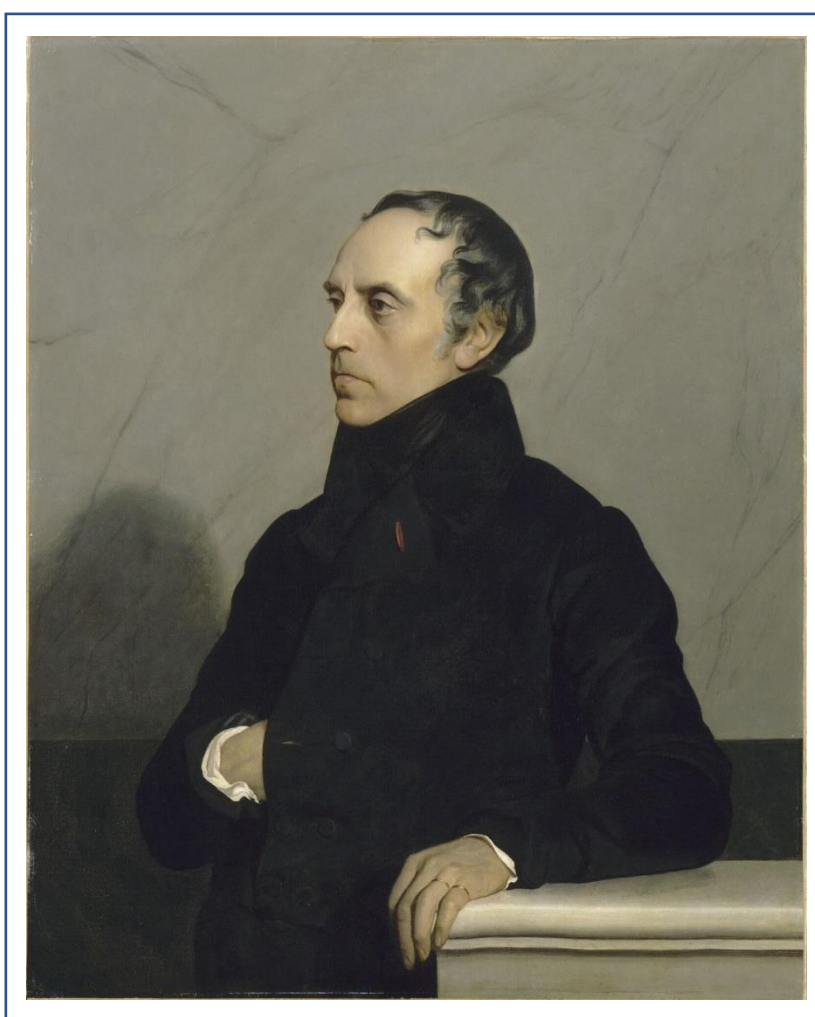


ISSN 0999 – 5951



# *Cahier Nivernais d' Histoire de l' Education*



**A  
MNE**

N° 35 – 2023

LES AMIS DU MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION

## Sommaire du numéro 35

- Aspect de l'Instruction Publique dans la Nièvre en 1833 - Bernard Paquaux..... 3
- Un « objet sensible » de l'enseignement : la Marseillaise - Mylène Béranger..... 65
- La MÉDAILLE d'OR - Fresque historique - Roger Clay..... 73



### LES CAHIERS NIVERNAIS D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

#### Une publication des Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

12,00 € le numéro

\*\*\*Prix spéciaux pour la collection complète ou pour les adhérents\*\*\*

Sont également disponibles les numéros hors-série des Cahiers :

- |  |         |
|--|---------|
| - Une famille d'instituteurs de la Nièvre : les GILHODES (1840-1905)       | 10,00 € |
| - Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1950 – 1971)                           | 10,00 € |
| - Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1971 – 1986)                           | 10,00 € |
| - Journal de guerre (Promo 1914 - 1917) École Normale de Varzy             | 10,00 € |
| - Histoire de l'instruction des Sourds-muets de la Nièvre (1826-1926)      | 10,00 € |
| - Lycée Saint Joseph – Nevers. Historique et documents divers              | 10,00 € |
| - La pédagogie Freinet dans la Nièvre (1936 à 2008)                        | 25,00 € |
| - L'histoire et l'enseignement de l'histoire au Collège et Lycée de Nevers | 10,00 € |

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la préfecture de la Nièvre, le 14 janvier 1988, sous le numéro 0583010231, publié au Journal Officiel le 3 février 1988. Nouveaux statuts déclarés à la préfecture de la Nièvre, le 7 décembre 2016, sous le numéro W0583001595 publié au Journal Officiel Associations n°53 du 31 décembre 2016, Annonce n° 918.  
N° de SIRET : 432 147 346 00022.

<https://museduc-nevers.pagesperso-orange.fr/>

Mise en pages et illustrations : Philippe Joly

# Aspect de l'Instruction Publique dans la Nièvre en 1833

Bernard Paquaux

1986

## Sommaire

- 1 - L'ENQUETE DE 1833
  - 1.1 ASPECTS HISTORIQUES ET POLITIQUES
  - 1.2 LES ENQUETES ANTERIEURES
    - 1.2.1 En France
    - 1.2.2 Dans la Nièvre
  - 1.3 ORGANISATION DE LA TOURNEE
    - 1.3.1 Organisation matérielle
    - 1.3.2 Les inspecteurs
    - 1.3.3 Limites et réserves
- 2 - LES ECOLES
  - 2.1 LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
  - 2.2 LE RESEAU SCOLAIRE EN 1833
    - 2.2.1 Au plan départemental
    - 2.2.2 Arrondissement de NEVERS
    - 2.2.3 Arrondissement de COSNE-SUR-LOIRE
    - 2.2.4 Arrondissement de CLAMECY
    - 2.2.5 Arrondissement de CHATEAU-CHINON
    - 2.2.6 Conclusion
  - 2.3 – QUELQUES AUTRES ASPECTS
    - 2.3.1 Et les filles ?
    - 2.3.2 De rares écoles gratuites
3. LES INSTITUTEURS
  - 3.1 LES INSTITUTEURS
    - 3.1.1 Traitements et conditions matérielles
    - 3.1.2 Age et situation familial
    - 3.1.3 Relations dans la commune
    - 3.1.4 Quelle formation ?
  - 3.2 BILAN PEDAGOGIQUE
    - 3.2.1 Les méthodes
    - 3.2.2 Matières enseignées
    - 3.2.3 Livres en usage
4. APRES GUIZOT : EVOLUTION 1833-1880
  - 4.1 IMPLANTATION DES ECOLES
  - 4.2 SCOLARISATION
  - 4.3 ALPHABETISATION

## BIBLIOGRAPHIE



François-Pierre-Guillaume Guizot

Huile sur toile

Vibert, Jehan-Georges d'après Delaroche, Paul

Château de Versailles N° d'inventaire : MV 5150

Dimensions : H. 100,5 ; L. 81 ; Ep. 2,5 cm.

<http://collections.chateauversailles.fr/#cbd50be2-e4c7-4e76-9571-e733753606cb>

Nous avons essayé de faire un bilan de l'Instruction Publique dans le département de la Nièvre en 1833.

Pour cela, nous nous sommes servis des réponses à l'enquête que Guizot entreprit à la fin de cette même année en dépêchant quelque 500 "inspecteurs" dans toutes les écoles de garçons ou mixtes du pays.

Ces rapports de visite sont conservés aux Archives Nationales. (F 11/132 pour le département de la Nièvre).

Auparavant, il nous paraît cependant indispensable de replacer cette enquête dans son contexte historique et de saisir quelles en étaient les raisons politiques ou idéologiques, puis d'en dégager les objectifs qui, on le verra, allaient au-delà d'une simple constatation de l'état de l'instruction avant 1833.



En 1833 l'Académie de Bourges regroupe le Cher, l'Indre et la Nièvre. Celle d'Orléans rassemble le Loir-et-Cher, le Loiret et l'Indre-et-Loire.

## 1 - L'ENQUETE DE 1833

### 1.1 ASPECTS HISTORIQUES ET POLITIQUES

C'est en 1832 que Guizot arrive au ministère de l'Instruction Publique. Cette période marque la mise en place et l'affermissement de la Monarchie de juillet, monarchie libérale dont un des principes essentiels est "*le gouvernement des esprits*" tel que le prônent les doctrinaires dont Guizot est un des chefs de file.

Après avoir réduit au silence les légitimistes et les républicains, il s'agit maintenant de mettre en place "*un réseau dense d'appareils destinés à gérer le sens commun*" (P. Rosanvallon, 1985).

Dans le domaine qui le concerne, Guizot entreprend l'élaboration d'un vaste projet éducatif.

C'est d'abord la loi du 28 juin 1833 qui, en quelque sorte, fonde la notion de corps enseignant car "*l'Etat a évidemment besoin qu'un grand corps laïque, qu'une grande association profondément unie à la société, la connaissant bien, vivant dans son sein, unie aussi à l'Etat, tenant de l'Etat son pouvoir, sa direction, qu'une telle corporation exerce sur la*

*jeunesse cette influence morale qui la forme à l'ordre, à la règle, et sans laquelle, quand une fois ils sont arrivés à l'âge mûr, les esprits s'échappent et de déchaîne en tous sens"*<sup>1</sup>.

Donc, ce sont les liens du corps enseignant avec l'Etat qu'il importe d'établir et de fortifier.

La loi du 28 juin montre ainsi l'importance que revêt cet aspect aux yeux de Guizot. Certes, elle vise aussi à l'amélioration de l'Instruction Publique en faisant par exemple obligation à chaque commune d'entretenir une école primaire (article 9), à chaque département celle d'avoir une Ecole Normale (article 11) ou en exigeant de chaque instituteur au moins le Brevet Elémentaire (article 4). Mais ces deux aspects sont étroitement liés et pas du tout contradictoires.

Il en est de même de l'institution d'un traitement fixe de 200 F. pour les instituteurs (article 12) : somme insuffisante pour vivre (il faut que l'instituteur qui vient du peuple y reste ou y retourne !), mais signe et preuve qu'ils sont en même temps des agents de l'Etat.

La lettre que Guizot envoie à tous les instituteurs dès le 18 juillet est édifiante à ce sujet. Il leur demanda même d'en accuser réception, ce qu'un tiers environ fit.

Et quelques semaines plus tard, il entreprend de dresser l'état de l'Instruction Primaire en envoyant ses inspecteurs jusque dans les endroits les plus reculés des campagnes.

Ces inspecteurs auront à répondre à 34 questions concernant à la fois la situation des instituteurs, l'état de l'enseignement, l'équipement des écoles...<sup>2</sup>

Il s'agit là, contrairement aux pratiques habituelles, d'aller voir sur place car "*les faits ne peuvent être recueillis de loin, par voie de correspondance ou de tableaux ; des visites spéciales, des conversations personnelles, la vue immédiate des choses et des hommes sont indispensables pour les reconnaître et les bien apprécier.*"<sup>3</sup>

Pour P. Rosanvallon (1985), cette démarche caractérise bien le nouveau type d'enquête qui commence à se développer sous la Monarchie de juillet. "*L'enquête sociale est un moyen de produire de la visibilité, de dissiper pour l'état l'opacité du social, de dévoiler ce qui est souterrain, caché dans les replis les plus intimes de la société.*"

"*Je m'aperçus que l'état réel de l'instruction primaire en France, et tous les faits qui s'y rattachent, étaient si incomplètement, si vaguement connus que l'autorité supérieure agissait sans cesse à l'aveugle, et ne retirait bien souvent de ses démarches, faute de lumières sûres pour les diriger, que des résultats très passagers ou très imparfaits.*" (Guizot 1834).

Guizot a la volonté d'aller enquêter sur place d'une part pour dresser un bilan de l'état de l'instruction primaire avant 1833 mais aussi d'autre part pour montrer aux instituteurs et aux autorités locales tout l'intérêt que porte le gouvernement à l'enseignement et à ceux qui sont chargés de le dispenser.

Il s'agit "*d'imprimer effectivement à l'Instruction Publique une impulsion nouvelle et féconde, pour établir réellement entre l'autorité et les instituteurs ce lien universel, ces rapports permanents qui sont écrits dans la loi, mais qu'il est si difficile et cependant si nécessaire de faire passer dans les faits.*"

Il fallait donc, outre la promulgation d'une loi que "*quelque mesure générale fit sentir partout, dans la sphère des écoles primaires, la présence du pouvoir central, frappât les esprits du sentiment de ses intentions, du spectacle de son activité et réalisât ainsi, dès le début et pour tous les intéressés, l'une des pensées fondamentales de la loi.*" (Guizot 1834)

Il fallait apporter "*la preuve vivante que le gouvernement ne voulait plus rester étranger désormais à l'éducation du plus humble citoyen*" (Lorain 1837).

Cette enquête est tournée vers le passé en dressant le bilan de l'Instruction avant 1833. Certains diront que le tableau a pu être noirci pour que l'œuvre de Guizot en paraisse d'autant plus éclatante (cela ne fait guère de doute quant au rapport de Lorain 1837).

---

<sup>1</sup> Réponse de Guizot lors de la discussion de la loi sur l'instruction secondaire à la chambre des pairs, Séance du 25 avril 1844. Annales du parlement Français tome 6, Paris librairie Firmin Didot Frères, 1845.

<sup>2</sup> Le questionnaire complet est produit en Annexe.

<sup>3</sup> Guizot, lettre aux Recteurs du 28 juillet 1833

C'est pourquoi nous nous en tiendrons exclusivement aux documents originaux, ignorant volontairement et le Rapport au Roi de Guizot et le rapport de Lorain.

Mais elle est aussi, un outil idéologique au présent, s'insérant parfaitement dans l'optique des doctrinaires et du "*gouvernement des Esprits*".

Les inspecteurs se mirent donc en campagne. Ils recueillirent une quantité de renseignements qui vont nous permettre de dresser un bilan de la situation des écoles et des instituteurs de la Nièvre en 1833.

Auparavant, nous essaierons de voir quelles furent les enquêtes entreprises au début du siècle en France et dans la Nièvre, puis comment fut organisée l'enquête de 1833 dans le département et quels furent les inspecteurs chargés de visiter les écoles (ce dernier point, n'étant pas, à notre sens, sans incidence sur la qualité ou la fidélité des résultats recueillis).

## 1.2 LES ENQUETES ANTERIEURES

### 1.2.1 En France

Au tout début du 19<sup>ème</sup> siècle, sous le Consulat, Fourcroy, le directeur de l'Instruction Publique demande aux préfets de lui dresser un bilan de l'état de l'enseignement dans les communes de leur département.

Mais, comme le rappellent Furet et Ozouf "*en dépit d'une cascade de lettres de rappel - des préfets aux sous-préfets et de ceux-ci aux maires - cette demande est très mal entendue*" (p. 118)

Sous l'Empire, Fontanes, grand maître de l'Université Impériale, cherche en mai 1809 à obtenir les renseignements les plus exacts et les plus complets possible. Là encore, c'est un échec. L'année suivante c'est aux recteurs et aux inspecteurs d'académie qu'il s'adresse, sans d'ailleurs beaucoup plus de succès.

Ainsi, pendant de nombreuses années, "*on voit les ministres, les recteurs, les inspecteurs d'académie se renvoyer les recherches, dans une quête sans illusion de renseignements précis.*" (Furet et Ozouf p. 118-119)

Il y a d'une part une méfiance certaine à la fois des instituteurs, des municipalités ou des curés, mais aussi d'autre part un tel fossé entre les questions et la situation réelle qu'il est très difficile de fournir des réponses (que doit-on recenser sous le terme d'instituteur ou d'école ? Quels enfants compter pour donner le nombre de ceux qui fréquentent régulièrement l'école ?)

### 1.2.2 Dans la Nièvre

Nous avons retrouvé la trace d'une enquête départementale de 1819 (A.D. Nièvre T 506). Mais les réponses dont nous disposons sont trop peu nombreuses et souvent trop imprécises pour qu'il soit possible d'en faire un bilan.

En 1831 un nouveau préfet est nommé. Il s'agit de Badouix qui sera très apprécié des nivernais. Un de ses objectifs prioritaires est le développement de l'Instruction Publique qu'il veut propager dans les campagnes "*avec des moyens puissants et efficaces*". En décembre 1832, il entreprend une enquête départementale en seize points auprès des maires des communes afin d'une part de connaître l'état de l'Instruction Publique dans la Nièvre et d'autre part de les inciter à tout mettre en œuvre pour la développer :

1. Y-a-t-il une ou plusieurs écoles dans votre commune ?
2. Est-ce un enseignement mutuel ou selon les anciennes méthodes ?
3. Combien y-a-t-il d'enfants qui fréquentent les écoles ?
4. Comment l'instituteur est-il payé ?
5. Qu'enseigne-t-il ?
6. La commune lui donne-t-elle des secours ?
7. Lui donne-t-elle un logement ?
8. S'il n'y a pas d'école, la commune désire-t-elle en avoir ?

9. Pourrait-elle donner un logement ?
10. Combien ce logement coûterait-il de loyer ?
11. S'il fallait construire ou acheter une petite maison, combien à peu près coûterait-elle ?
12. La commune pourrait-elle faire un traitement à l'instituteur ?
13. Si l'on obligeait les parents des enfants à payer, combien l'instituteur pourrait-il se faire par an à peu près ?
14. Si la commune ne pouvait avoir une école pour elle seule, ne pourrait-elle se réunir avec une commune voisine pour avoir une école en commun ?
15. Dans ce cas, où pourrait-on établir l'école ?
16. M. le Maire est prié de me faire part de toutes les idées qu'il pourrait avoir sur ce qu'il conviendrait de faire pour l'instruction primaire. J'espère que le Conseil Général vous accordera quelques moyens et que le gouvernement vous aidera de son côté.

Préfecture de la  
Nièvre.

Nevers, le 30 <sup>bre</sup> 1839.

Demande de  
renseignements  
sur les Ecoles  
Primaires.

Monsieur le Maire,

Desirant être à portée de soumettre au conseil  
Général qui se réunit le 25 Janvier prochain  
quelques demandes tendant à l'amélioration  
de l'Enseignement primaire dans le  
Département j'ai besoin d'avoir des renseignements  
certains sur ce qui concerne les Etablissements  
d'instruction publique qui peuvent exister  
dans votre Commune.

Je vous prie donc très instamment de  
vouloir bien remplir le tableau suivant qui  
renferme les questions dont les réponses me  
sont nécessaires.

Vous m'obligerez essentiellement de me le  
renvoyer sous deux ou trois jours au plus tard

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire  
l'assurance de mes sentiments distingués.  
Le Préfet de la Nièvre.

Radouin

à Monsieur  
le maire de la  
Commune de



Presque tous les maires ont répondu, mais souvent après plusieurs lettres de rappel aux propos parfois péremptoirs. (A.D. Nièvre T 127).

En 1834, soit quelques mois seulement après l'enquête Guizot, Badouix, persiste et cette fois, c'est par l'intermédiaire des Comités Cantonaux qu'il essaie de faire le point sur l'état de l'enseignement. (A.D. Nièvre T 128)

## NIÈVRE.

N° 332.

- 
- ( N° 1. ) Instruction populaire.
  - ( N° 2. ) Chemins vicinaux. — Formation de Commissions cantonales.
  - ( N° 3. ) Routes royales et départementales. — Opérations graphiques.
  - ( N° 4. ) Engagemens volontaires. — Avis important.
  - ( N° 5. ) École royale d'Arts et Métiers. — Avis.
- 

( N° 1. ) Instruction populaire.

Nevers, le 12 août 1834.

Le PRÉFET de la Nièvre,

*A MM. les Sous-Préfets et Maires du même département.*

MESSIEURS,

L'instruction populaire est maintenant l'une des plus pressantes et des plus utiles améliorations sociales. La répandre, la multiplier, est l'une des plus importantes obligations d'un gouvernement ami des lois et des libertés publiques. En s'éclairant, les citoyens sont plus aptes à connaître et à défendre leurs droits, ils savent aussi mieux apprécier, mieux remplir leurs devoirs. L'homme qui sait lire, écrire et compter, voit plus clair dans ses affaires, il est plus capable de les comprendre et de les diriger. Combien ne voit-on pas d'erreurs, de surprises, de pertes qui n'auraient pas eu lieu si ceux qui les éprouvent avaient eu de l'instruction. Les habitans des campagnes pensent que cela est peu nécessaire pour les travaux habituels dont ils s'occupent; ils se trompent : souvent un livre tout simple, comme on en fait à présent pour les éclairer, leur donnerait de bonnes idées pour faire mieux s'ils pouvaient le lire. Au lieu de suivre des routines, ils apprendraient souvent, comme on s'y est pris ailleurs pour arriver à une meilleure culture, pour obtenir de plus grands produits, pour nourrir plus économiquement les bestiaux, pour faire une meilleure charrue, etc. Combien de fois n'arrive-t-il pas qu'on leur envoie des papiers qui les intéressent beaucoup, et comme ils ne peuvent pas les lire, il faut se déranger pour s'adresser à quelqu'un, qui quelquefois peut se tromper et les tromper aussi.

Il est donc d'une grande utilité, même pour les habitans des campagnes, de s'instruire, et cependant il y a encore la moitié des communes du département qui n'ont pas d'instituteur. Je sais bien que nous n'avons pas dans ce moment un assez grand nombre de maîtres d'écoles de formés pour en envoyer partout, mais il y a beaucoup de communes qui pourraient s'en procurer et qui ne le font pas. C'est un tort que je leur reproche dans leur propre intérêt, et ce tort est d'autant plus grave, qu'elles n'en sont pas moins imposées pour le paiement de l'instituteur, comme le veut la loi. Ainsi elles supportent une charge sans en tirer aucun profit et c'est leur faute. Les fonds restent là, et seront employés plus tard, à la vérité, d'une manière utile; mais en attendant, on n'enseigne rien aux enfans, et on retarde mal-à-propos le moment où il faudra bien qu'ils apprennent.

J'ai entendu, dans quelques villages, des gens qui prétendaient que c'était faire perdre le temps à leurs enfans, qu'on emploie dans les champs dès qu'ils peuvent marcher. C'est un bien mauvais calcul pour des pères de famille, qui doivent songer à l'avenir de leurs fils, et qui doivent s'être aperçus, dans bien des occasions, pareux-mêmes, combien il est fâcheux de ne savoir ni lire ni écrire. Le temps qu'on emploie à s'instruire se regagne bien, soyez-en sûrs, et ce n'est pas là ce qu'on peut appeler nulle part du tems perdu; car lorsque les enfans sont grands et qu'ils sont instruits, cela leur sert dans tant de choses, qu'ils s'épargnent et qu'ils épargnent alors à leurs parons bien des embarras, bien des pas et des démarches.

Ainsi, messieurs, je demande à tous les fonctionnaires, à MM. les Maires surtout et aux conseils municipaux, à tous les bons citoyens, à tous les hommes de bon sens qui doivent bien me comprendre, d'user de leur influence, d'employer leurs soins pour faire ouvrir des écoles dans les communes qui en manquent, et d'y envoyer des enfans. Si l'on est embarrassé pour se procurer des instituteurs, qu'on m'écrive, je tâcherai d'en avoir. Le conseil général du département, entretient des jeunes gens dans un établissement à Bourges, qui se forment pour devenir de bons instituteurs. Souvent il s'en présente d'autres à moi, qui sont déjà capables, je m'efforcerai donc de satisfaire les communes, mais que chacun aide un peu l'administration pour venir à bout d'une chose aussi désirable, que d'instruire la jeunesse des campagnes.

Il faut arriver à avoir partout une maison d'école. Cela est un peu cher, mais c'est nécessaire, quand il y a un bâtiment de cette espèce dans une commune, on y attire plus facilement un bon instituteur, et l'école alors est bientôt fréquentée. Il faut donc tâcher d'acheter ou de bâtir des maisons comme cela. Le conseil général a fait un fonds pour aider les communes qui voudront faire des sacrifices; je puis leur allouer jusqu'au cinquième de la dépense totale, qu'on évalue généralement à 3,000 fr. pour les communes rurales.

Je prie donc MM. les Maires , de convoquer leurs conseils municipaux pour examiner s'ils ne pourraient pas en une ou plusieurs années , faire la dépense nécessaire pour avoir une maison d'école où l'on pourrait même établir une salle pour la mairie , ce qui manque presque partout. Si les conseils votaient cette dépense , il faudrait de suite ou chercher une maison à acheter , ou faire dresser un devis pour en bâtir une , et m'envoyer ces notes avec la délibération du conseil. J'aiderais les communes de mes avis , d'abord pour les guider , et ensuite , je leur accorderais les fonds de secours que le conseil général leur a destinés.

Veuillez donc , messieurs , vous occuper de cet objet sans retard , et m'en écrire le plus tôt possible ; je voudrais même qu'on donnât à cette lettre la plus grande publicité , afin que partout on sentit l'importance et l'avantage des conseils que je donne aux habitans des campagnes. Mais je compte au moins sur le zèle de MM. les Maires , et je recommande cet objet à tous leurs soins. Qu'ils pensent qu'il est des pays où il n'y a pas un seul enfant qui ne sache lire , écrire et compter , et ce sont les pays les mieux tenus , les mieux cultivés et les plus heureux. Il pourrait en être de même ici , et cependant nous n'avons pas un enfant sur cinquante dans la plupart de nos campagnes , qui sachent écrire ; aussi , nos contrées qui pourraient dépasser celles dont je vous parle , en sont-elles encore bien loin. Travaillons donc à instruire les enfans des villages ; je vous le demande dans leur propre intérêt , et je vous y exhorte comme pourrait le faire un père.

Recevez , Messieurs , l'assurance de ma considération distinguée ,

BADOUIX.

Puis viendront une enquête de l'inspecteur primaire Malherbe en 1836, une autre en 1838, un rapport d'Alexis Frébault pour le Conseil Général en 1840...

On le voit la Nièvre n'a pas échappé à la vogue des enquêtes de toutes sortes qui furent entreprises à cette époque.

Nous aurons dans la quatrième partie un bref aperçu de ces enquêtes et nous essayerons de voir comment elles se situent par rapport à l'enquête Guizot dont nous allons maintenant préciser l'organisation au plan départemental.

## 1.3 ORGANISATION DE LA TOURNEE

### 1.3.1 Organisation matérielle

Dès le 3 septembre 1833, le préfet de la Nièvre, Badouix, adresse une circulaire aux sous-préfets par laquelle il les informe de la décision de Guizot de faire procéder à une inspection générale de toutes les écoles. Il leur en précise les objectifs et leur demande leur concours pour faciliter le travail des inspecteurs qui seront chargés de cette inspection.

Nevers, le 3 septembre 1833.

*A Messieurs les Sous-Préfets et Maires du même département.*

**MESSIEURS,**

M. le Ministre de l'instruction publique ayant arrêté qu'il serait fait une inspection générale de toutes les écoles primaires établies dans la Nièvre, vient de donner des ordres en conséquence à M. le Recteur de l'académie de Bourges.

Cette mesure a pour but de faire connaître au Ministre le régime intérieur des écoles, l'aptitude, le zèle, la conduite des Instituteurs, leurs relations avec les élèves, les familles, les autorités locales, l'état moral en un mot de l'instruction primaire et ses résultats définitifs. Elles sera entreprise dans le courant de ce mois et terminée au plus tard, dans le mois de novembre.

En vous en donnant avis, Messieurs, je vous prie de donner aux inspecteurs de l'académie et autres agens lorsqu'ils se présenteront dans vos communes, toutes les facilités qui puissent les mettre à portée d'accomplir leur mission ; car c'est surtout de votre concours que dépend le succès de ce travail dont vous sentirez toute l'importance.

MM. les Inspecteurs ont été invités à se mettre en relation avec MM. les Sous-Préfets, dès le commencement de leur tournée. Je prie ces fonctionnaires de leur procurer tous les renseignemens en leur pouvoir sur la situation morale de l'instruction primaire dans leurs arrondissemens.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée,

*Le Préfet de la Nièvre,*

**BADOUIX.**

Certifié conforme :

*Le Conseiller de Préfecture, Secrétaire  
général,*

**SAUVAGEOT aîné.**

Quant à l'organisation effective de cette tournée, aucune précision n'a pu être retrouvée. Aucun document des Archives la Nièvre n'y fait allusion.

La seule indication qu'on pourrait avoir se trouve dans le Rapport au Roi de Guizot (p.373) mais les chiffres donnés pour deux arrondissemens ne correspondent pas à ceux établis après consultation des documents originaux (AN FI7/132)

Nous présentons ci-dessous d'une part les chiffres contenus dans le Rapport au Roi et d'autre part ceux dont nous disposons après examen de tous les rapports originaux.

## Rapport au roi :

Arr.	Noms Inspecteurs	Nb d'écoles visitées	Nb de communes avec école	Nb de jours		
Château-Chinon	Jarriez	30	25	12		
Clamecy	Durand	64	54	30		
Cosne	Le Fèvre	11	36	9	20	5
	Planche	25		11		15
Nevers	Delaroche	19	49	16	33	8
	Thomassin	7		4		4
	Perret	23		13		9
Totaux :		179	132	83		

## D'après les rapports originaux :

Arr.	Nb d'écoles visitées	Nb de communes avec écoles
Château-Chinon	30	25
Clamecy	64	55
Cosne	36	31
Nevers	35	30
Totaux :	165	141

Si les chiffres correspondent pour deux arrondissements (Château-Chinon et Clamecy) il n'en est pas de même pour les deux autres.

Pour Cosne, le Rapport au Roi fait état de 20 communes ayant une école alors que les documents dont nous disposons permettent d'en dénombrer 31. Quant à l'arrondissement de Nevers, selon le Rapport au Roi, il compterait 49 écoles (pour 33 communes) alors que nous ne disposons que de 30 rapports d'inspection.

D'où proviennent ces erreurs ? Beaucoup de facteurs ont pu jouer : comptabilisation des écoles de filles ou secondaires visitées mais pour lesquelles aucun rapport n'a été établi, erreurs de transmission voire d'impression, manque de coordination entre plusieurs inspecteurs chargés du même arrondissement...

Quoi qu'il en soit, dans ces conditions nous ne pouvons pas faire une confiance totale aux chiffres donnés quant à la répartition du travail et à la durée de cette enquête.

Tout au plus pouvons-nous dire qu'il n'y a pas de commune mesure entre la tournée de M. Durand dans l'arrondissement de Clamecy (64 écoles visitées en 30 jours, c'est-à-dire en plus d'un mois) et celle de M. Thomassin (4 écoles visitées en 4 jours).

### 1.3.2 Les inspecteurs

On sait que les 490 inspecteurs, dans leur très grande majorité, étaient extérieurs à l'enseignement primaire : seulement 9 instituteurs ou directeurs d'écoles primaires, 13 professeurs ou directeurs d'écoles normales (Furet-Ozouf p. 136).

Dans la Nièvre 7 inspecteurs furent désignés pour procéder à l'inspection des écoles de garçons ou mixtes du département.

Il n'est pas sans intérêt de savoir d'une part qui ils étaient de façon précise et d'autre part si cette mission d'inspecteur a eu une influence quelconque sur la suite de leur carrière.

On peut trouver leurs noms et leur fonction en consultant le Rapport au Roi de Guizot de 1834 (pp. 372 et 373).

Par ailleurs, nous avons retrouvé des renseignements plus précis dans le Fonds du Rectorat de l'Académie de Bourges (Archives Départementales du Cher 1 T 111 et 1 T 112).

Les 7 inspecteurs de la Nièvre sont extérieurs à l'enseignement primaire et 2 sont même extérieurs au département.

On trouve les trois principaux des collèges du département (Nevers, Cosne et Clamecy) : MM. Thomassin, Le Fèvre, Durand ; un professeur du collège de Nevers M. Delaroche, un maître de pension M. Perret, deux professeurs du Collège Royal de Bourges MM. Jarriez et Planche.

M. Thomassin est né en 1797.

Agé de 36 ans, il est le principal du collège de Nevers depuis 1832, bachelier et licencié ès/lettres et officier de l'Université.

Il conservera ensuite cette fonction, sera membre du Comité d'Arrondissement de Nevers jusqu'à sa mort en 1857.

M. Le Fèvre est né en 1803.

Agé de 30 ans, il est principal du collège de Cosne depuis 1832 et bachelier es/lettres. Il continuera lui aussi sa carrière au même poste.

M. Durand est né en 1794.

Agé de 39 ans, il est bachelier es/lettres et officier de l'université. Régent de 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> au collège de Clamecy de 1826 à 1830, il est ensuite nommé principal de ce même collège.

On le retrouve au même poste en 1845.

M. Delaroche est né en 1801.

Agé de 32 ans, il est bachelier es/lettres et es/sciences physiques, régent de philosophie au collège de Nevers depuis 1830.

Il sera ensuite secrétaire du Comité d'Arrondissement de Nevers à partir de 1835, auteur de nombreux articles et rapports sur l'Instruction Publique. C'est lui qui s'engagera le plus par ses écrits et par ses actes pour développer et améliorer l'état de l'enseignement dans le département.

M. Perret est maître de pension à Decize et il a 32 ans.

Un rapport de l'Inspecteur de l'Académie de Bourges en date du 13 décembre 1833 en fait un portrait élogieux :

*"Mr Perret a de la capacité et du zèle... C'est un homme de 32 ans, moral et religieux... Il mérite de réussir et j'appelle sur lui toute la bienveillance de Monsieur le Recteur. Sa capacité, son zèle, ses excellentes qualités morales, le choix qu'il a fait d'une excellente épouse le rendent digne du succès qu'il obtient et de l'estime universelle dont il jouit."* (A.N. F17/132)

En 1845, il tient une pension de jeunes gens, toujours à Decize

M. Jarriez est né en 1801.

Agé de 32 ans, il est régent d'histoire au Collège Royal de Bourges depuis 1831, licencié ès/lettres et agrégé de grammaire.

On dit de lui qu'il "*continue à faire avec le même succès les classes d'histoire dont il est chargé*" mais que "*la fermeté qui lui est nécessaire pour réussir dans ces différents cours dégénère trop souvent en rudesse.*" (A.D. Cher 1 T111)

M. Planche est né en 1796.

Agé de 37 ans. Il est licencié et agrégé de sciences, chargé des mathématiques préparatoires au Collège Royal de Bourges depuis 1830. C'est "*un homme zélé pour sa classe et plein de bonne volonté pour tout ce qui intéresse le bien de l'établissement.*" (A.D. Cher 1 T111)

#### REPARTITION DEPARTEMENTALE

Arr.	Noms Inspecteurs	Fonction
Château-Chinon	Jarriez	Professeur au Collège Royal de Bourges
Clamecy	Durand	Principal du collège de Clamecy
Cosne	Le Fèvre	Principal du collège de Cosne
	Planche	Professeur au Collège Royal de Bourges
Nevers	Delaroche	Régent au collège de Nevers
	Thomassin	Principal du collège de Nevers
	Perret	Maître de pension à Decize

On peut relever un certain nombre de points communs chez ces inspecteurs. D'abord, ils sont plutôt jeunes (34 ans de moyenne), presque tous munis de titres universitaires, tenus en très haute estime par les autorités. Ils sont en outre bien installés dans leurs fonctions ceux pour lesquels nous avons pu trouver des renseignements finiront leur carrière aux mêmes postes qu'en 1833.

Il semble donc que leur fonction provisoire d'inspecteur n'ait en rien modifié le profil de leur carrière. Tout au plus peut-on penser qu'elle ne fut pas étrangère à l'engagement ultérieur de Delaroche en faveur de l'Instruction Publique, engagement qui dépassa de loin celui des autres professeurs de collège, comme nous le verrons plus loin.

#### 1.3.3 Limites et réserves

Quel crédit accorder aux rapports des inspecteurs ? Nous avons vu qu'ils étaient tous membres de l'enseignement secondaire, principaux ou professeurs de collège. Si le recueil de données d'ordre quantitatif ne semble pas devoir poser de problèmes importants (âge, état-civil, montant du traitement de l'instituteur...), il n'en est pas de même pour les renseignements d'ordre qualitatif.

Comment M. Jarriez, agrégé de grammaire, professeur au Collège Royal de Bourges va-t-il pouvoir faire une différence entre les 30 écoles plus misérables les unes que les autres de l'arrondissement le plus pauvre du département et le plus réticent à l'égard de l'instruction publique ? Comme Furet et Ozouf qui se demandent "*quel œil le proviseur du Collège Royal de Nîmes peut-il porter sur l'école à classe unique d'un misérable village cévenol*", on peut légitimement s'interroger sur les réactions d'un agrégé de grammaire face à une misérable "école" du Morvan où les élèves parlent à peine français, où la salle de classe est en même temps salle de bal pour subvenir aux besoins d'un "instituteur"(?) sans aucune ressource, à la limite de l'indigence totale.

Par ailleurs, que penser des rapports établis parfois (sans avoir vu ni d'élèves ni d'instituteur) plus par oui-dire dans la commune que par observation de la réalité ? Par exemple, lorsque l'inspecteur arrive à Arbose, petite commune de 500 h de l'arrondissement de Cosne, il ne peut voir ni les élèves ni l'instituteur, ce qui ne l'empêche pas de juger satisfaisant l'état de

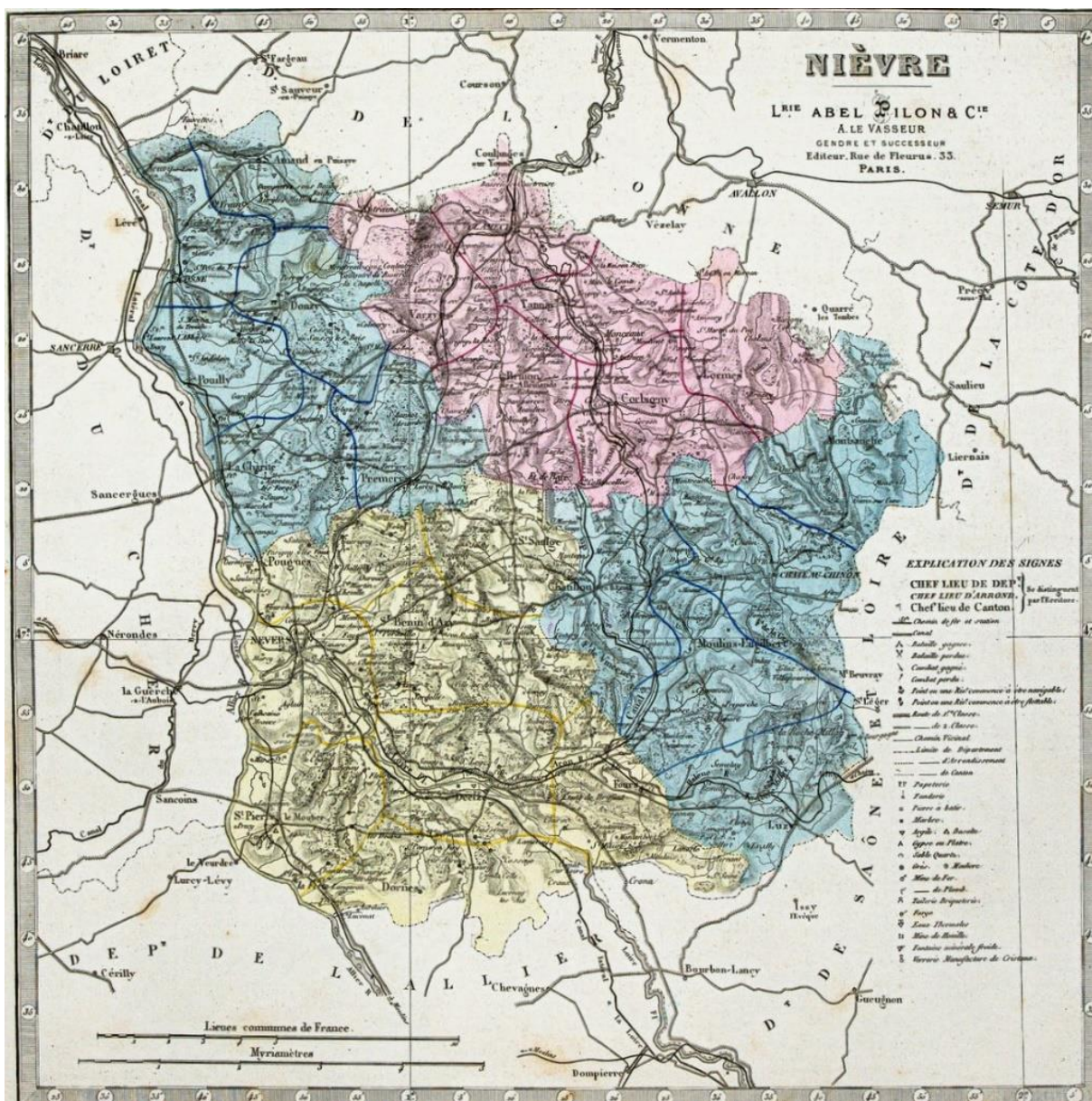
l'enseignement parce que "le maire et le curé sont contents". Le même, dans une commune voisine, note : "La porte était fermée, je n'ai rien pu voir seulement du dehors" et il remplit son questionnaire d'après les indications fournies par quelques habitants du village : "On dit qu'il a de la capacité et de l'aptitude, on dit qu'il est doux..."

D'autre part, que dire de cet autre qui répond inlassablement à la question sur l'âge d'admission des élèves "comme partout ailleurs" et qui reconnaît "bon père, bon époux et bon citoyen" la quasi-totalité des instituteurs qu'il a rencontrés.

On le voit, bien des incertitudes existent. Cependant, " à condition de le savoir et de recourir le plus souvent aux données primaires, l'enquête Guizot reste un témoignage inestimable. " (p. 136)

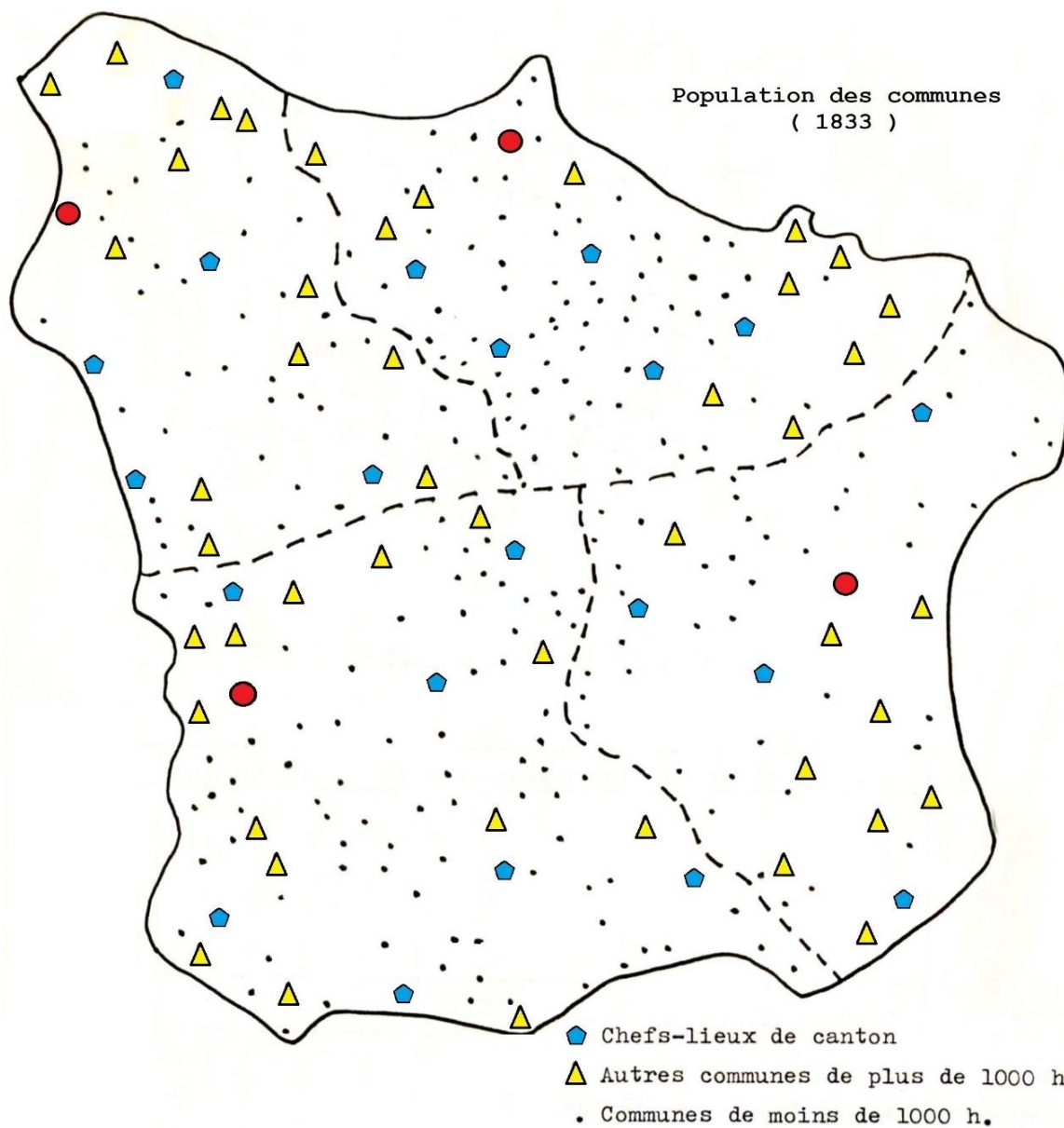
## 2 - LES ECOLES

### 2.1 LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



En 1832, la Nièvre compte 282 546 habitants. C'est un département essentiellement rural (3/4 des communes ont moins de 1 000 habitants).





Population	- de 500 hab.	de 500 à 1 000 hab.	de 1 000 à 2 000 hab.	de 2 000 à 5 000 hab.	+ de 5 000 hab.
Nombre de communes	138	102	60	17	4
%	43%	32%	19%	5%	1%

Elle est divisée en 4 arrondissements, 25 cantons et 321 communes.



Arr.	Population	Nbre de communes	Nbre de cantons
Nevers	86 847	103	8
Cosne	66 875	65	6
Clamecy	70 381	95	6
Château-Chinon	58 443	58	5
Total :	282 546	321	25

(Annuaire de la Nièvre 1833)

Certains documents font état de 322 communes à la même époque. L'annuaire de la Nièvre, quant à lui, en recense 321. Il faut dire que le nombre de communes du département n'a pas cessé de changer (regroupement de communes, disparition d'autres...). Ainsi un rapport de 1840 en indique 315, un autre de 1838, 330 et une statistique de 1851, 316. Cela n'a pas une importance considérable.

D'après les mêmes sources (Annuaire statistique 1833) la population se répartit comme suit par les tranches d'âge :

0 à 5 ans :	40 000
5 à 10 ans :	30 000
10 à 15 ans :	28 600
15 à 20 ans :	27 300
20 à 30 ans :	42 700
30 à 50 ans :	70 000
50 à 70 ans :	37 000
Plus de 70 ans :	7 000

On peut remarquer qu'il y a environ 30 000 enfants de 5 à 10 ans et à peu près autant d'enfants de 10 à 15 ans.

Ce chiffre nous sera utile si nous voulons tenter d'approcher un taux de scolarisation (qui en tout état de cause ne pourra être que très approximatif). Si l'on estime à 12 ans l'âge maximal de fréquentation de l'école, on peut dire qu'environ 40 000 enfants de 5 à 12 ans sont "d'âge scolaire" dans le département.

On pourra comparer ce nombre au nombre effectif d'élèves fréquentant les écoles, bien qu'on ne puisse accorder qu'une confiance très relative aux chiffres donnés par les inspecteurs ("fourchette" trop large, rubrique remplie selon les indications de l'instituteur, du maire ou parfois même d'habitants du village).

## 2.2 LE RESEAU SCOLAIRE EN 1833

### 2.2.1 Au plan départemental

Voyons tout d'abord les résultats globaux concernant le nombre de communes du département ayant une école.

Rappelons que l'enquête Guizot n'a recensé que les écoles primaires de garçons ou mixtes.

Ainsi, l'école d'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Clamecy (Tannay) n'a pas été visitée car "*considérée comme une école secondaire*" selon les termes mêmes de l'inspecteur de l'arrondissement. Pourtant dans son rapport final, ce dernier note que "*les enfants des communes privées d'écoles qui sont presque toutes rapprochées de Tannay y viennent à l'école*".

On ne peut pas dire que cette commune ne dispose pas d'une école primaire. Aussi avons-nous comptabilisé les communes ou écoles qui étaient dans ce cas bien que nous ne disposions pas de rapport de visite.

Par ailleurs, nous ne savons rien ou presque des "écoles clandestines". On en a découvert quelques-unes ici et là comme à Bazolles (Château-Chinon) où l'inspecteur n'a trouvé "qu'un forçat libéré qui exerçait clandestinement" ou à Oulchy (Nevers) qui n'a "qu'un vieil instituteur, vanneur de son métier sans brevet ni autorisation".

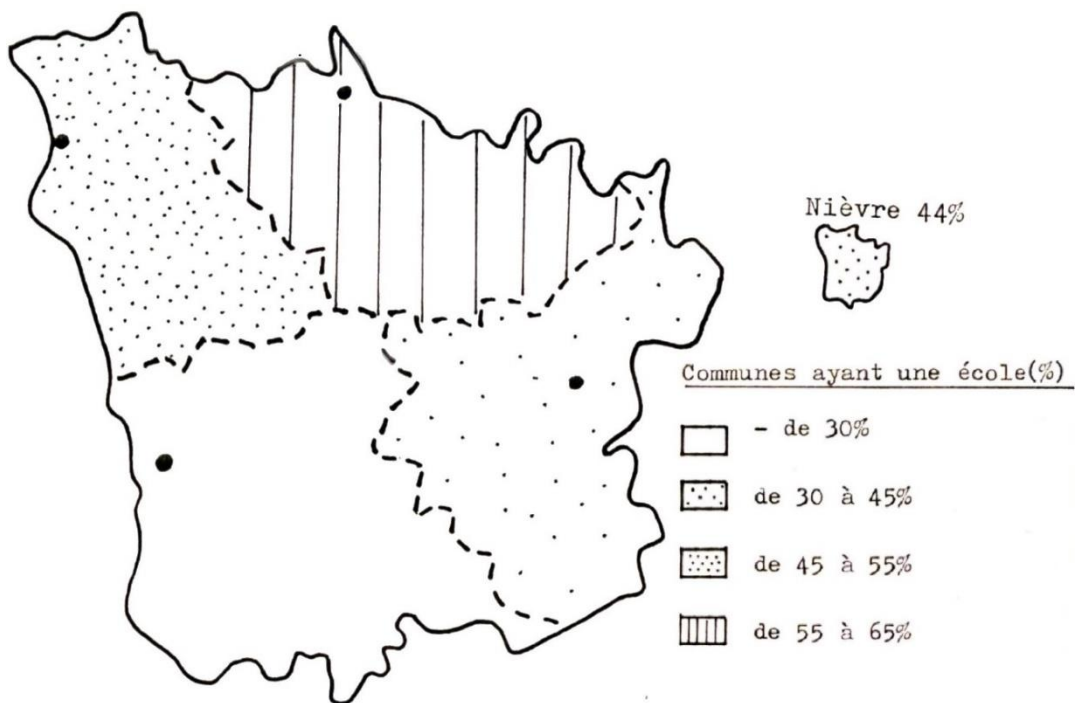
A Parigny-les-Vaux (Nevers) "il n'y a plus d'instituteur depuis deux ans et l'instruction est confiée à deux sœurs de la Charité. Cette école paraît spécialement consacrée aux filles, cependant il s'y trouve à peu près moitié de garçons".

Ces quelques exemples (il y en aurait bien d'autres) sont là pour rappeler que tous les chiffres que nous pouvons donner ne sauraient refléter fidèlement la situation réelle de l'enseignement dans la Nièvre en 1833.

Ce que nous aurons, c'est une vue globale, des tendances générales sachant que toutes les écoles visées par l'enquête n'ont pas été visitées et recensées (ou que d'autres l'ont été alors qu'elles n'auraient pas dû l'être...).

Ces quelques réserves faites, présentons maintenant les résultats de cette enquête quant au nombre d'écoles :

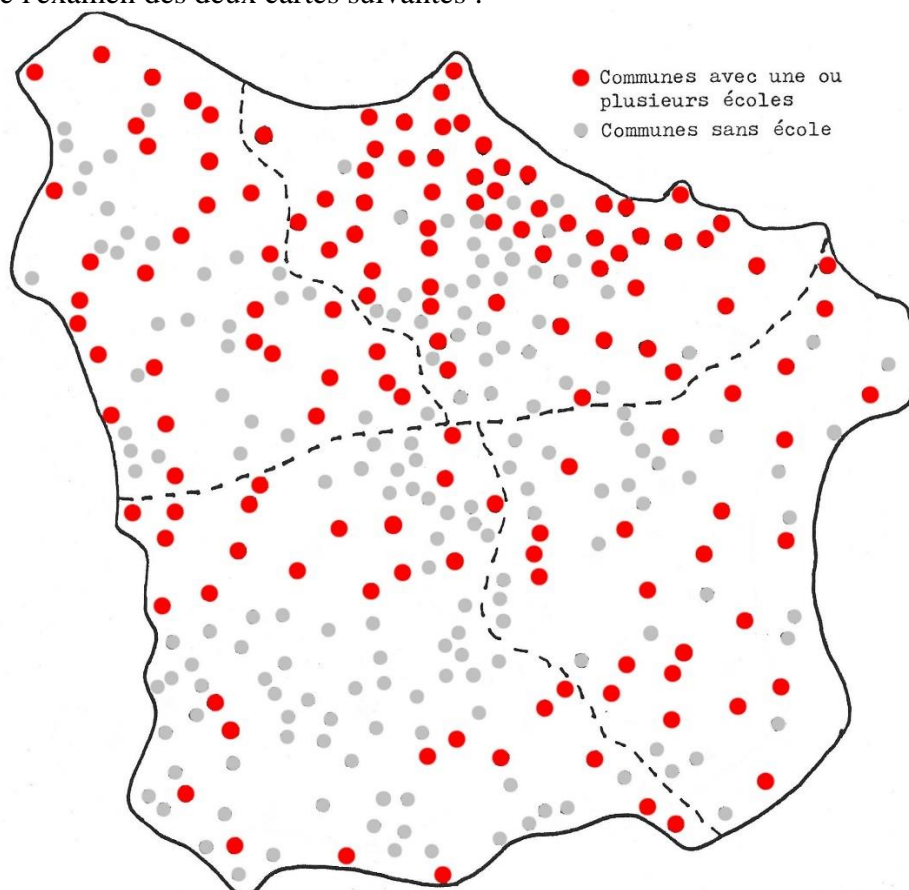
Arr.	Pop.	Nb de communes	C. avec écoles	%	Nb d'écoles	C. sans école	%
NEVERS	86 847	103	30	29%	35	73	71%
COSNE	66 875	65	31	47%	36	34	53%
CLAMECY	70 381	95	55	58%	64	40	42%
CHATEAU CHINON	58 443	58	25	43%	30	33	47%
T	282 546	321	141	44%	165	180	56%

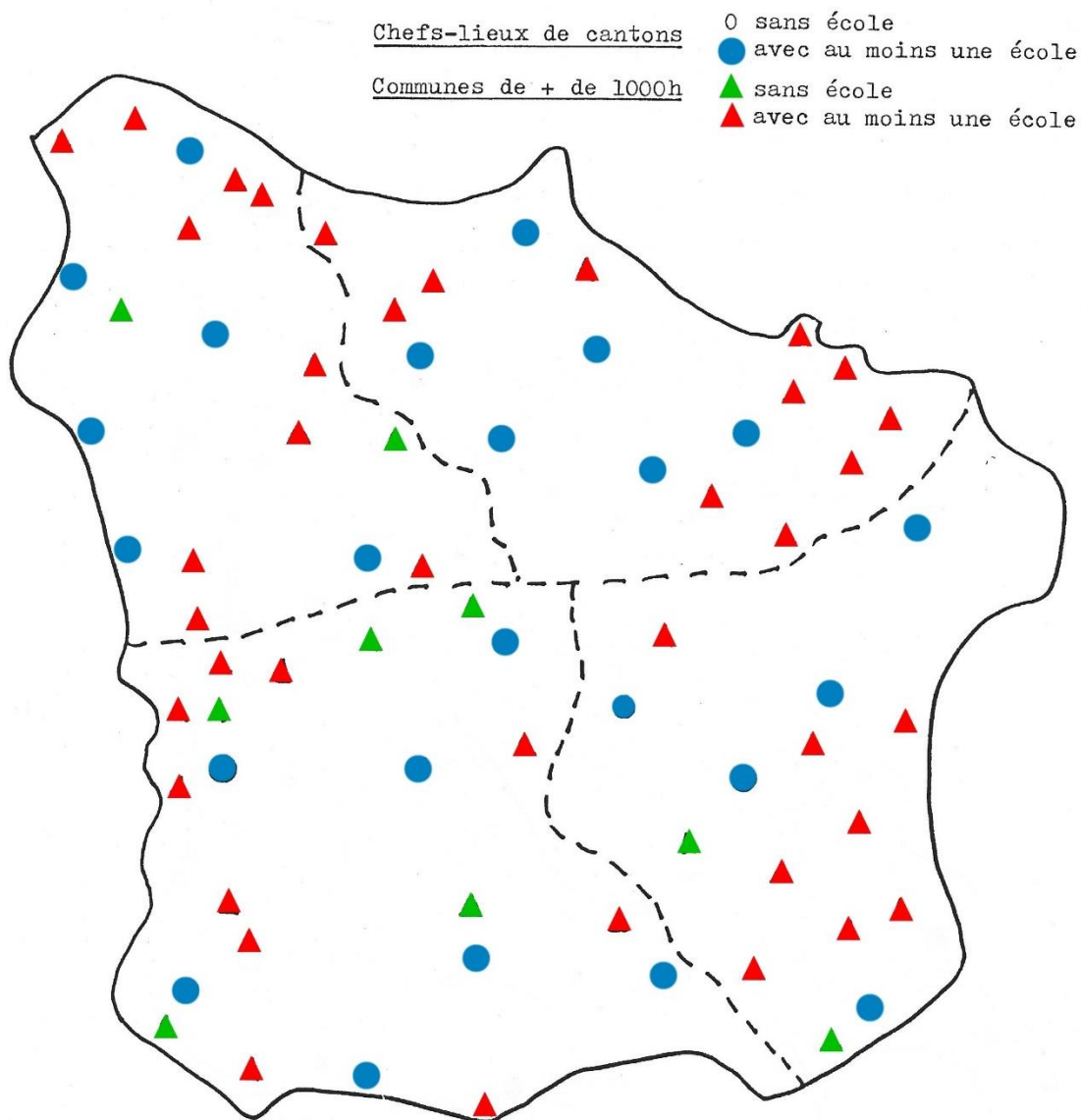


Ainsi, 44% des communes ont au moins une école. Les différences sont cependant assez marquées entre les arrondissements à peine 30% pour celui de Nevers contre 60% pour celui de Clamecy).

Nous analyserons ces différences entre arrondissements dans les pages suivantes. Disons simplement pour l'instant que tous les chefs-lieux d'arrondissement ont plusieurs écoles et tous les chefs-lieux de canton ont au moins une école.

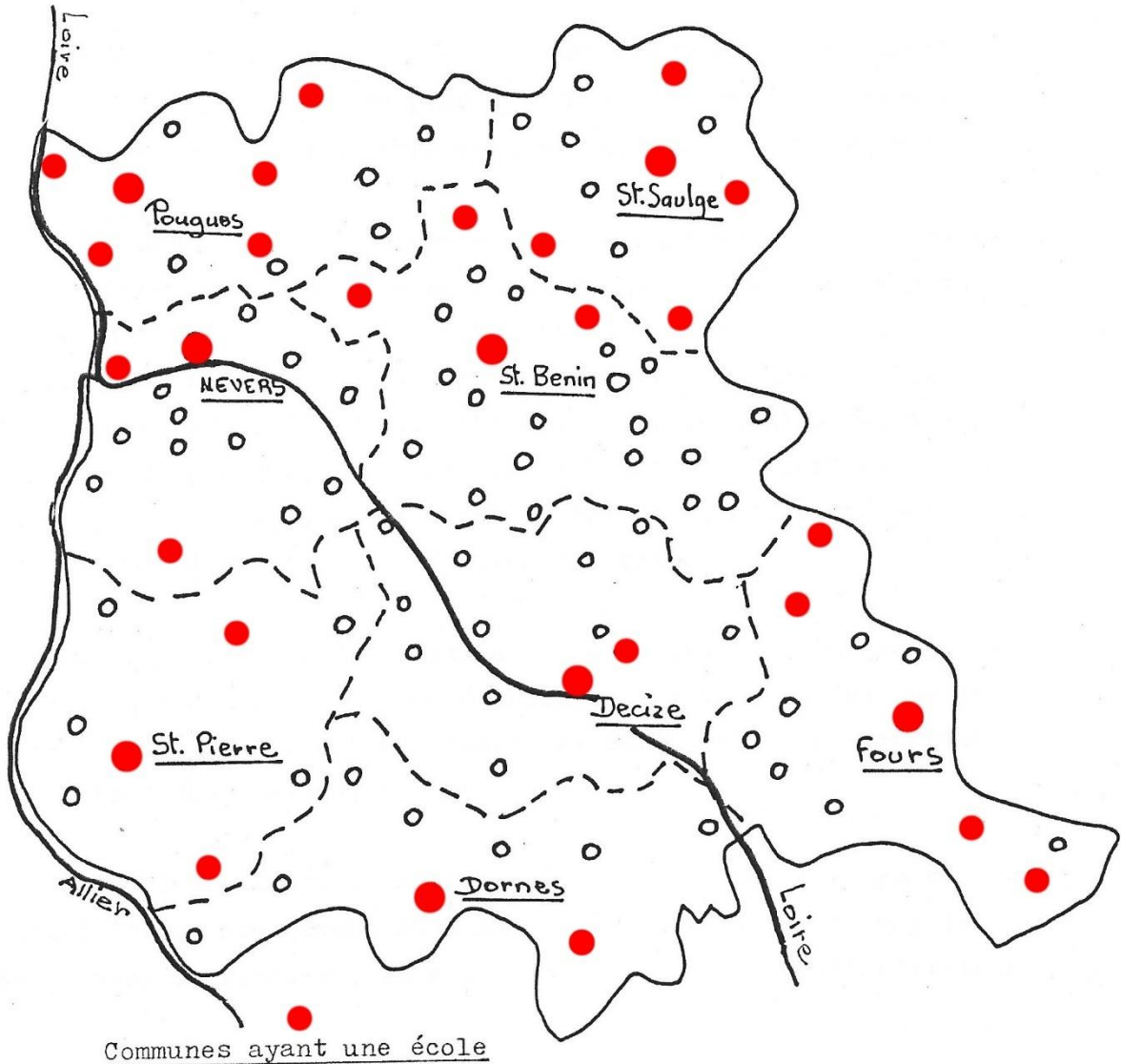
En règle générale, les communes privées d'école sont celles qui ont le moins d'habitants. Mais cette remarque d'ordre démographique ne saurait sans doute tout expliquer, comme le montre l'examen des deux cartes suivantes :



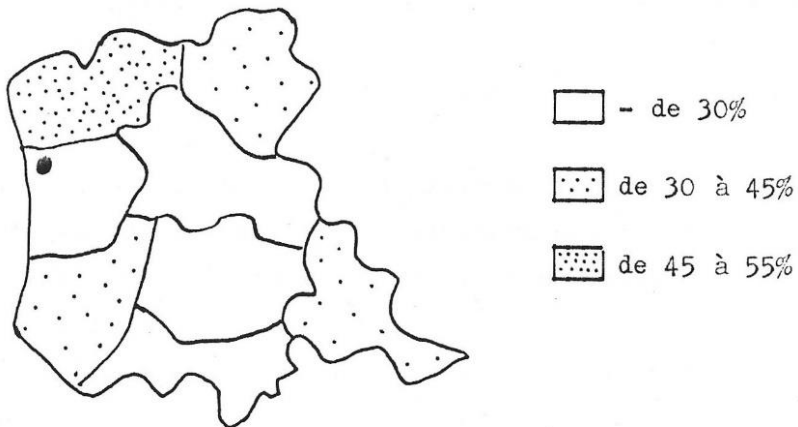


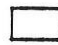
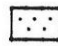
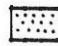
### 2.2.2 Arrondissement de NEVERS

Cantons	Nb Communes	Communes avec école		Communes sans école	
		Nb	%	Nb	%
DECIZE	16	2	12%	14	88%
DORNES	9	2	22%	7	78%
FOURS	12	5	41%	7	59%
NEVERS	14	3	21%	11	79%
POUGUES	12	6	50%	6	50%
SAINT BENIN D'AZY	21	4	19%	17	81%
SAINT PIERRE LE MOUTIER	8	3	37%	5	63%
SAINT SAULGE	11	5	45%	6	55%
<b>Total :</b>	<b>103</b>	<b>30</b>	<b>29%</b>	<b>73</b>	<b>71%</b>



Communes ayant une école



-  - de 30%
-  de 30 à 45%
-  de 45 à 55%

Arrondissement de Nevers

% de communes de chaque canton ayant au moins une école

Cet arrondissement est celui qui compte le moins d'écoles. C'est pourtant le plus riche, le plus peuplé et le plus étendu du département, mais c'est aussi celui qui a le plus grand nombre de communes (103) dont beaucoup sont très peu peuplées.

Le canton le moins démunis (50 % de communes avec école) est celui de Pougues, situé dans *"les riches bassins de la Loire et de la Nièvre, l'un des plus riches et des plus industriels de l'arrondissement"* (Annuaire 1833).

Les plus démunis, ceux de Decize (12%), Dornes (22%), Nevers (21%) et Saint-Pierre-le-Moûtier (37%). Ces quatre cantons correspondent assez exactement à une unité géographique : *"le pays entre Loire et Allier"* qui forme *"une sorte de presqu'île, presque un compartiment distinct, isolé entre les deux fleuves"* (E. Colin, 1901, p. 4 réédition de 1981).

Cependant Nevers compte à l'époque plusieurs écoles (parfois non recensées) et on peut penser qu'un certain nombre d'enfants de Nevers et des communes toutes proches s'y rendent (l'école mutuelle et celle des Frères regroupent à elles deux environ 800 élèves).

Par ailleurs, un certain nombre d'écoles plus ou moins clandestines n'ont pas été comptabilisées. Nous avons déjà parlé d'Oulchy ou de Parigny les Vaux. A Urzy (canton de Pougues), il existait une école mais l'instituteur venait de *"s'enfuir avec son mandat sans payer son hôtesse"*. Dans le canton de Saint-Saulge, il y a 3 instituteurs sans école, sans brevet ni autorisation : *"J'ai trouvé un vieil homme de 75 ans, 2 jeunes qui ont 2 ou 3 élèves et le curé pour le latin"*.

Un rapport au Conseil Général en 1840 affirme que dans de nombreuses communes *"se trouvent de petites écoles clandestines où l'on admet les enfants pour la plus misérable rétribution et l'on trouve une foule de pères et mères qui préfèrent les mauvais maîtres en payant seulement 20 à 25 centimes par mois pour chaque enfant"* (cité par A. Thuillier, 1970, p. 68).

Ecoles clandestines, et comme l'écrit Delaroche dans un rapport *"indifférence universelle des campagnes du Nivernais pour l'instruction"*. Indifférence mais aussi pauvreté. Le maire d'Oulchy qui *"désirerait avoir un instituteur en commun avec une commune voisine pour l'éducation des garçons"* craint que même dans ce cas *"un instituteur n'y puisse vivre"*.

La municipalité de Parigny-Les-Vaux, satisfaite de ses deux sœurs qui *"servent à la fois pour le soulagement des malades et l'instruction des enfants ne veut pas d'un instituteur qu'il faudrait rétribuer"*

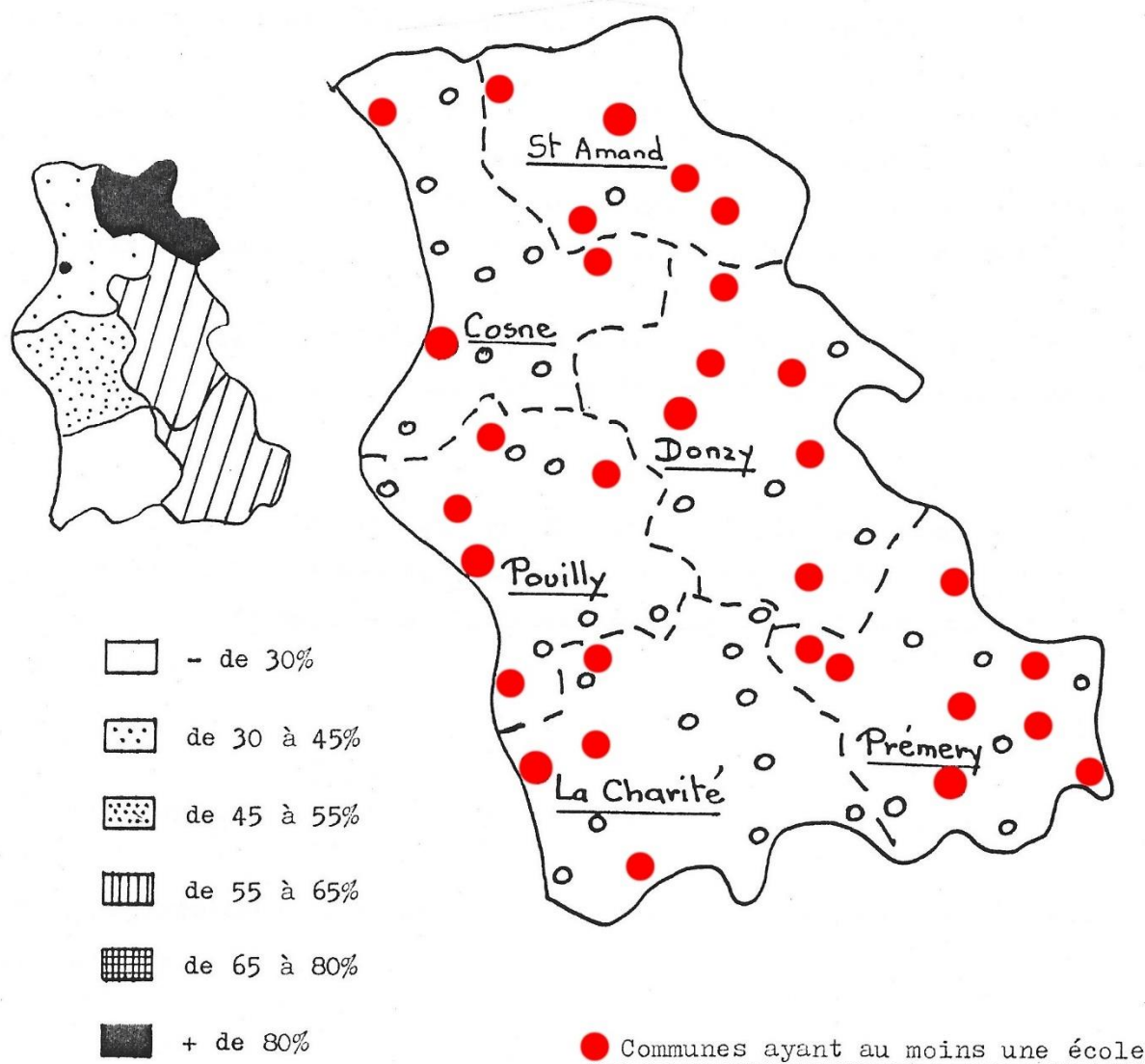
Ainsi, l'arrondissement de Nevers ne compte que 29% de communes ayant au moins une école. Même s'il apparaît certain qu'on puisse y rajouter un certain nombre d'autres, il n'en reste pas moins qu'il est de loin le moins avancé. Rappelons qu'il compte 103 communes pour environ 86 000 h. Si on enlève Nevers et les 2 ou 3 villes importantes de l'arrondissement, la plupart des communes ont moins de 500 h. Cette population est manifestement trop faible pour qu'un instituteur puisse y vivre correctement et pour que la commune dispose de ressources suffisantes. De plus, c'est une région qui a longtemps été refermée sur elle-même, enserrée entre deux frontières naturelles que sont la Loire et l'Allier.

### 2.2.3 Arrondissement de COSNE-SUR-LOIRE

Cet arrondissement est formé du Donziais, de la Puisaye et d'une partie des Vaux de Nevers. Il est *"fertile et bien cultivé, couvert d'établissements industriels"* (Annuaire 1833).

Cantons	Nb Communes	Communes avec école	Communes sans école
COSNE	10	3 30%	7 70%
DONZY	10	6 60%	4 40%
LACHARITE SUR LOIRE	14	4 28%	10 72%
POUILLY SUR OIRE	11	5 45%	6 55%
PREMERY	14	8 57%	6 43%
SAINT AMAND EN PUISAYE	6	5 83%	1 17%
Total :	65	31 47%	34 53%

ARRONDISSEMENT DE COSNE-sur-LOIRE



Paradoxalement, c'est le canton le moins riche (Saint-Amand est classé dernier pour le revenu territorial et pour la contribution foncière, "couvert de bois et de vains pâturages, les "gâtines") qui a le plus fort pourcentage d'écoles (83 %).

La seule commune qui n'en a pas est la moins peuplée (Bitry) et fait cependant preuve de « bonne volonté » malgré sa pauvreté et désire engager assez vite un instituteur.

Sur 6 communes du canton, 5 comptent plus de 1 000 habitants.

Par ailleurs, on pourrait s'étonner que le canton le plus riche, le plus privilégié (La Charité classé 1<sup>er</sup> pour le revenu territorial) soit aussi celui qui a le moins d'écoles (28 % seulement de communes en ont une).

Il faut savoir que la ville de La Charité (qui a environ 5 000 habitants soit près de 40 % de la population totale du canton) ne compte pas moins de 10 écoles (5 écoles de garçons et 5 écoles de filles tenues principalement par les sœurs de La Charité).

Ajoutons à cela que 3 communes ont fait le projet de se réunir pour entretenir une école (La Celle, Beaumont et Murlin) et que les instituteurs de La Marche et de Lurcy venaient de partir "faute de ressources" selon les dires de l'inspecteur, et nous aurons là quelques éléments pour relativiser cette indigence apparente.

Quant à la situation des autres cantons, on peut relever plusieurs projets d'ouverture ou de regroupement (2 dans l'arrondissement de Cosne 1 dans celui de Donzy).



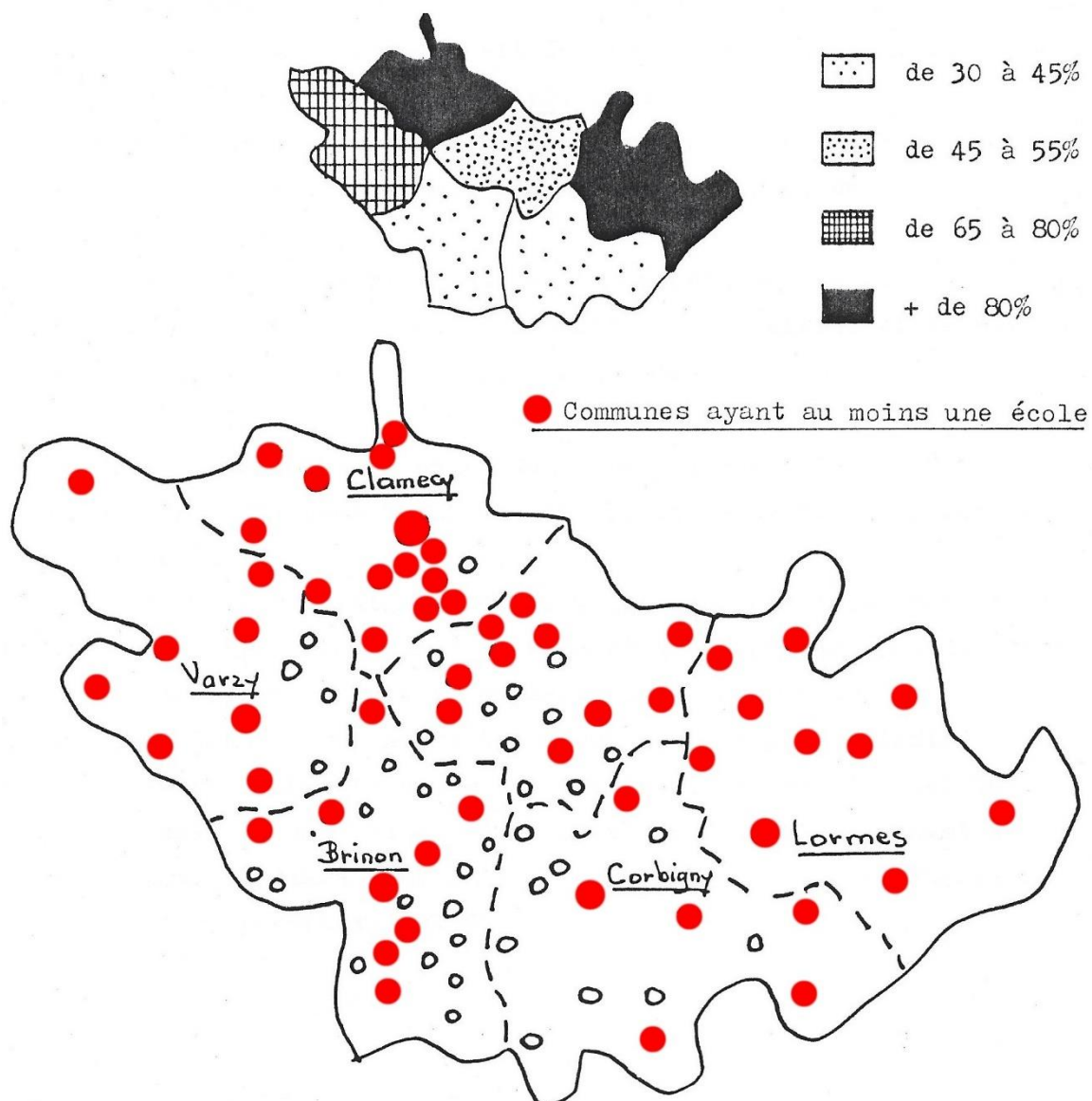
On voit, la situation de cet arrondissement n'est peut-être pas aussi mauvaise que les chiffres bruts le laisseraient supposer. De plus, et c'est important, on ressent un certain dynamisme de plusieurs communes qui ont des projets à très court terme.

#### 2.2.4 Arrondissement de CLAMECY

C'est dans cet arrondissement qu'il y a le plus de communes ayant une école : 55 sur 95, soit 58%.

Cantons	Nb Communes	Communes avec école		Communes sans école	
		Nb	%	Nb	%
BRINON	24	8	33%	16	67%
CLAMECY	14	13	92%	1	8%
CORBIGNY	15	6	40%	9	60%
LORMES	10	10	100%	0	0%
TANNAY	20	10	50%	10	50%
VARZY	12	8	66%	4	34%
Total :	95	55	58%	40	42%

#### ARRONDISSEMENT DE CLAMECY



On le voit sur les deux cartes précédentes, cet arrondissement est bien plus avancé que les autres. Dans 4 cantons sur 6, plus de la moitié des communes ont une école

C'est une région au "*sol très fertile, vivant principalement de l'agriculture et du flottage du bois*" qui approvisionne Paris "pour les 3/5 de ses besoins" (Annuaire 1833).

De plus, elle fut une région toujours assez différente et quelque peu étrangère à la province du Nivernais. Ainsi, en 1789, "*Clamecy, avec les pays de l'Yonne, ne regardait point vers Nevers, pour ainsi dire, et refusait de se trouver avec elle (la partie Sud du département) en une même région administrative, si on venait à abandonner les anciennes divisions*" (E. Colin, 1981, p.5). En effet, "*la frontière avec ce département de l'Yonne est artificielle. La région de Clamecy est le prolongement évident des plateaux de Basse-Bourgogne.*" (J.B. Charrier, 1981)

D'avantage tourné au Nord ou à l'Est, la majeure partie de l'arrondissement de Clamecy a été et reste encore aujourd'hui une région un peu à part.

A l'époque, le canton le plus riche et le plus peuplé est celui de Clamecy, le plus pauvre celui de Lormes "*qui ne produit que du seigle, du sarrasin, de l'avoine et un peu d'orge*". (Annuaire 1833). C'est paradoxalement dans ces deux cantons que le réseau scolaire est le plus dense.

Dans le canton de Lormes, "*l'état de l'enseignement est aussi satisfaisant que possible. Les 10 communes de ce canton sont pourvues d'écoles*" écrit l'inspecteur de l'arrondissement, M. Durand. Il est à noter que 9 communes sur 10 ont plus de 500 h.

Mais c'est tout de même le canton de Clamecy qui apparaît comme "*celui qui laisse le moins à désirer, soit sous le rapport de la propagation de l'instruction, soit sous le rapport de la capacité des instituteurs*"

Quant au canton de Tannay, "*il n'est pas aussi arriéré pour l'Instruction que pourrait le faire croire le nombre de communes privées d'école. Les enfants des communes presque toutes rapprochées de Tannay y viennent à l'école. Les enfants de Nuars vont à Saizy et à Teigny, ceux de Ruages à Montceau-le-Comte*" reconnaît M. Durand.

C'est le canton de Brinon qui laisse le plus à désirer. Selon l'inspecteur, "*l'état très peu satisfaisant de ce canton doit être attribué à la population extrêmement faible de presque toutes les communes qui le composent et qui, isolément, n'offriront pas assez d'avantages à un instituteur*". En effet, aucune commune n'a plus de 700 h, la quasi-totalité comptant entre 200 et 400 h.

#### 2.2.5 Arrondissement de CHATEAU-CHINON

Citons le rapport de M. Jarriez

"*Nul pays n'est plus arriéré peut-être que l'arrondissement de Château-Chinon. Cette ignorance me paraît avoir deux causes principales. La première est la misère des habitants qui ne leur permet point d'envoyer les enfants à l'école pendant la plus grande partie de l'année. Ils sont forcés, pour rendre leur position plus supportable de les employer dès l'âge le plus tendre aux travaux de la campagne, à la garde des bestiaux. La deuxième est l'éloignement de la plupart des villages et des hameaux du chef-lieu de canton.*

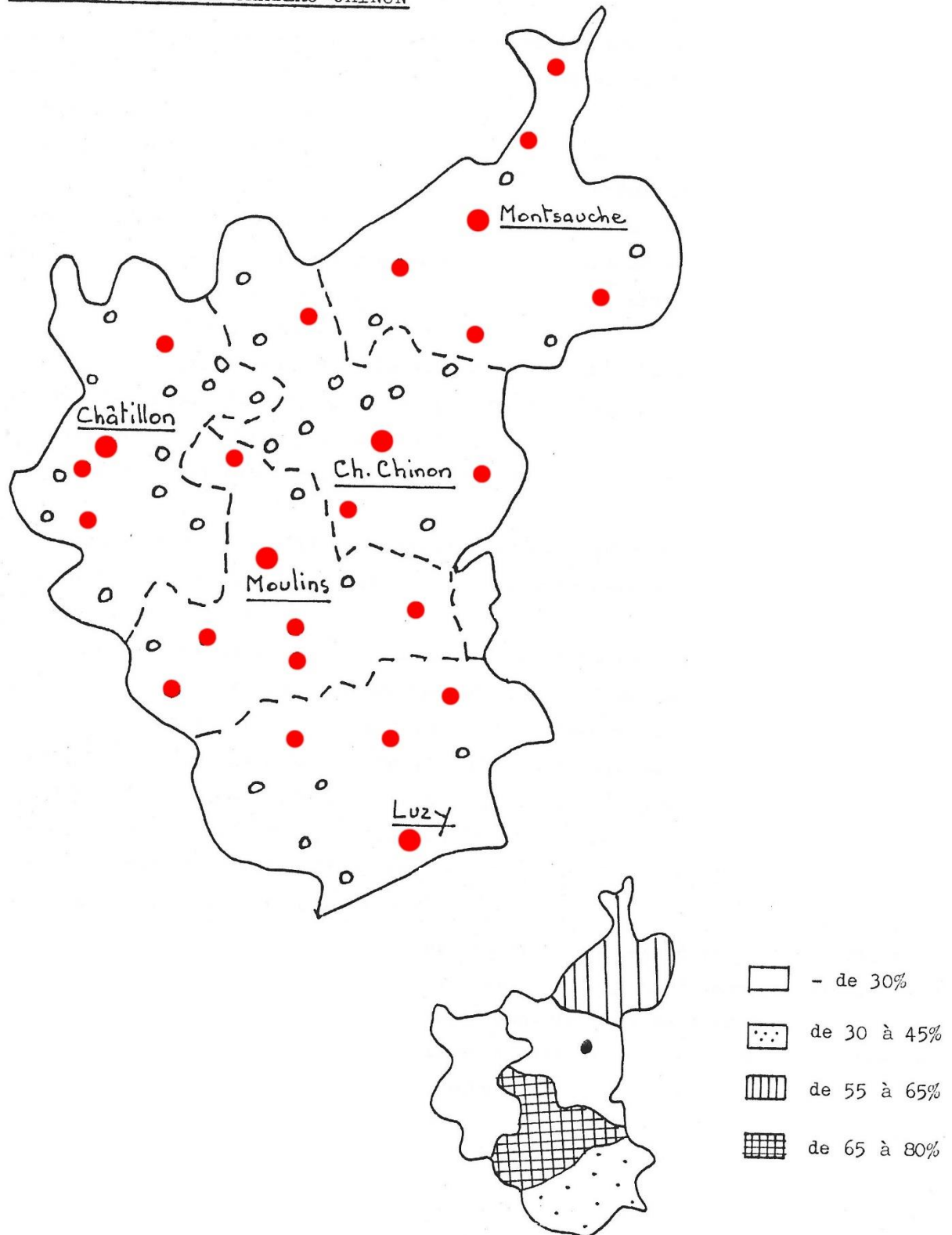
*Les enfants, dans la plupart des communes n'assistent aux leçons que pendant les quatre mois d'hiver, ils sont souvent retenus soit par des pluies continuelles qui rendent les chemins impraticables, soit par des neiges qui parfois couvrent la terre d'une hauteur de quatre pieds*

*Si à ces causes, vous joignez l'indifférence des parents qui déclarent naïvement qu'ils ont bien vécu sans instruction et que leurs enfants vivront bien de même, vous aurez une idée des habitants de ce pays.*

*Même dans les communes où les écoles sont un peu suivies, les parents, les uns par avarice, les autres par misère refusent d'acheter des livres uniformes.*"

Cantons	Nb Communes	Communes avec école		Communes sans école	
		Nb	%	Nb	%
CHATEAU CHINON	14	4	28%	10	72%
CHATILLON EN BAZOIS	16	4	25%	12	75%
LUZY	9	4	44%	5	56%
MONTSAUCHE	10	6	60%	4	40%
MOULINS ENGILBERT	9	7	77%	2	23%
Total :	58	25	43%	40	57%

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-CHINON



Globalement l'arrondissement de Château-Chinon compte donc 43% de communes, disposant d'une école. Mais les différences sont très marquées entre les cantons moins de 30% pour Château-Chinon et Chatillon contre 77% pour Moulins Engilbert). Il semble donc se situer à peu près au niveau de la moyenne départementale. Par contre, la fréquentation est très irrégulière et la plupart du temps très faible. Les rapports de visite font état d'une différence considérable entre les nombres d'élèves selon les saisons et montrent que beaucoup d'écoles comptent moins de 30 élèves même l'hiver et que certaines sont fermées en été.

Ce qui manque, ce n'est pas tant, semble-t-il la volonté des communes d'entretenir une école que l'absence d'une demande de la part des habitants ou les difficultés (climat, relief, distance entre les hameaux et les communes) pour s'y rendre, ces deux aspects étant sans doute assez fortement liés.

Pour le comprendre, il faut bien saisir la spécificité de cette région formée en grande partie du Morvan. Spécificité qui n'a rien à voir avec celle de Clamecy dont nous avons déjà parlé.

On rappelle souvent l'origine gauloise des habitants du Morvan et on avait coutume de dire que "les morvandiaux étaient un "peuple à part dans la grande famille nivernaise". C'est une région "*hérissée de montagnes longtemps couvertes de neige et généralement stérile qui ne produit guère que du seigle, du sarrasin et de l'avoine*" indique l'Annuaire de la Nièvre qui ajoute que le Morvandiau est un homme plutôt rustre, bourru, devant vivre sur un sol ingrat. Ces propos apparaissent aujourd'hui caricaturaux et même un peu méprisants, mais on ne peut nier que le mode de vie, la façon de voir les choses des habitants du Morvan soit très différente de ceux de la vallée de la Loire ou des pays d'Yonne.

C'est l'arrondissement le moins peuplé et le moins riche du département (il arrive en dernière position quant au revenu territorial). De plus, c'est celui où les familles sont le plus groupées autour d'un même feu. Une statistique départementale publiée en 1829 dans l'Annuaire de la Nièvre donne les résultats suivants :

Arrondissements	<u>familles</u> feux	<u>population</u> feux	<u>population</u> familles
COSNE	1,17	4,65	3,95
CLAMECY	1,17	4,54	3,85
NEVERS	1,31	4,84	3,69
CH. CHINON	1,57	5,6	3,55

On constate qu'il y a environ une personne de plus par feu dans l'arrondissement de Château-Chinon que dans les autres (5,6 contre 4,5 à 4,8) et qu'un feu regroupe 1,5 famille (contre seulement 1,1 à Cosne ou Clamecy). Ces différences sont suffisamment importantes pour qu'on les prenne en compte.

Quant aux différences selon les cantons, nous noterons là encore que ce sont les cantons formés de communes dont la population est extrêmement faible qui ont le moins d'écoles. Par exemple, dans le canton de Chatillon qui ne compte que 4 communes pourvues d'école sur 16, sur les 12 communes privées d'école, 10 ont moins de 500 h.

Par contre, 70% des communes du canton de Moulins-Engilbert ont une population supérieure à 1000 h.

## 2.2.6 Conclusion

Nous avons vu qu'en règle générale, il semble y avoir une corrélation assez nette entre la population de la commune et la présence ou non d'une école. Plus la population est élevée, plus on a de chances d'y trouver une école, ainsi que le montre le tableau suivant /

Population	Nb de communes	Nb de communes avec école	%
- 500 h	138	21	15%
500 à 1000 h	102	56	50%
1000 à 2000h	60	44	73%
2000 à 5000h	17	16	94%
+ de 5000 h	4	4	100%

Ainsi seulement 21 communes de moins de 500 h ont une école (dont 17 dans la seule région de Clamecy -nous y reviendrons-) soit à peine 15%.

Par contre c'est le cas pour la grande majorité des communes de 1000 à 2000 h et pour la quasi-totalité des villes de plus de 2000 h.

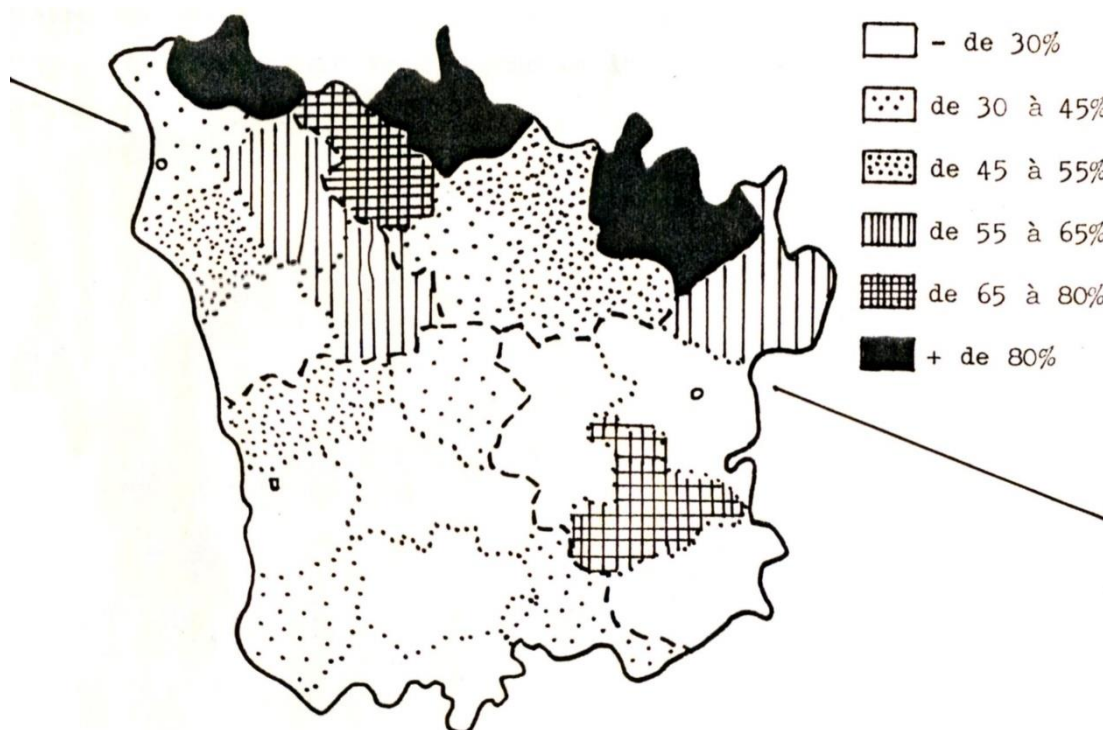
Il apparaît que le " seuil critique" se situe entre 500 et 1000 h. A moins de 500 h, peu ou pas d'école.

A plus de 1000 h, 3/4 au moins des communes ont une école.

Cependant, on ne peut s'en tenir là.

Il y a des exceptions de taille à cette règle. Par exemple, dans l'arrondissement de Clamecy, on trouve 17 communes de moins de 500 h qui ont une école et dans celui de Nevers 5 villes de plus de 1000 h en sont dépourvues. Nous avons déjà tenté d'apporter quelques éléments d'explication dans les pages précédentes (spécificité et évolution historique ou économique de certaines régions géographiques).

Pour avoir une vue plus globale, nous présentons ci-dessous la carte du département par cantons, sans tenir compte des arrondissements. Cette carte indique, pour chaque canton, le pourcentage de communes disposant d'une école.



Une remarque s'impose : la plus forte implantation d'écoles se situe au Nord d'une ligne Cosne-sur-Loire - Château-Chinon (7 cantons ont plus de 55 % de communes disposant d'une école et 4 plus de 80 %) qui traverse les différents arrondissements.

Or si on poursuit cette ligne vers le Nord-Ouest, on arrive à peu près à Saint-Malo et vers le Sud-Est à Genève. La ligne Saint-Malo Genève qui marque depuis plus de deux siècles la frontière entre une France alphabétisée et une France non alphabétisée, semble couper la Nièvre en faisant fi des divisions administratives.

Le Nord est une région où il y a une forte ou assez forte implantation scolaire, le Sud est beaucoup démuné.

On retrouve en gros les anciens découpages dans cette carte : au Nord les Vaux d'Yonne, la Puisaye, le Donziais et une partie du Morvan, et au Sud les Vaux de Nevers, le Bazois et les pays d'entre Loire et Allier.

*"Enclaves indépendantes à l'intérieur des limites du comté ou du duché, complication des dépendances féodales, revendications des grands seigneurs du voisinage, bon nombre de faits, dans l'histoire particulièrement complexe du Nivernais se présentent comme conséquences de la variété même introduite par la géographie de cette contrée."* (E. Colin, 1981, p.5)

Certes des études plus fines seraient nécessaires, mais cette séparation de la Nièvre par une ligne allant approximativement de Cosne à Château-Chinon - ligne qui se trouve être très proche de la ligne Saint-Malo Genève - se devait d'être notée.

## 2.3 – QUELQUES AUTRES ASPECTS

### 2.3.1 Et les filles ?

Sur les 165 écoles, 112 sont communes aux deux sexes et 53 sont des écoles de garçons.

Cette caractéristique est surtout là déterminée par la taille de la commune : seules 3 écoles de chefs-lieux de canton) Brinon, Montsauche, Moulins-Engilbert, ne sont pas mixtes alors que toutes les écoles des communes rurales de moins de 500 habitants le sont.

En règle générale, les petites communes n'ont qu'une école qui accueille garçons et filles, encore que certaines restrictions existent parfois.

A Brinon, à Mhère et à Saisy *"les garçons et les filles sont séparés"* ; le Conseil Municipal de Dun-les-Places à l'intention d'en faire autant et à La Maison Dieu, l'école est commune pour le moment. A Saint-Aubin, *"les garçons et les filles ne sont pas réunis aux mêmes heures"* et à Moulins-Engilbert, à Arbouse *"le matin les garçons et le soir les filles"*. A Pouilly, *"c'est la femme de l'instituteur qui instruit les filles"* et à Saint-Andelain, elles *"sont sur un banc à part"*.

Par ailleurs les quelques renseignements quantitatifs dont nous disposons font état d'un nombre de filles bien moindre que celui des garçons (au maximum 1/4 de l'effectif).

### 2.3.2 De rares écoles gratuites

Seules 6 écoles sont totalement gratuites :

- les 4 écoles mutuelles de Nevers, La Charité, Fourchambault et Saint-Pierre-le-Moûtier.
- l'école des Frères de Nevers, pour laquelle l'inspecteur émet quelques réserves en indiquant qu'il n'y a "pas d'élèves reconnus payant".
- une école de Chiddes (arrondissement de Château-Chinon) tenue par un curé.

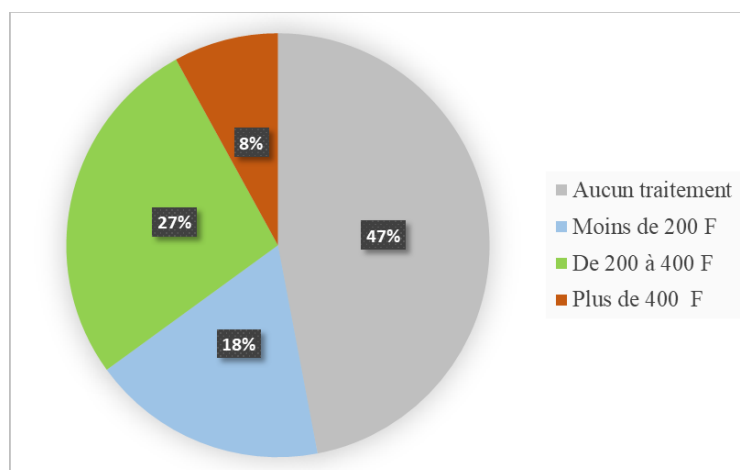
### 3. LES INSTITUTEURS

#### 3.1 Les instituteurs

##### 3.1.1 Traitements et conditions matérielles

Arrondissements	Nb d'écoles	TRAITEMENTS			
		0	- 200 F	200 à 400 F	+400 F
NEVERS	35	18	8	5	4
COSNE	36	17	6	8	5
CLAMECY	64	25	9	26	3
CHÂTEAU CHINON	30	17	7	5	1
Total	165	77	30	44	13
Pourcentage	100%	47%	18%	27%	8%

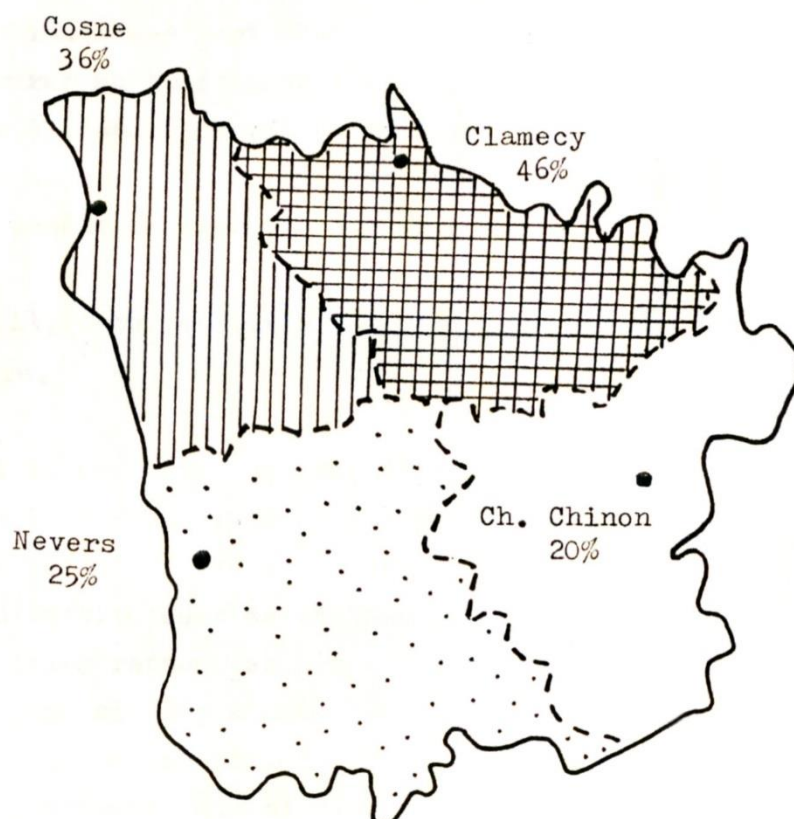
Près d'un instituteur sur deux (47 %) ne reçoit aucun traitement fixe de la commune. Si on ajoute ceux qui ont moins de 200 F (parfois beaucoup moins, 20 F ou 50 F), on s'aperçoit que deux instituteurs sur trois (65 %) n'ont aucun traitement ou un traitement inférieur à 200 F.



Bien sûr, il y a là encore des différences selon les cantons ou les arrondissements. C'est l'arrondissement de Clamecy qui offre les meilleures conditions à ses instituteurs (46 % ont un traitement supérieur à 200 F). Cela peut s'expliquer par le fait que c'est celui qui, ayant déjà le réseau scolaire le plus dense, fait le plus d'efforts en faveur de l'enseignement pour répondre à une demande sociale plus forte que dans les autres régions de la Nièvre, ainsi que nous l'avons expliqué précédemment.

INSTITUTEURS AYANT UN TRAITEMENT FIXE D'AU MOINS 200 F.

Répartition par arrondissements



En règle générale, dans les autres cantons, ce sont les communes les plus peuplées et les plus riches qui attribuent un traitement.

Sur les 25 chefs-lieux de canton, 5 ne versent aucun traitement, 6 un traitement inférieur à 200 F et 14 un traitement supérieur (jusqu'à 1800 F pour le Directeur de l'école mutuelle de Nevers). On trouve par contre de petites communes qui font des efforts considérables.

Ainsi à Dornecy (910 habitants, canton de Clamecy) l'instituteur reçoit 500 F par an, à La Maison Dieu (300 habitants, canton de Tannay) il a 300 F par an. A La Chapelle Saint André (1123 habitants, canton de Varzy), le Conseil Municipal "*promet 500 F à un instituteur compétent et 120 F en plus pour le secrétariat de mairie*" à condition de remplacer celui qui y est actuellement auquel elle n'accorde aucun traitement pour cause d'incapacité"

De plus dans cette même commune, une maison d'école d'un coût de 10 000 F est en projet, ainsi qu'un logement pour l'instituteur.

On le voit, les situations sont très disparates. Là telle commune n'a guère les moyens d'assurer un traitement à l'instituteur, ailleurs on n'accorde que peu d'importance à l'enseignement et on considère que d'autres dépenses sont plus utiles ; ici on est prêt à faire en sorte qu'un instituteur puisse vivre décemment, à la condition expresse que ce soit un "vrai", compétent et breveté.

Quoi qu'il en soit, dans les faits, la situation de la majorité des instituteurs est très précaire.



Beaucoup doivent se contenter du produit de la rétribution scolaire qui se situe en moyenne à 1 F par mois et par élève payant dans les petites communes et à 1,50 F dans les plus grandes villes.

Comme beaucoup d'instituteurs de villages n'ont guère qu'une vingtaine d'élèves on peut évaluer leurs ressources aux alentours de 200 F par an.

Somme dérisoire même si on y ajoute les quelques francs gagnés en tant que chantre ou secrétaire de mairie.

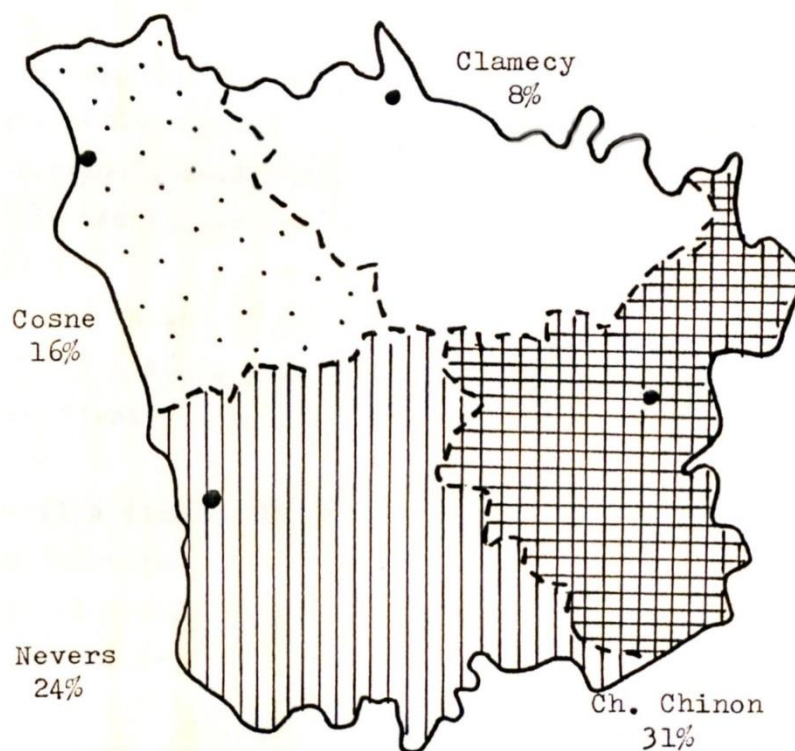
On compte 25 instituteurs faisant fonction de chantre et de 18 de secrétaire. Parmi eux, 27 reçoivent moins de 100 F par an et 12 seulement plus de 100 F. Quant aux autres, ils sont tout simplement considérés comme bénévoles et ne récoltent guère qu'une pièce ou deux lors de mariages ou de cérémonies diverses.

Par ailleurs, moins de 30 % sont logés (et parfois dans quelles conditions !) et parmi ceux qui ne le sont pas, seulement 17 reçoivent une indemnité, soit à peine 15%.

Comment s'étonner alors qu'un certain nombre d'instituteurs exercent un autre métier en même temps ?

Les inspecteurs en ont recensé 30, soit environ 1 sur 5. (1 sur 3 dans l'arrondissement de Château-Chinon mais seulement 1 sur 12 dans celui de Clamecy. On ne s'en étonnera plus.)

### INSTITUTEURS EXERCANT UN SECOND METIER Répartition par arrondissements



Nous remarquerons que les chiffres ci-dessus sont inversement proportionnels à ceux donnés dans la page précédente (instituteurs ayant un traitement fixe d'au moins 200 F).

On trouve 10 receveurs-buralistes, 5 marchands, épiciers ou commerçants dont un "vend de la mercerie et du sel dans une boutique installée dans la classe", 3 cabaretiers, 2 joueurs de violon et de vielle qui "jouent pour se procurer des moyens d'existence et qui font danser dans la classe", 1 géomètre qui "l'été va arpenter tandis que sa femme et ses filles le remplacent à l'école", 2 écrivains publics. Il y a aussi un ménétrier, un tourneur de grès, un scieur de bois, un horloger, un cardeur de laine, un cultivateur et même un fossoyeur.

Nous avons vu qu'il existait un rapport étroit entre la pratique d'un second métier et le traitement. Il sera intéressant de voir s'il existe le même avec l'âge ou le degré de qualification par exemple.

### Autres ressources :

Quelques-uns ont cependant d'autres ressources ou une certaine fortune. Mais c'est une toute petite minorité. Sur les 165 instituteurs, 134 sont notés "sans aucune fortune", soit plus de 80%. Quant à ceux que les inspecteurs ont considéré comme "ayant de la fortune", (ils sont 30) on ne peut guère l'évaluer. On retrouve dans plus de 15 rapports les mentions "aisé", "quelques rentes", "d'autres revenus" ou "ses parents paraissent aisés". Nous ne pouvons pas en tirer de conclusions Pour environ 10 d'entre eux, les notes sont plus explicites :

- 6 à 7 000 francs de propriété
- on assure qu'il a plus de 15 000 francs placés
- 4 000 francs de rente
- sa fortune considérable le met à l'abri du besoin
- très aisé, même riche

Donc, à part quelques-uns (une quinzaine tout au plus), les instituteurs n'ont pour vivre, ou plutôt pour survivre, que le produit de leur travail.

En conclusion, nous rappellerons les chiffres suivants :

- près de 50% des instituteurs ne reçoivent aucun traitement
- 70% ne sont pas logés et moins de 15% reçoivent une indemnité
- entre 85 et 90 % n'ont aucune fortune ou revenu autre
- 20% exercent en même temps un second métier.

Voici l'opinion d'Antony DUVIVIER <sup>4</sup> sur la condition des instituteurs en 1833. Il s'agit d'un article d'août 1843 publié par l'Echo de la Nièvre et reproduit par A. Thuillier (Economie et Société Nivernaise, 1974).

*"L'Instruction primaire, telle qu'elle est aujourd'hui... n'est autre chose qu'une marchandise, une denrée que les hommes plus ou moins dignes, porteurs d'un brevet de capacité, d'une patente de tel ou tel degré, vendent dans chaque commune: tarifée par le conseil municipal; une denrée au débit de laquelle veillent des autorités locales qui, si elles ne sont hostiles, sont indifférentes, et des agents du gouvernement dont l'action, éminemment et essentiellement profitable à l'instruction primaire, et presque toujours neutralisée par celle des pouvoirs locaux . On n'a pas voulu faire de l'instituteur un fonctionnaire de l'Etat et de l'instruction primaire une administration organisée comme toutes les autres administrations », on l'a soumis à l'autorité tatillonne et oppressive des différentes autorités locales - conseil municipal, comité communal, comité cantonal. Or la position des instituteurs des communes rurales est lamentable : « une vie pauvre, malheureuse, usée dans un travail monotone et ingrat ». Non seulement ils sont en butte à de tribulations sans nombre, non seulement ils, sent considérés des pères de famille qui les paient comme des valets, mais encore leur place ne leur donne pas à tous de quoi satisfaire aux premières nécessités de la vie. S'ils ne sont secrétaires de mairie, marguilliers, bedeaux, fossoyeurs, n'importe qui ou quoi, tous emplois qui les ravalent aux yeux des populations au milieu desquelles ils vivent, tous emplois qui les font en quelque sorte descendre à l'état de domesticité, leur école ne peut les nourrir. Aussi bien quand le soleil de mai commence à luire sur le champ, quand les enfants quittent l'école pour aider leurs parents dans leurs travaux, combien d'instituteurs en France, dans la saison morte de l'Instruction publique, abandonnent aussi leur classe vide et vont se louer pour la fauchaison et la moisson. Certes, ce travail n'a rien de dégradant ; mais l'Instituteur ne laissera-t-il pas dans le sillon qu'il aura moissonné, avec la sueur qu'aura fait tomber de son front la chaleur du jour, un peu de la considération que sa position sociale doit lui donner ? Oh ! Messieurs les législateurs pour que l'Instruction primaire prospère dans une commune, faut-il que le maître d'école soit forcé, pour vivre, d'aller glaner dans le champ de ses élèves ? »*

---

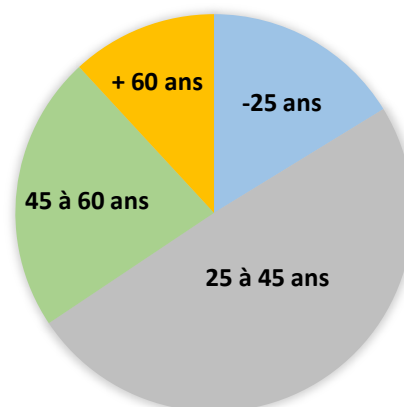
<sup>4</sup> A. DUVIVIER était instituteur à Luzy en 1833. Il sera ensuite directeur de l'école mutuelle de Nevers de 1838 à 1848. Rédacteur du "Bien du Peuple", auteur de nombreux ouvrages et recherches, il fut candidat républicain aux législatives de 1848 et l'une des figures de la résistance nivernaise au coup d'Etat de 1852 (il sera déporté et mourra en exil à Constantinople).

### 3.1.2 Age et situation familial

#### - Répartition par âge

Globalement la répartition par âges est la suivante :

Ages	Nombre	%
- 25 ans	26	16%
25 à 45 ans	79	50%
45 à 60 ans	36	22%
+ 60 ans	19	12%



Il n'y a à la guère de différences significatives selon les cantons ou les arrondissements. Comme nous le pressentions déjà, les 2/3 des plus de 60 ans exercent un autre métier.

Ages	Nombre	Autre métier
-25 ans	26	2
25 à 45 ans	79	6
45 à 60 ans	36	8
+ 60 ans	19	13

Cela n'est pas étonnant. Il semble que la profession d'instituteur ne soit vraiment considérée comme une profession à part entière que par les plus jeunes.

On trouve des personnes vraiment très âgées : 6 ont plus de 75 ans et 2 plus de 80 ans. Elles n'ont ni brevet ni autorisation et sont conservées par pitié ou par habitude.

#### - Situation familiale

Ages	Mariés	Célibataires	Total	%
-25 ans	3	23	26	16%
25 à 45 ans	69	10	79	50%
45 à 60 ans	29	7	36	22%
+ 60 ans	16	3	19	12%
Total	117	43	160	
Pourcentage	74%	26%		

Si on constate d'abord que 3/4 des instituteurs sont mariés et que plus de la moitié des célibataires ont moins de 25 ans, on peut en déduire qu'environ 90% des instituteurs de plus de 25 ans sont mariés.

Quant à la taille de la famille, le tableau suivant montre que plus de 60% des instituteurs mariés avaient au moins 2 enfants et plus du tiers, 3 ou davantage.

Enfants	Nombre	%
0	24	20%
1	22	19%
2	23	20%
3 ou 4	39	34%
5 ou +	8	7%
Total des mariés	117	100%



Parmi les familles d'au moins 5 enfants, on notera deux de 7 et une de 10.

En définitive, l'instituteur apparaît comme étant un homme d'environ 40 ans, marié et ayant 3 enfants.

### 3.1.3 Relations dans la commune

Sur les 165 instituteurs, les inspecteurs n'en ont trouvé que 28 qui aient des problèmes divers avec la municipalité, le curé ou la population. C'est dire que la grande majorité d'entre eux sont bien intégrés et acceptés dans la commune... à moins que certains ne soient ignorés. Nous manquons d'éléments pour trancher.

Par contre, pour 19 d'entre eux, on a considéré qu'ils avaient des relations "douteuses". Schématiquement, on peut distinguer 3 types de reproches qu'on fait le plus souvent à l'instituteur :

- son engagement politique ou social
- son goût pour la boisson
- son incompétence

Pour ce qui est du premier, les cas les plus typiques sont ceux d'Antony DUVIVIER (déjà cité), de Claude TILLIER à Clamecy qui, selon le rapport de l'inspecteur a "*trop de capacités pour l'usage qu'il en fait parfois, n'a aucune qualité, est mauvais et insolent*", ou de Geoffroi GUERARD à Saint Pierre-le-Moûtier qui "*s'acquitte mal des devoirs de la religion et a des principes (politiques) un peu trop prononcés*"

Mais le reproche le plus courant est incontestablement celui de fréquenter les cabarets, comme on disait à l'époque, et d'avoir un goût prononcé pour la boisson. C'est le cas pour une bonne vingtaine. L'un "*quitte sa classe pour fréquenter les cabarets toutes les fois que l'occasion se présente*", un autre "*aime à crier et est porté sur le vin*". On ne compte plus ceux qui sont tout simplement traités d'ivrognes !

Enfin l'incompétence de certains semble telle qu'ils ne trouvent grâce aux yeux de personne : "*son langage est commun, personne ne le fréquente*", "*il est incompétent et indigent*", "*malhonnête, incapacité absolue*"...

Ce dernier point mérite qu'on s'y attarde plus longuement.

### 3.1.4 Quelle formation ?

Il faut bien le reconnaître, ces reproches quant à la compétence des instituteurs sont bien souvent justifiés.

Seulement 15 sortent d'une école Normale (Bourges, Paris, Avallon ou Auxerre) soit moins de 10%.

Par ailleurs, la grande majorité n'est pourvue que d'un brevet du 3<sup>e</sup> degré qui, on le sait, n'était guère la preuve d'une compétence importante (il suffisait de savoir un peu lire, écrire et compter). 15 n'ont même pas de brevet du tout.

La répartition est la suivante :

Sans brevet	15
3 <sup>e</sup> me degré	91
2 <sup>e</sup> me degré	52
1 <sup>er</sup> degré	2
Total	160*

\*5 rapports n'indiquent pas le niveau du brevet, ce qui explique un total de 160 au lieu de 165

De plus, selon les rapports, la moitié des instituteurs a une capacité médiocre ou insuffisante (80 sur 160).

M. Jarriez, l'inspecteur de l'arrondissement de Château-Chinon écrit que "*les instituteurs, en général, sont d'une capacité médiocre*" mais poursuit-il "*de l'avis des gens les plus éclairés, ils suffisent largement aux besoins du pays.*"

Quant à M. Durand, il reconnaît lui aussi que "*la majeure partie des instituteurs laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la capacité*", il estime au contraire que "*pourvoir les communes de bons instituteurs, de maires éclairés et zélés, tels seraient les moyens les plus propres à améliorer et à propager l'instruction primaire et de triompher de l'incurie des parents*".

La situation de la région de Clamecy semble lui donner raison.

C'est dans ce canton où toutes les communes sont pourvues d'écoles, où les traitements sont les plus élevés qu'exercent les instituteurs les plus compétents. En effet, si on retrouve partout ailleurs à peu près la même proportion (à peine 1/3 d'instituteurs ayant un brevet du 2<sup>e</sup>me degré), elle s'inverse ici totalement : 3/4 des instituteurs ont un brevet du 2<sup>e</sup>me degré. Cette remarque confirme tout ce que nous avons pu dire sur cette région qui apparaît de plus en plus totalement marginale par rapport au reste du département.

Mais qui sont les instituteurs ayant un brevet du 2<sup>e</sup>me ou du 1<sup>er</sup> degré ? On peut penser que ce sont les plus jeunes.

La répartition des niveaux de brevets selon l'âge est la suivante :

Niveau du brevet : Âge	0	3 <sup>e</sup> me	2 <sup>e</sup> me ou 1 <sup>er</sup>	Total
- 25 ans	2	11	11	24
25 à 35 ans	2	30	23	55
35 à 50 ans	6	24	11	41
+ 50 ans	5	26	9	40
Total	15	91	54	160

On peut remarquer certaines différences qui apparaîtront mieux en donnant les résultats en pourcentage et en regroupant les catégories.

	0 ou 3 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup> ou 1 <sup>er</sup>
- 25 ans	55%	45%
25 à 35 ans	58%	42%
35 à 50 ans	73%	27%
+ 50 ans	77%	23%

Le calcul du coefficient de corrélation permet de conclure à une différence significative. Les instituteurs sont d'autant plus compétents qu'ils sont plus jeunes. Cela s'explique aisément quand on sait que ces brevets ont été institués en 1816.

Donc, ce qu'on appellerait aujourd'hui la formation initiale était souvent des plus réduites.

Alors peut-être existait-il des conférences pédagogiques ou des bibliothèques ? Nous n'en avons trouvé trace nulle part et selon Delaroché, cette question "*n'est pas susceptible de réponse tant que le sort des instituteurs restera aussi misérable qu'il l'est le plus généralement*".

Tout au plus a-t-on pu relever qu'un instituteur de Clamecy, ayant suivi les cours d'enseignement mutuel en 1819 "*réunit quelquefois chez lui les instituteurs des communes voisines*" ou qu'un autre de Lormes "*se propose de réunir les instituteurs des communes voisines dans l'intérêt de l'enseignement*".

Rien d'autre. Manifestement, la plupart des instituteurs songent davantage à survivre matériellement avant de demander une formation intellectuelle ou pédagogique.

Dans ces conditions, quelles pouvaient bien être leurs pratiques pédagogiques ?

Nous allons maintenant essayer de dresser une sorte de bilan pédagogique.

### 3.2 BILAN PEDAGOGIQUE

Les rapports nous confirment ce que nous pressentions déjà, à savoir que les résultats et le niveau de l'enseignement étaient plutôt peu satisfaisants. Dans 60 écoles, l'état de l'enseignement est jugé médiocre et dans 40 franchement insuffisant.

Afin d'en avoir une idée plus précise, nous examinerons quelles étaient les méthodes employées, les matières enseignées et de quoi disposaient les écoles (matériel, livres...).

#### 3.2.1 Les méthodes

Il convient là aussi, à notre sens, d'être assez prudent quant à la fidélité des chiffres recueillis. On peut en effet se demander si certains maîtres n'ont pas eu tendance à déclarer qu'ils utilisaient une méthode simultanée "*dont ils savent qu'elle a la faveur des autorités*" (Furet-Ozouf, p. 134). Et comme dans de nombreux cas, les inspecteurs ont semble-t-il dû se contenter des dires des instituteurs dont ils n'ont pas réellement vu la classe fonctionner, on peut penser d'emblée que les scores de la méthode simultanée seront quelque peu surestimés.

#### Résultats globaux par arrondissements

Arrondissements	Individuelle	Mutuelle	Simultanée	Mixte	Totaux
NEVERS	7	4	24	0	35
COSNE	16	5	15	0	36
CLAMECY	26	3	35	0	64
CHÂTEAU CHINON	19	1	8	2	30
Total	68	13	82	2	165
Pourcentage	43%	8%	48%	1%	100%

La méthode mutuelle n'est employée que dans 8% des écoles. Les deux autres méthodes ont cours de façon à peu près égale (la différence de 5 points ne semble pas significative en fonction des réserves précédentes).

C'est dire que la moitié des instituteurs emploient toujours la méthode individuelle (qui était à peu près la seule employée il y a quelques dizaines d'années dans les "petites écoles") beaucoup moins performante.

Plusieurs raisons à cela : d'une part le manque de formation et d'information des maîtres sur cette quasi nouveauté et d'autre part le fait que beaucoup d'écoles ne disposent pas de livres uniformes.

Dans 95 écoles, les livres ne sont pas uniformes et dans 112 d'entre elles ils ne sont pas non plus en nombre suffisant. A Montsauche, on se sert de "*vieux trouvés dans les cabanes du village*"... "*L'un avait un code municipal, un autre Les Lettres de Mirabeau...*" note l'inspecteur de l'arrondissement de Château-Chinon, M. Jarriez.

Cependant nous avons voulu dépasser ce constat global et voir quels étaient les instituteurs qui avaient adopté la méthode simultanée et quelles en étaient les raisons.

### Méthode et niveau de brevet

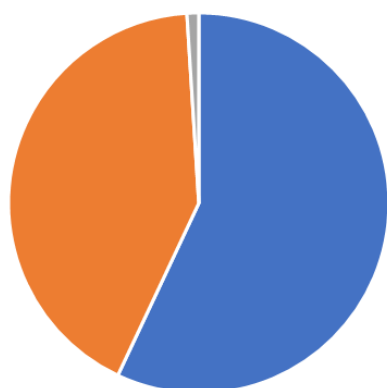
Parmi les instituteurs ayant un brevet du second ou du premier degré (ils sont 54), on n'en trouve que 10 employant la méthode individuelle. Par contre parmi les 106 n'ayant pas de brevet ou un brevet du 3e degré, 60 emploient la méthode individuelle.

C'est dire qu'il y a une corrélation nette entre le niveau de l'instituteur et la méthode employée, ainsi que le montre le tableau suivant :

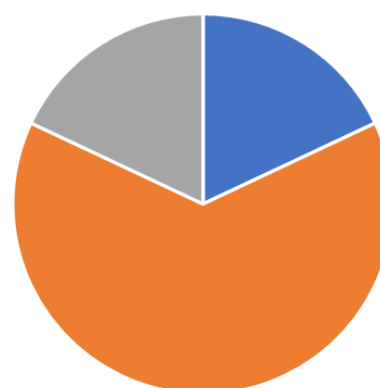
Niveau du brevet Méthode	Pas de brevet ou 3 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup> ou 1 <sup>er</sup>	Total
Individuelle	60	10	70
Simultanée	45	34	79
Mutuelle	1	10	11
Total	106	54	160

Niveau du brevet Méthode	Pas de brevet ou 3 <sup>ème</sup> degré	2 <sup>ème</sup> ou 1 <sup>er</sup> degré
Individuelle	57%	18%
Simultanée	42%	64%
Mutuelle	1%	18%
Total	100%	100%

Pas de Brevet ou brevet du 3ème degré



Brevet du 2ème ou du 1er degré



Méthodes

- Individuelle
- Simultanée
- Mutuelle

### Méthodes et niveau du brevet

On remarquera par ailleurs que la quasi-totalité des instituteurs qui emploient la méthode mutuelle ont un brevet du 20 ou du 10 degré (10 sur 11) dont 9 sortent de l'Ecole Normale.

### Méthodes et taille de la commune

Dans les 39 écoles établies dans les chefs-lieux de canton, on emploie très peu la méthode individuelle (3 écoles seulement). Par contre, les deux méthodes se répartissent à peu près également dans les autres communes de plus de 500 h, y compris dans les villes peuplées de plus de 1000 h qui ne sont pas des chefs-lieux de cantons.

La quasi-totalité des écoles mutuelles est implantée dans les communes de plus de 2 000 h (dont 60% au chef-lieu de canton). Cela se comprend aisément au regard du recrutement et du fonctionnement de ces écoles.

C'est dans les communes de moins de 500 h qu'est le plus employée la méthode individuelle (c'est le cas pour plus de 2 écoles sur 3). C'est sans doute en partie à cause de la faiblesse des effectifs ou d'une fréquentation scolaire souvent très irrégulière.

	Individuelle	Simultanée	Mutuelle	Total
Chefs-lieux	3	28	8	39
Autres + 100 hab.	24	19	4	47
de 500 à 1000 hab.	27	28	1	56
moins de 500 hab.	14	7	0	21
Total	68	82	13	163

### Méthodes et implantation géographique de la commune

Le tableau p. 33 (résultats globaux par arrondissements) nous permet de faire les remarques suivantes : la méthode simultanée est la plus répandue dans les arrondissements de Nevers et de Clamecy et la moins répandue dans celui de Château-Chinon.

En ce qui concerne Clamecy, l'explication est la même depuis le début. Cette région (un canton excepté) regroupe tous les facteurs favorables nécessaires au développement de l'Instruction Publique, sans que l'on puisse d'ailleurs déterminer avec certitude si l'un d'entre eux et lequel peut avoir lancé la dynamique : majorité de communes ayant une école, traitements les plus élevés, instituteurs les plus compétents (brevet du 2<sup>ème</sup> degré pour beaucoup), emploi de la méthode simultanée...

Quant à Nevers, cet arrondissement compte peu d'écoles, toutes implantées dans les communes les plus peuplées, dont 8 chefs-lieux de canton. Les remarques faites au paragraphe précédent (rapport entre méthodes et taille des communes) expliquent en grande partie ce fait et doivent nous garder de toute interprétation illusoire sur l'avance pédagogique de cet arrondissement que les pourcentages pourraient nous laisser supposer.

### Conclusion

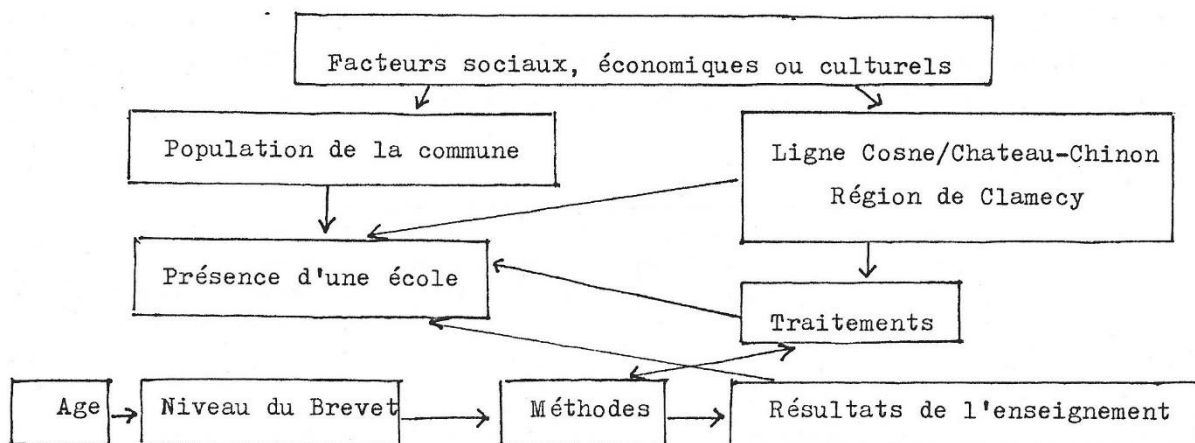
Nous l'avons vu, la méthode individuelle reste très largement utilisée. Cependant, M. Durand, après s'être attaché "*à faire envisager aux instituteurs et aux autorités locales tous les avantages de l'enseignement simultané sur l'enseignement individuel*" pense qu'il "*y a lieu d'espérer que, d'ici à quelques années, la méthode simultanée sera généralement adoptée dans tout l'arrondissement de Clamecy malgré les obstacles qu'elle rencontre encore dans quelques communes rurales.*"

Par ailleurs, nous avons établi que le type de méthode employée dépendait du niveau de compétence de l'instituteur, de la taille de la commune ou de son implantation géographique.

Nous commençons à apercevoir là, en reliant ces faits aux constatations précédentes (âges/niveau du brevet, niveau du brevet/cantons, cantons/traitements, traitements/taille de la



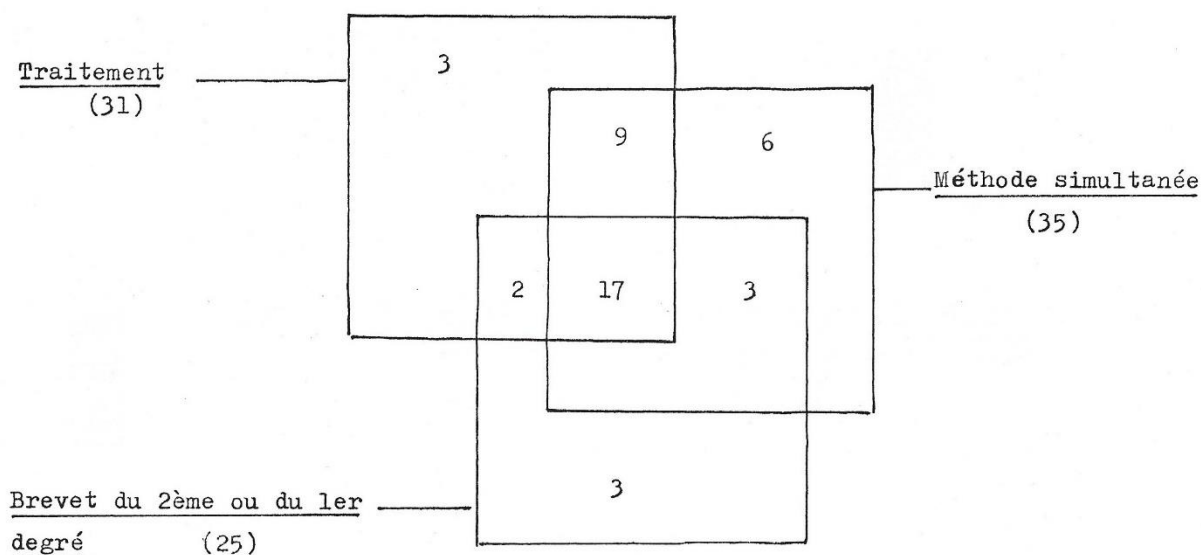
commune, taille de la commune/présence d'une école, présence d'une école/ligne Cosne-Chateau-Chinon...) une sorte de phénomène de réaction en chaîne.



Difficile de dire quel en est le moteur principal. Tous ces facteurs se conjuguent sans doute, mais il semble toutefois que celui de la qualification des instituteurs reste primordial.

Par exemple, nous avons examiné de plus près les rapports qui existaient entre les traitements, la méthode et le niveau du brevet dans les communes des cantons situés au Nord de la ligne Cosne/Château-Chinon, c'est-à-dire les cantons à plus forte implantation d'écoles (cantons de Clamecy, Saint-Amand, Varzy, Lormes, Tannay, Montsauche).

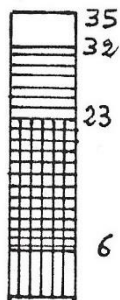
Le diagramme ci-dessous nous permet de faire un certain nombre de constatations



Dans cette région la mieux pourvue en écoles se trouvent une majorité d'instituteurs recevant un traitement fixe, ayant un brevet du 2<sup>ème</sup> degré et employant la méthode simultanée.

	Nbre	%	Moyenne départementale
Traitement fixe	31	52%	35%
Brevet 2ème ou 1er degré	25	43%	33%
Méthode simultanée	35	61%	48%

De plus, et c'est cela le plus frappant, on constate un rapport certain entre toutes ces caractéristiques.

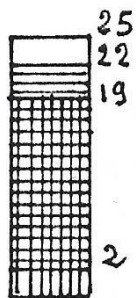
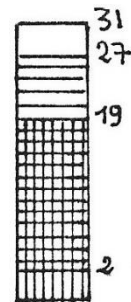


Parmi les 35 instituteurs employant la méthode simultanée

-26 ont un traitement (▬▬▬)

-23 ont un brevet du 2<sup>ème</sup> degré (▣▣▣)

Parmi les 31 instituteurs ayant un traitement  
 - 26 emploient une méthode simultanée (▬▬▬)  
 - 19 ont un brevet du 2<sup>ème</sup> degré (▣▣▣)

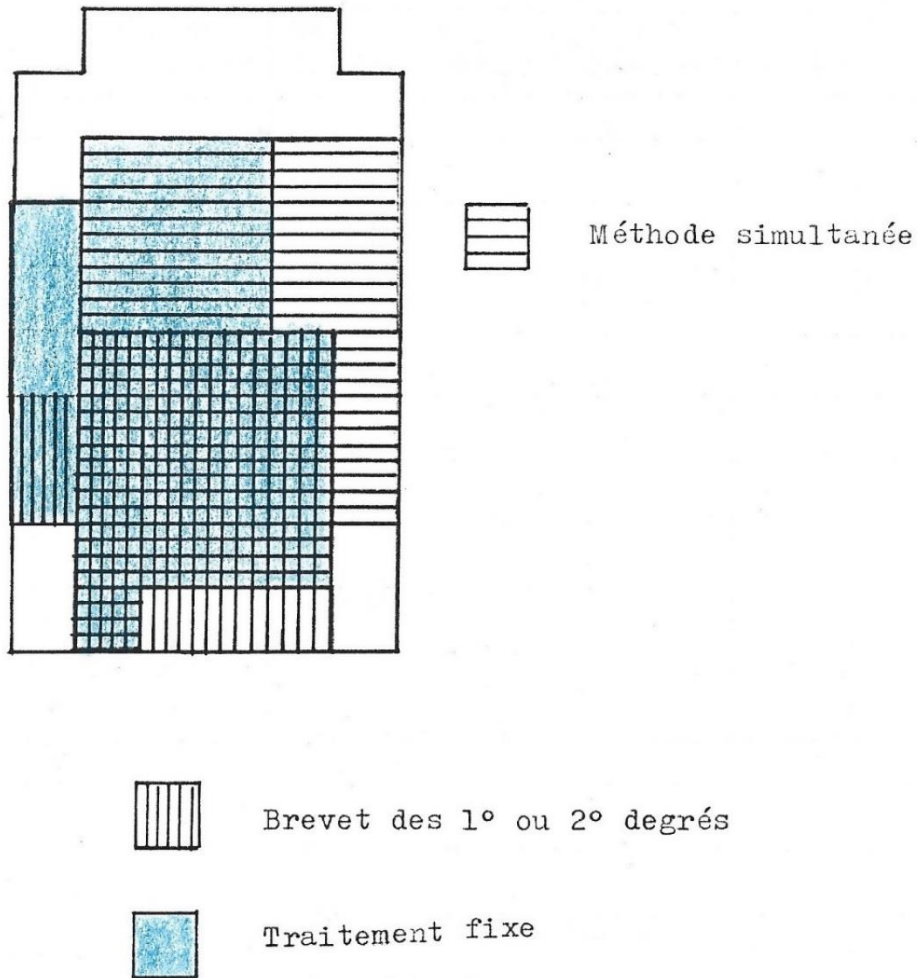


Parmi les 25 instituteurs ayant un brevet du 2<sup>o</sup> degré

-20 emploient la méthode simultanée (▬▬▬)

-19 ont un traitement (▣▣▣)

Nous pouvons recouper ces différents renseignements dans le schéma ci-dessous



D'autre part, on peut penser que les contenus et les résultats de l'enseignement détermineront aussi et le statut de l'école et celui de l'instituteur.

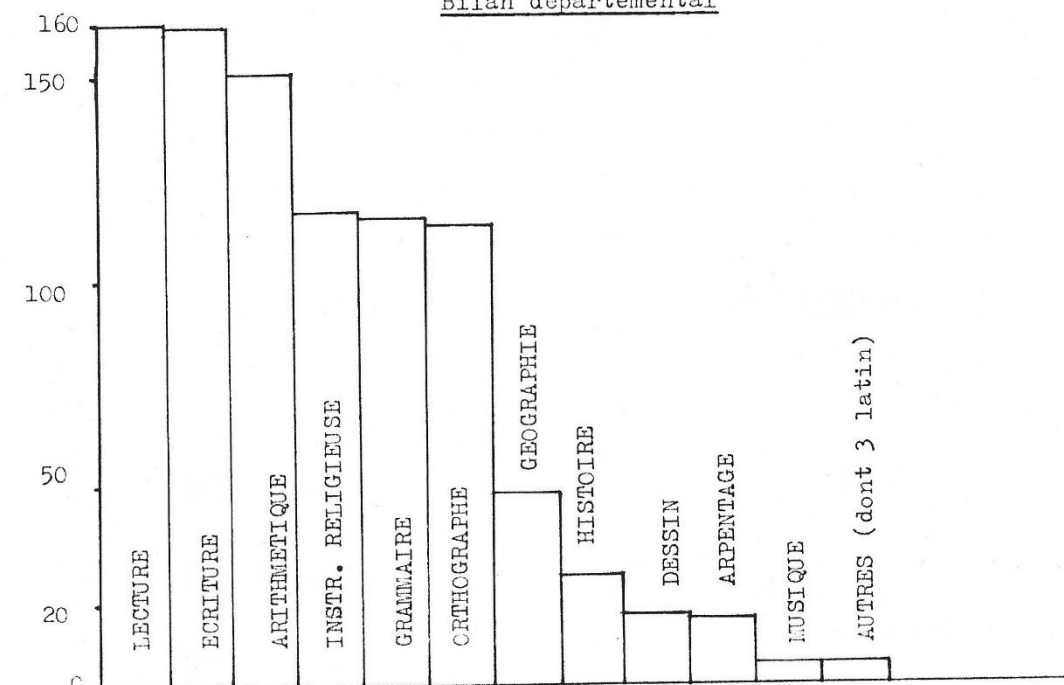
Voyons donc maintenant ces contenus, c'est-à-dire les matières enseignées.

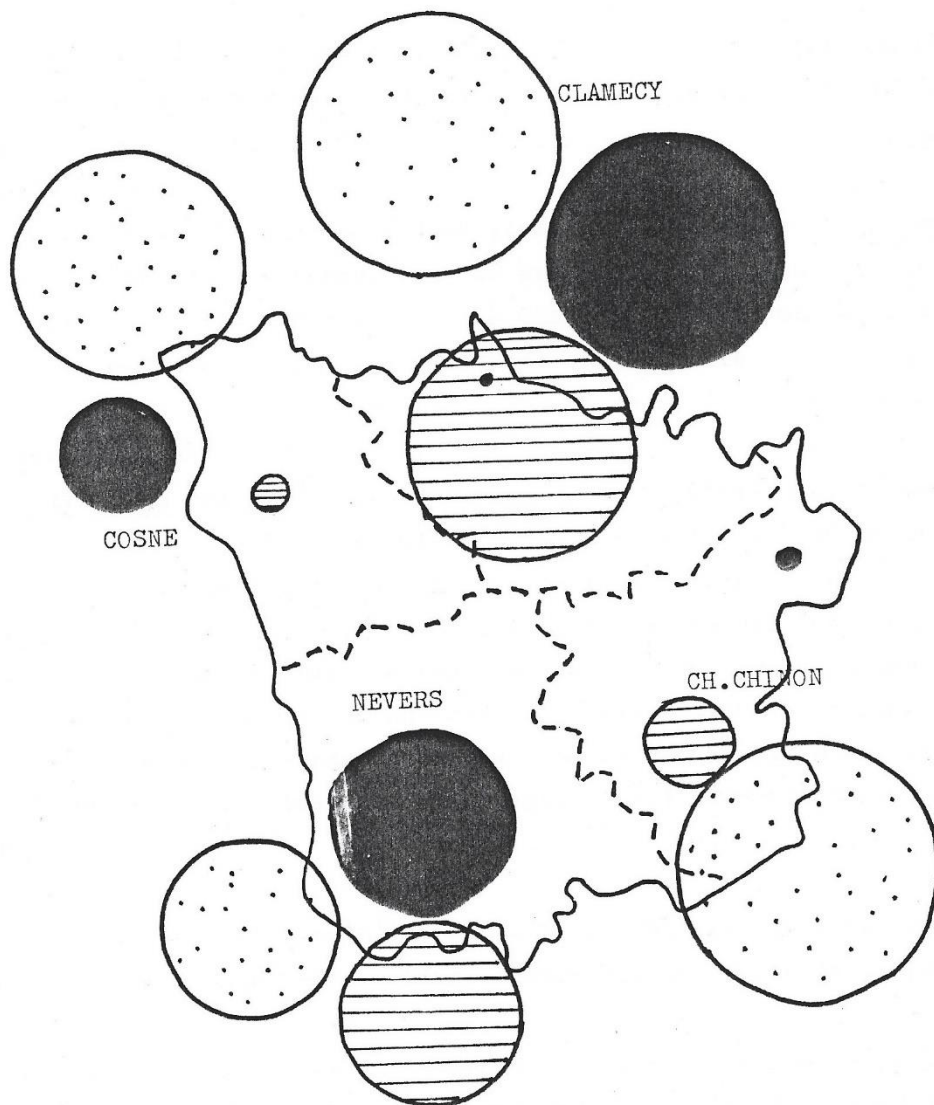
### 3.2.2 Matières enseignées

#### RESULTATS GLOBAUX PAR ARRONDISSEMENTS

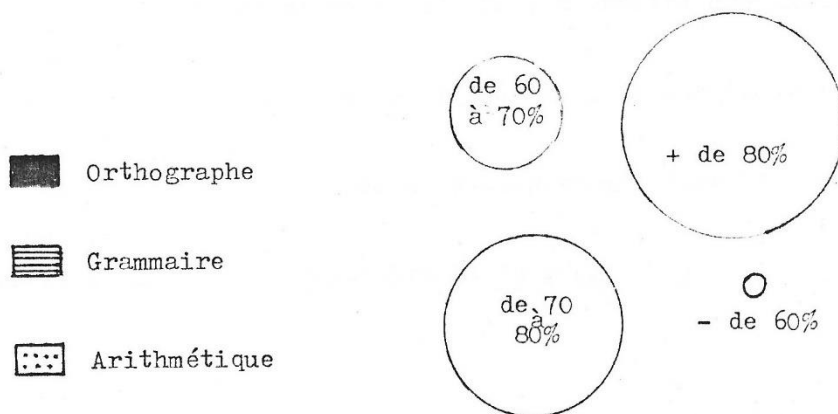
	<u>NEVERS</u> 35 écoles 33 réponses	<u>COSNE</u> 36 écoles 35 réponses	<u>CLAMECY</u> 64 écoles 62 réponses	<u>CH. CHINON</u> 30 écoles 30 réponses	<u>TOTAL</u> 165 écoles 160 réponses
Instr. rel.	21	35	59	3	118
Lecture	33	35	62	30	160
Ecriture	32	35	62	30	159
Orthographe	27	24	56	6	113
Grammaire	26	16	56	18	116
Arithmétique	29	31	61	29	150
Arpentage	6	4	5	0	15
Dessin	7	7	4	0	18
Géographie	13	9	11	1	34
Histoire	9	10	4	4	27
Musique	3	0	1	1	5
Autres	4	0	2	1	5

#### Bilan départemental





MATIERES ENSEIGNEES SELON L'ARRONDISSEMENT



La lecture et l'écriture sont enseignées dans toutes les écoles. Nous n'avons guère de précisions quant à la simultanéité ou pas de cet enseignement. Ainsi à Châtillon "*nul élève n'écrit*", à Montigny "*quelques-uns écrivent*".

L'arithmétique est enseignée dans plus de 9 écoles sur 10, la grammaire et l'orthographe dans environ 7 sur 10 avec des différences sensibles selon les arrondissements (20% seulement à Château-Chinon). On le sait, cet arrondissement est celui où la méthode individuelle est la plus employée, dont les maîtres sont les moins formés et où la scolarisation est la plus faible et la plus irrégulière.

L'instruction religieuse est présente dans la quasi-totalité des écoles des arrondissements de Cosne et Clamecy, dans 6 écoles sur 10 dans celui de Nevers et seulement 1 école sur 10 à Château-Chinon.

Difficile ici d'avancer une explication satisfaisante. On pourrait penser que l'instruction religieuse reste du ressort du curé dans les petites communes rurales de cet arrondissement, mais pourquoi uniquement à Château-Chinon car dans l'arrondissement de Clamecy qui compte aussi beaucoup de communes rurales, l'institution religieuse est présente dans toutes les écoles.

Par ailleurs, la fréquentation scolaire y étant irrégulière, sans doute les maîtres s'en tiennent-ils au lire-écrire-compter faute de temps pour faire autre chose.

Pourtant, on le verra dans les pages suivantes, les écoles de l'arrondissement de Château-Chinon sont pourvues presque toutes de livres de religion qui servent manifestement davantage à la lecture qu'à l'instruction religieuse à moins que ce ne soit en même temps. Ce serait peut-être là un facteur explicatif.

Telles sont donc les 6 matières les plus souvent enseignées (avec les particularités géographiques ci-dessous). Il y a ensuite une chute considérable.

Les scores des autres matières sont tout à fait marginaux

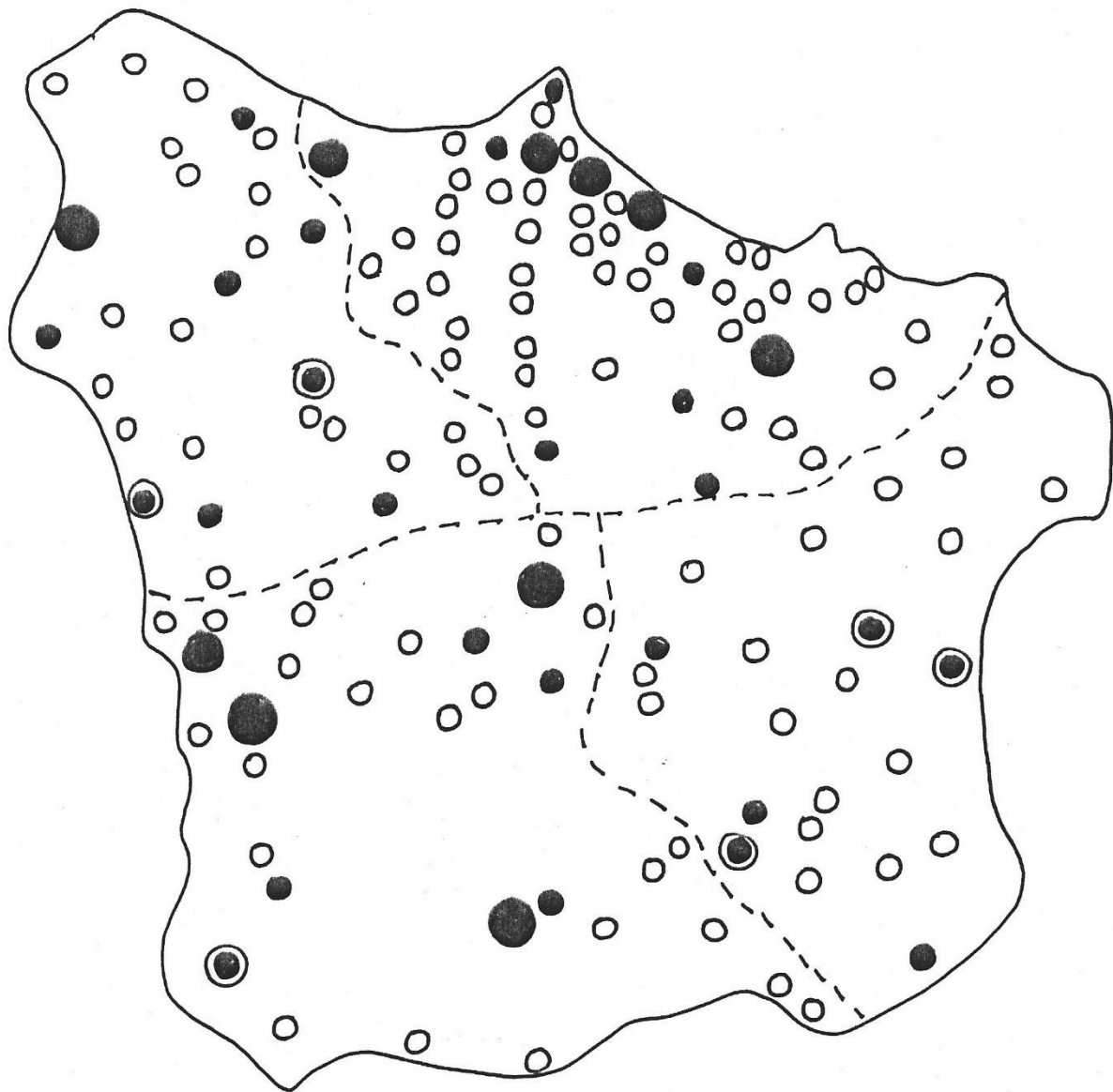
- 10 % pour l'arpentage
  - et
  - 12 % pour le dessin
  - entre 15 et 20 % pour l'histoire et la géographie
- } (presque exclusivement dans les écoles mutuelles)

On trouve quelques matières isolées

- Système légal des poids et mesures (école mutuelle de Saint-Pierre-le-Moûtier)
- Latin (3)
- Rédaction (1)
- Toise des bois et des pierres (1)

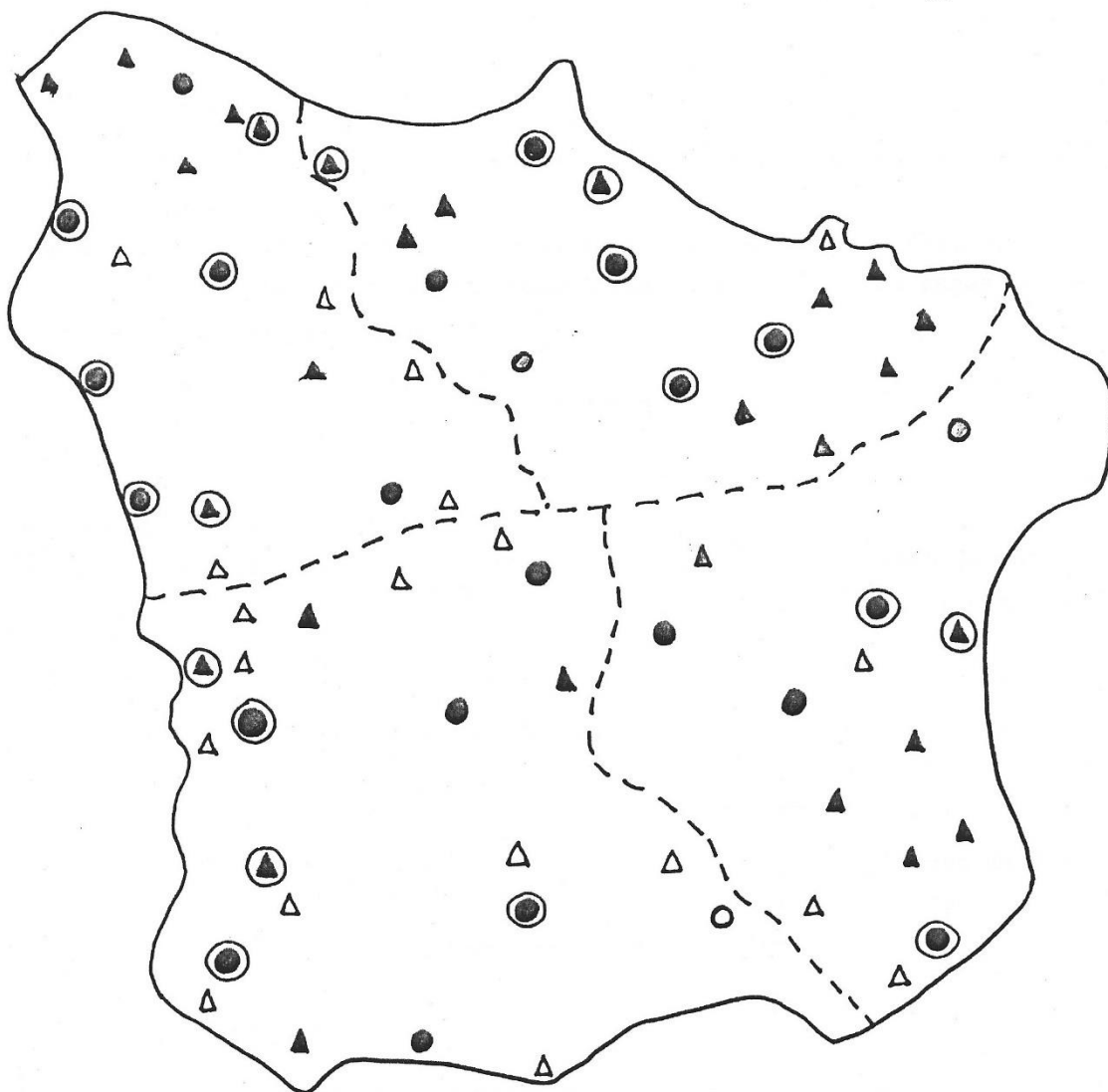
Là encore, ce sont les écoles des chefs-lieux de cantons ou des autres communes de plus de 1 000 habitants qui vont au-delà de ce qu'on pourrait le "tronc commun" à savoir lecture-écriture-arithmétique-orthographe-grammaire.

C'est ce que note Delaroche dans un rapport : "*Ce qu'on veut surtout dans les campagnes, c'est de la lecture, de l'écriture, quelques notions de grammaire et de calcul (les 4 règles)*". Et il conclut "*D'après les observations que j'ai faites et les renseignements que j'ai pris, il me paraît impossible, du moins pour le moment d'élever l'Instruction Publique au-dessus de la lecture, de l'écriture, la première notion de l'orthographe et du calcul, excepté dans quelques chefs-lieux de cantons et quelques communes où sont établies de grandes et importantes usines comme Guérigny et Fourchambault*".



### MATIERES ENSEIGNEES

- Communes dans lesquelles on enseigne au maximum le "tronc commun".
- Communes où l'on enseigne au moins 1 autre matière.
- ⊙ Communes où l'on enseigne au moins 2 autres matières.
- Communes où l'on enseigne au moins 3 autres matières.



○ chefs-lieux de canton  
 Villes de plus de 1 000 habitants △ autres

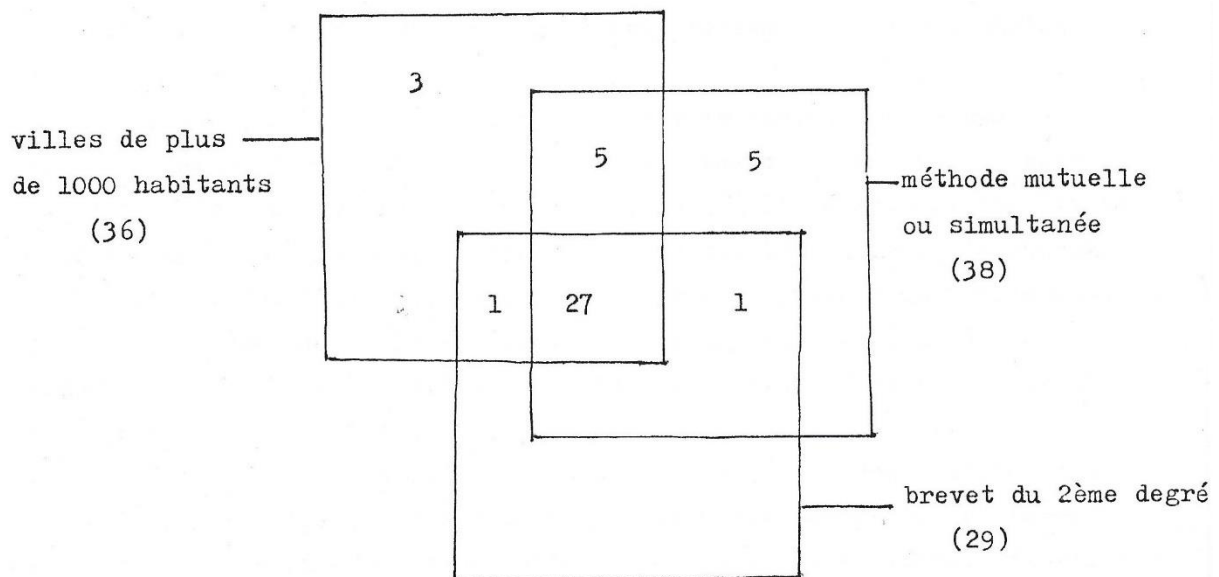
● et ▲ : ont une école enseignant au maximum le "tronc commun"

⊙ et ⊠ : ont une école enseignant au moins une matière en plus

On trouve donc 44 écoles dans lesquelles on enseigne au moins une matière supplémentaire.

Le schéma ci-dessous permet de déterminer quelles sont ces écoles. Nous verrons si les corrélations que nous avons établis dans les pages précédentes continuent à s'affiner.





Sur les 44 écoles, où l'on enseigne plus que le tronc commun,

- 36 sont situées dans les villes de plus de 1 000 habitants (mais toutes les villes ne sont pas, loin s'en faut, dans ce cas !)

- 38 fonctionnent selon la méthode mutuelle ou simultanée (11 mutuelles et 27 simultanées).

- 29 sont tenues par des instituteurs ayant un brevet du 2ème degré 27 écoles regroupent les 3 caractéristiques.

Le niveau de l'enseignement dépend à la fois de la taille de la commune et de la compétence des instituteurs (ces 2 facteurs, nous l'avons vu précédemment étant étroitement liés) avec une interaction positive entre les 2.

Cela va dans le même sens que les remarques précédentes : ce sont les maîtres les plus formés, employant la méthode mutuelle ou simultanée et exerçant dans les communes les plus peuplées qui enseignent le plus de matières.

A mesure que l'on avance dans le traitement de cette enquête, il apparaît de plus en plus qu'on peut distinguer très nettement deux catégories d'écoles et d'instituteurs.

D'une part il y a les écoles de chefs-lieux de canton, des communes les plus peuplées. Elles sont pourvues d'instituteurs relativement compétents, souvent munis d'un brevet du 2<sup>ème</sup> degré, employant la méthode simultanée ou mutuelle, enseignant des matières telles que l'histoire, l'arpentage ou le dessin. Ces instituteurs reçoivent le plus souvent un traitement, jouissent du produit de la rétribution scolaire qui est d'autant plus élevé que le nombre des élèves est élevé et que la quantité de matières enseignées est importante.

D'autre part, il y a les petites écoles rurales, avec des instituteurs peu compétents, employant la méthode individuelle par manque de formation ou à cause d'une fréquentation scolaire faible et irrégulière, n'enseignant guère que la lecture, l'écriture et un peu l'arithmétique, et devant ainsi souvent se contenter d'une rétribution Scolaire très faible.

### 3.2.3 Livres en usage

De sérieuses difficultés apparaissent si l'on veut essayer de dresser un état des livres ou des tableaux en usage.

Pour ce qui est des tableaux, pratiquement aucun rapport n'en fait mention. Pouvons-nous en déduire qu'aucune école n'en possède ?

Quant aux livres, certains rapports sont également muets à ce sujet.

De plus, sauf dans deux ou trois cas, les quantités ne sont pas indiquées et parfois l'inspecteur se contente de noter qu'on trouve "*des livres de religion*" ou des "*livres de lecture*" quand il ne déclare pas qu' "*on emploie dans cette école les mêmes livres que partout ailleurs*".

Dans ces conditions, le recensement effectué ne pourra être que très incomplet et il sera difficile de voir avec précision quel était l'équipement des écoles. Cependant, on peut dégager des tendances générales. "*Partout j'ai trouvé les écoles dans un dénuement complet, ni tableaux, ni livres ne s'y trouvent, ceux que l'académie a envoyés pour être distribués aux diverses communes sont en partie restés au chef-lieu de canton*". Tel est le constat que fait M. Jarriez, inspecteur de l'arrondissement de Château-Chinon.

En effet, ce qui frappe d'emblée, c'est à la fois le peu de livres dont disposent les écoles et la très grande variété de ceux-ci. Dans 95 écoles, nous l'avons déjà signalé, les livres ne sont pas uniformes et dans 112 ils ne sont pas en nombre suffisant.

Les écoles rurales sont dans un dénuement à peu près total. Souvent on trouvait "des livres de toutes espèces fournis par les parents" qui se refusent à acheter des livres uniformes, parfois même le code municipal voire des manuscrits provenant des archives de la commune.

Toutes matières confondues, on ne compte pas moins de 50 livres différents.

Nous ne pourrions citer bien sûr que les plus souvent utilisés. On peut recenser une très grande variété de livres de religion ou de morale (plus de 25 titres).

Les plus courant sont les suivants :

- Evangile : 36 écoles
- Nouveau Testament : 58 écoles
- Ancien Testament: 58 écoles
- Catéchisme du diocèse : 41 écoles

En ce qui concerne les autres, on les trouve seulement dans quelques écoles.

- Histoire Sainte : 12 écoles
- Vie des Saints : 4
- Devoirs du chrétien 3
- Psautiers : 17
- Instruction chrétienne 3
- Doctrine chrétienne : 1
- Trésor de la famille chrétienne 1
- Règle chrétienne : 1
- Pensée chrétienne : 2
- Vertu chrétienne 2
- Morale en action 26
- Instruction de la jeunesse 2
- Bible: 11
- Mentor des enfants : 21
- Mentor de la jeunesse : 2
- Petit manuel de la morale élémentaire : 1
- La mère courageuse : 1
- Catéchisme historique : 3
- Manuel de l'adolescent 3

On le voit les livres utilisés sont d'une extrême disparité. Deux remarques sont cependant intéressantes :

- Dans l'arrondissement de Cosne on ne compte que très peu de livres de religion (5 différents seulement dont le plus employé est présent dans 20 écoles) alors que l'Instruction religieuse est assurée à près de 100 %.

- Situation inverse pour Château-Chinon comme nous l'avons déjà remarqué 18 livres différents pour un total de 55.

Le "*Mentor des Enfants*" est uniquement présent dans l'arrondissement de Nevers (dans 21 écoles sur 35). Il est vrai que c'est un ouvrage imprimé sur place.

En ce qui concerne la lecture, il y a tout de même moins d'espèces de livres :

- Alphabet : 99 dont 52 pour le seul arrondissement de Clamecy (soit 60 % des écoles)
- Syllabaire : 8
- Simon de Nantua : 8
- Télémaque : 15

Et dans une ou deux écoles : *Le petit voyage autour du monde, Robinson, Maître Pierre, les Fables de La Fontaine, un abrégé de l'Encyclopédie, Les lettres de Mirabeau ou La vie de Louis-Philippe.*

Pour les autres matières, il n'y a pratiquement rien sauf dans certaines écoles mutuelles.

Arithmétique : 8 écoles seulement possèdent un livre d'arithmétique.

Grammaire : On recense 50 écoles disposant de livres de grammaire (de Lhomond, de Chaptal ou de Letellier).

Histoire-Géographie : Rappelons que seulement 1 école sur 5 environ enseigne ces matières. Bien évidemment, ce sont elles qui disposent de livres.

Pour l'histoire on relève :

- Histoire de la France
- Histoire de Ragois

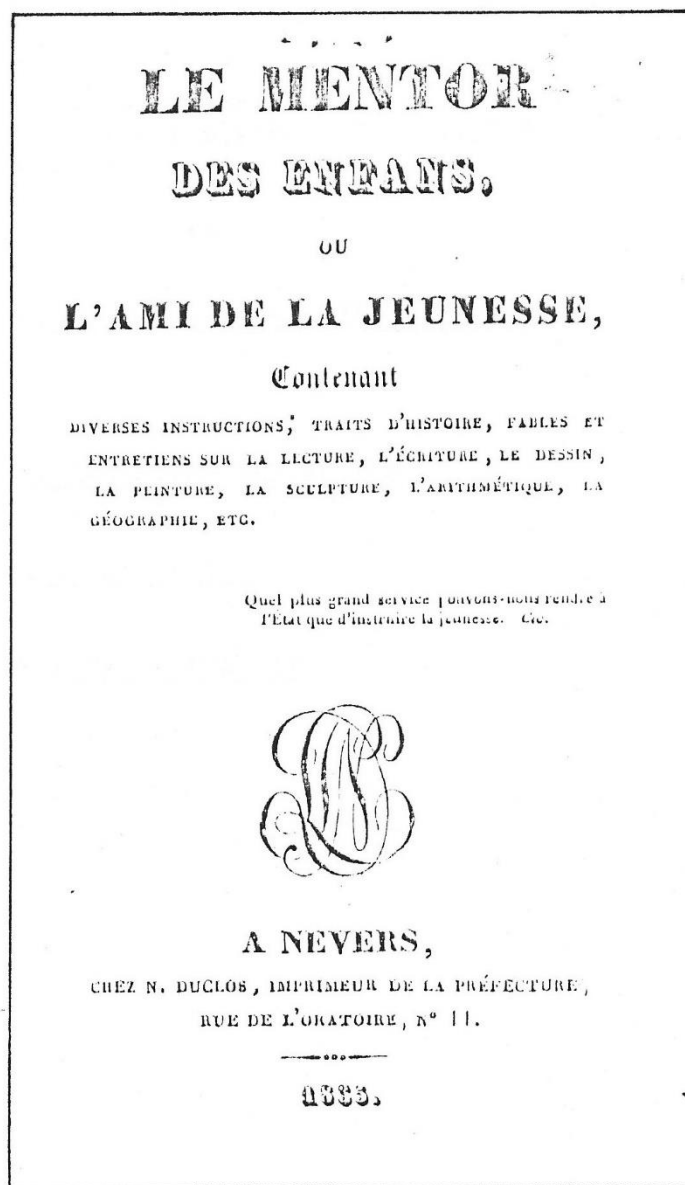
Pour la géographie :

- Géographie de Crozat
- Abrégé de l'abbé Gauthier

Pour la science : aucun abrégé de Sciences

- Traité d'Agriculture : 1
- Art de fortifier la terre 1
- Minéralogie populaire : 2
- Traité de dessin linéaire de Jaubert : 3

Tel est le bilan rapide qu'on peut faire. Livres peu nombreux, non uniformes et parfois même hétéroclites, tel est l'équipement de la quasi-totalité des écoles de la Nièvre à cette époque.



B.M. Nevers

#### 4. APRES GUIZOT : EVOLUTION 1833-1880

##### 4.1 IMPLANTATION DES ECOLES

Nous avons déjà signalé l'enquête entreprise par le préfet de la Nièvre, Badouix, en décembre 1832 (donc très peu de temps avant celle de Guizot d'autant plus que les réponses datent de février ou mars 1833). Il n'est pas de notre propos d'en dresser un bilan. Nous prendrons seulement deux exemples : la ville de Nevers et l'arrondissement de Clamecy.

A Nevers, l'enquête Badouix ne recense que deux écoles de garçons alors que l'enquête Guizot en trouve quatre.

D'après Badouix, il y a 54 écoles dans l'arrondissement de Clamecy (contre 64 quelques mois plus tard).

Sans doute un certain nombre d'écoles ont-elles été créées entre mars et novembre 1833 sous l'impulsion de la loi du 28 juin, mais cette explication ne saurait nous satisfaire pleinement.

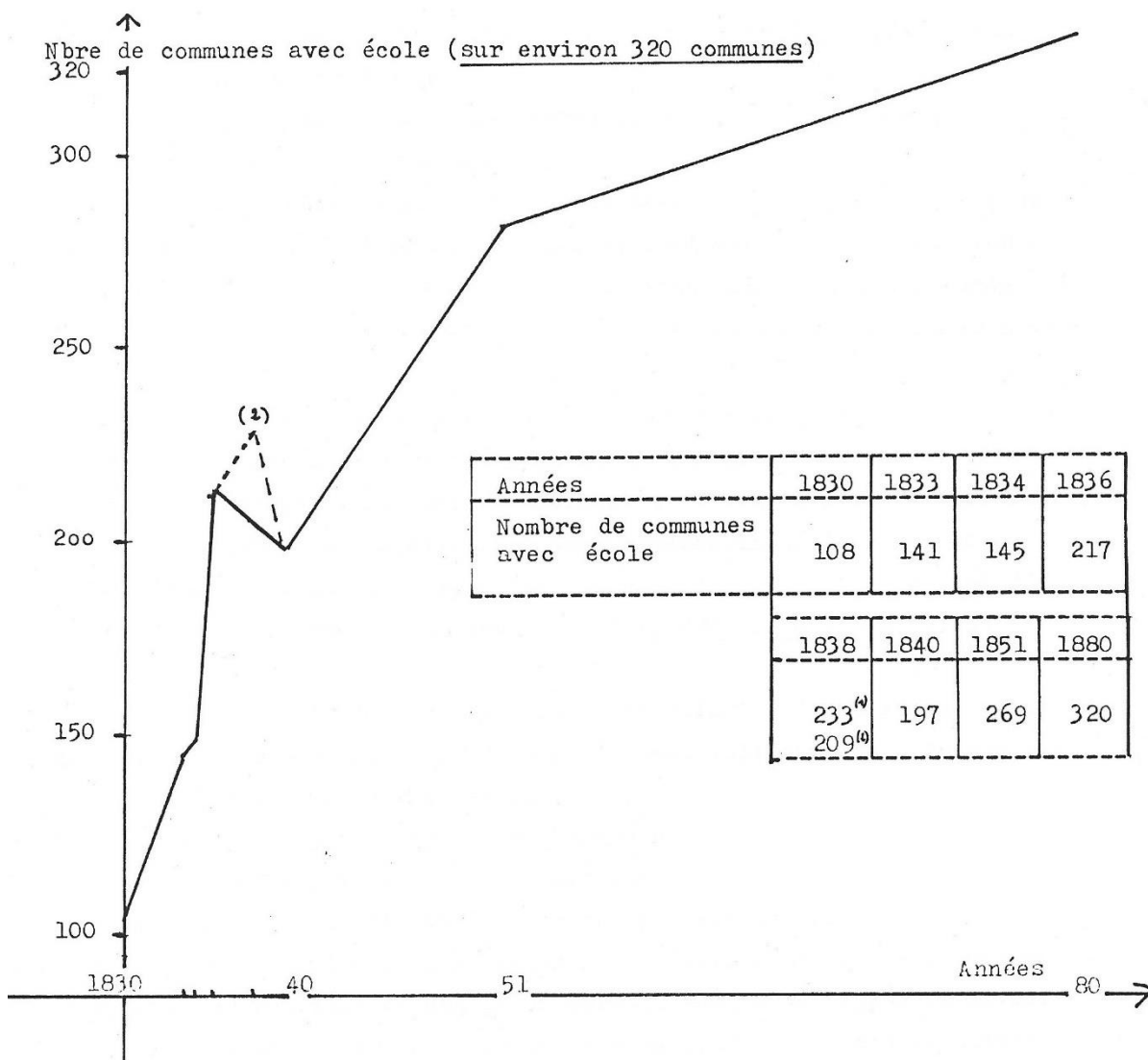
Il semble qu'il y ait d'une part des problèmes de 'fiabilité' de ces enquêtes et d'autre part ce qu'on pourrait appeler une non persistance de certaines écoles qui s'ouvrent pour quelque temps, puis disparaissent pour diverses raisons, puis peuvent réapparaître plus tard.

C'est pourquoi il convient d'être prudent avec tous les chiffres recueillis et de considérer que nous avons parfois davantage des "instantanés", constats d'un moment précis, que les mouvements d'une évolution régulière.

Il n'en reste pas moins que nous pouvons toutefois en dégager des tendances globales à moyen terme (sur 20 ou 30 ans).

Les statistiques qui suivent s'appuient sur le rapport du Préfet au Conseil Général (1830), l'enquête Guizot (1833), celle des Comités cantonaux (1834), les rapports de l'inspecteur primaire Malherbe (1836) et de Delaroché (1838), ceux de Frébault (1840) et de Sergent (1851).

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de communes ayant une école de 1830 à 1880. On notera que les chiffres ne correspondent pas toujours



(1) chiffres du rapport DELAROCHE

(2) chiffres donnés par la commission du Conseil Général (rapport FREBAULT)

On constate une forte progression de 1830 à 1836-37, puis un recul jusqu'au début des années 40.

Quelles sont les causes de cette diminution ? A. Frébault écrit :

*"Causes de cette grave diminution :*

*Une inspection plus vigilante, plus de sévérité dans la réception des instituteurs, surtout pour la capacité, quelques destitutions prononcées à juste titre, des démissions de sujets immoraux ou trop ignorants, telles sont les causes de réduction dans le nombre des écoles primaires pourvues d'instituteurs.*

*Il existe aujourd'hui même un quart des élèves maîtres sortis de l'école normale qui n'ont pas reçu ou plutôt qui n'ont pas accepté d'emploi municipal. Ces élèves exercent dans des écoles privées ; ils attendent qu'on les appelle dans des communes importantes où la rétribution correspond à leurs espérances ou à ce qu'ils croient dû à leurs connaissances acquises".*

(A. Thuillier, 1970, p. 65)

Pourtant Badouix n'avait pas ménagé ses efforts. Une circulaire aux sous-préfets et aux maires en date du 12 août 1834 demande à " tous les fonctionnaires, à MM les Maires surtout et aux conseils municipaux, à tous les bons citoyens, à tous les hommes de bon sens d'user de leur influence, d'employer leurs soins pour faire ouvrir des écoles dans les communes qui en manquent, et d'y envoyer les enfans..."

Ce texte est par ailleurs une véritable profession de foi en faveur de l'Instruction Publique et dégage un certain nombre de moyens en faveur des écoles et des communes. Nous le reproduisons donc dans sa totalité en annexe.

Ces mesures ainsi que le vote de deux centimes additionnels par le Conseil Général porteront leurs fruits : près de 100 écoles seront créées entre 1832 et 1837 (dont plus de 70 dans la seule période 1834-1837).

En août 1840, le nouveau préfet (Badouix est mort en mai) présente au Conseil Général un budget de l'Instruction Publique se montant à 46 825 F dont près de 20 000 F pour les dépenses extraordinaires. (A. Thuillier, 1970, p. 65)

## 4.2 SCOLARISATION

Nous avons vu que le recensement des écoles n'était pas toujours chose aisée, mais qu'à condition de prendre quelques précautions et de tenir compte de réserves déjà formulées, on pouvait arriver à en dresser un bilan global.

Pour ce qui est du nombre d'élèves fréquentant ces écoles, l'entreprise est par trop hasardeuse. La plupart des chiffres que nous avons trouvés ne concordent guère et sont en outre sans réelle signification quant à une scolarisation effective.

En effet, ici on a compté les élèves inscrits, là les élèves présents, ailleurs les élèves "ayant fréquenté l'école au moins une fois"...

Cet aspect de l'Instruction Publique dans la première moitié du 190 serait à lui seul l'objet d'une recherche. Tel n'était pas notre propos et nous préférons ne rien en dire sur cette période plutôt que de donner des chiffres sans aucune signification.

Cependant, par curiosité, nous avons fait le total des effectifs donnés par les inspecteurs de l'enquête de 1833. On arrive à environ 3 500 élèves l'hiver, soit à peu près 3000 garçons.

Or nous savons qu'il y avait environ 20 000 garçons de 5 à 12 ans, à quelques milliers près (p. xx)

C'est dire que plus de 80% des garçons de 5 à 12 ans ne fréquentaient pas l'école en 1833. Ce chiffre est bien sûr très approximatif, mais donne cependant une idée de la scolarisation, ou plutôt de la non-scolarisation (car nous ne savons pas grand-chose de la scolarisation effective des 15 à 20% qui restent : combien de temps ont-ils fréquenté une école, qu'y ont-ils appris ?...)

Pour tenter d'apporter quelques réponses à ces questions, nous allons essayer de comparer le taux d'alphabétisation (conscrits de 20 ans sachant lire) et le pourcentage de communes disposant d'au moins une école.

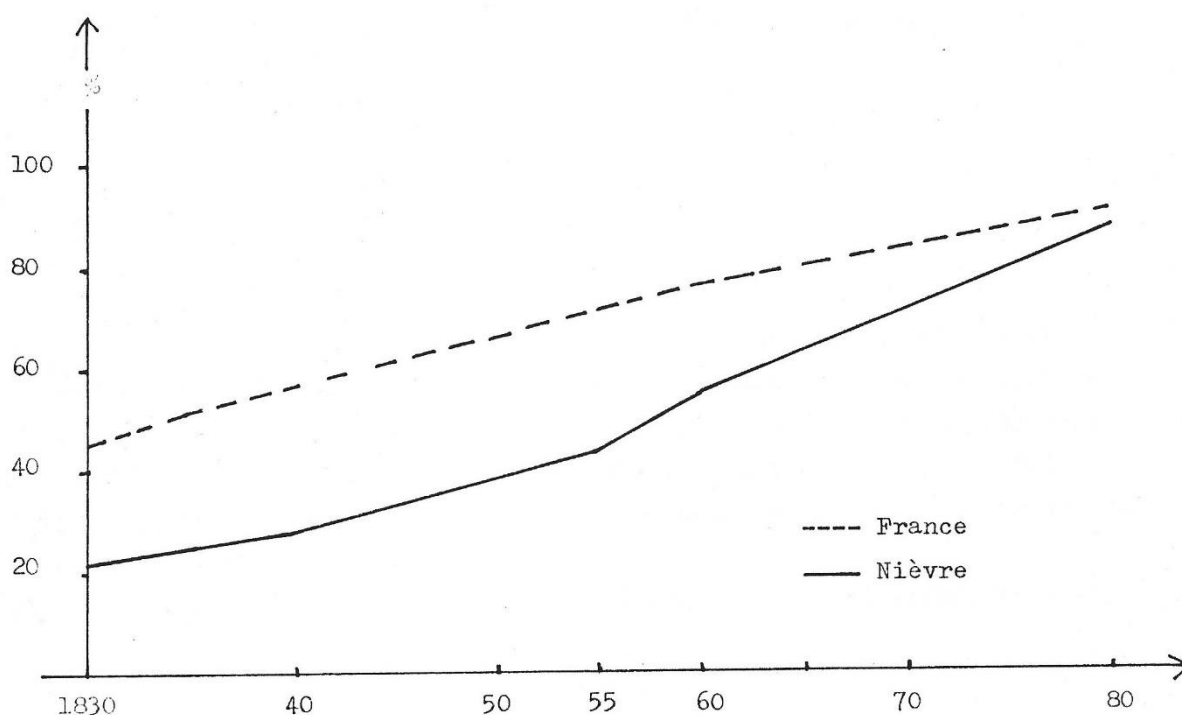
Si le premier répond au second (10 ou 15 ans après), nous pourrions dire que la fréquentation scolaire croît en effectifs et en durée en même temps que le nombre des écoles (elle dure au moins le temps d'apprendre à lire pour de plus en plus d'enfants).

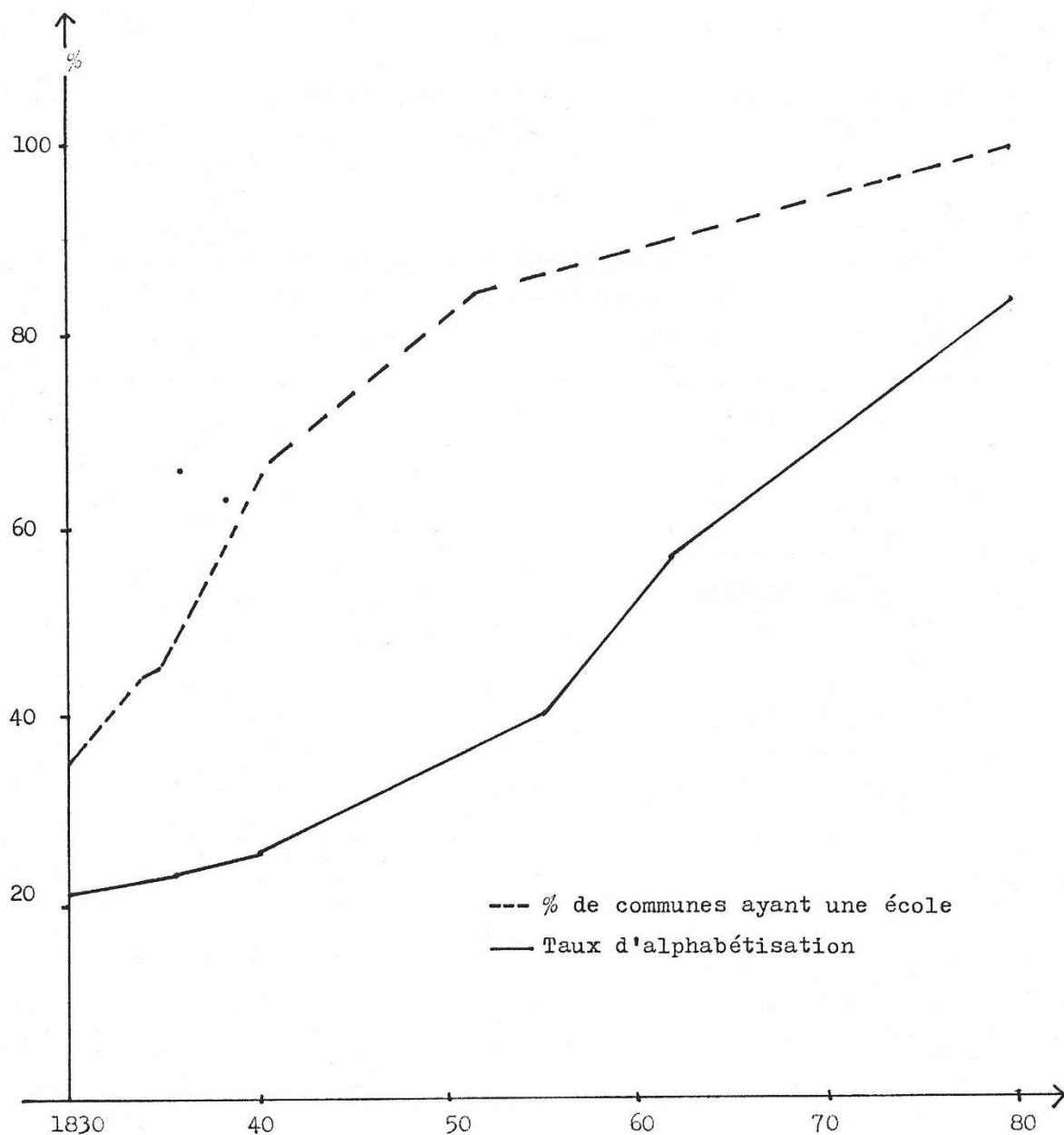
### 4.3 ALPHABETISATION

	Conscrits sachant lire (%)					
	1829	1836	1840	1855	1861	1880
NIEVRE	21	23	25	41	56	84
FRANCE	44	56	60	65	73	87

Nous avons manifestement en 1829 un des taux d'alphabétisation les plus faibles du pays (21% seulement des conscrits savent lire).

Il n'augmentera que peu de 1829 à 1840. De 1840 à 1855, bien que le taux d'alphabétisation augmente de plus de 15 points, l'écart à la moyenne nationale ne se réduit pas et reste d'environ 20 points. Ce n'est qu'à partir de 1855 qu'il diminue sensiblement.





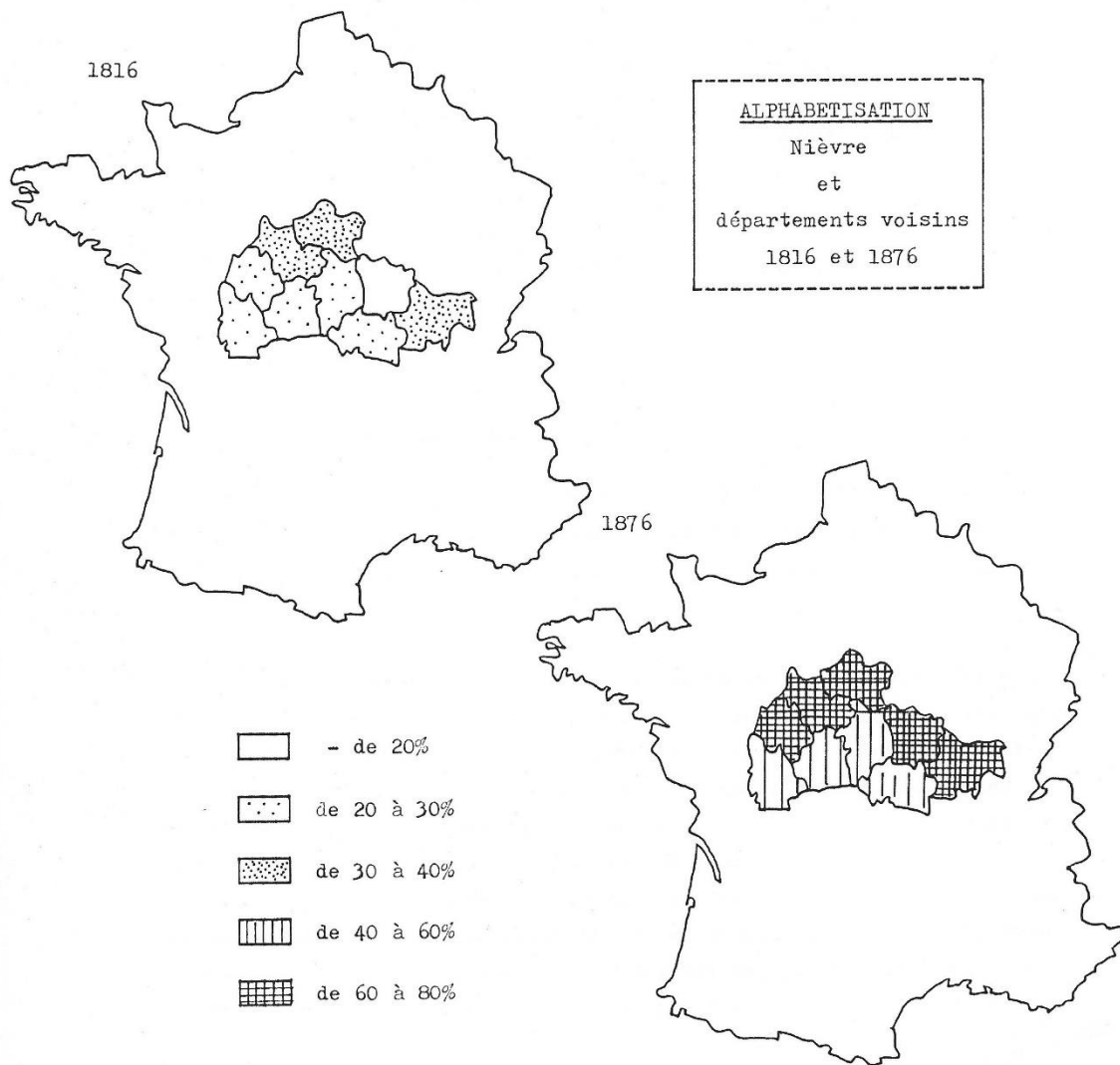
La courbe de l'alphabétisation répond assez nettement, avec environ 15 ans d'écart, à celle du nombre d'écoles. On remarquera en particulier qu'à la très forte progression du nombre d'écoles de la période 1830-1838 on peut faire correspondre la période 1855-1861 qui a vu le taux d'alphabétisation augmenter de 15 points. (Les deux segments correspondants du graphique sont à peu près parallèles).

Même remarque pour les périodes 1840-1851 (écoles) et 1861-1880(alphabétisation).

De 1830 à 1880, le taux d'alphabétisation dans la Nièvre (établi d'après la conscription) croît donc d'environ 60 points. C'est là un chiffre considérable.

D'autres sources (Statistique de l'Enseignement Primaire 1829-1877-Instruction des conjoints) donnent des renseignements similaires : de moins de 20% en 1816-1820 à près de 80% en 1876-1877 et placent la Nièvre parmi les quatre départements à plus forte augmentation de l'alphabétisation au cours du 19<sup>ème</sup> siècle.





PROGRESSION 1816 - 1876

Le département de la NIEVRE, en moins de 50 ans a rattrapé ou dépassé tous les départements voisins sur lesquels elle avait pourtant un retard parfois considérable (environ 15 points avec le Loiret ou la Saône-et-Loire, 10 points avec le Cher).

A notre sens, diverses explications sont possibles et ne s'excluent pas entre elles. D'abord, il est assez évident que la loi du 28 juin 1833 ait eu une influence importante sur la scolarisation et sur l'alphabétisation dans la Nièvre. Influence d'autant plus forte qu'un certain nombre de notables et de personnalités nivernaises ont pris le relais et se sont fortement impliquées. Le préfet Badouix fut manifestement un de ceux-là. Ce fut aussi le cas de Delaroche, et quoique sur un plan différent d'hommes comme Claude TILLIER, de DUVIVIER et des républicains assez tôt très actifs et entendus dans le département qui agirent pendant plusieurs dizaines d'années en faveur de l'Instruction Primaire.

Il serait intéressant d'entreprendre une étude à ce sujet pour tenter de dégager quelle fut la part de chacun de ces acteurs (le législateur, les notables "humanistes", les "politiques") dans cette progression considérable qu'a connue la Nièvre entre 1820-1830 et 1880.

## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES ORIGINALES

- Archives départementales du Cher  
Fonds du Rectorat de l'Académie de Bourges (1808-1854)  
T111 Etat des professeurs 1833-1834  
T112 Etats de service 1838  
Archives départementales de la Nièvre  
• T 127 Instruction primaire 1832  
• T 128 Enquête départementale 1834  
• T 506 Enquête 1819  
• T 120 Instruction primaire 1834  
• T 116 Collège Nevers 1800-1864  
• T 275 Ecoles La Charité  
Archives Nationales  
• F 17/132 : Enquête sur la situation des écoles primaires 1833

### CARTOGRAPHIE

- Bibliothèque Municipale Nevers  
• Nièvre 1836 ( carton I 10)  
• Nièvre n.d. (2N 973/10)  
• Carte routière du département de la Nièvre dressée en 1830 par N. Charles. (I 46 carton 5)  
Archives départementales de la Nièvre  
• Carte du département de la Nièvre par J. Aupick et A.M. Perrot (1823 Ed. L. Duprat Duverger)  
• Carte extraite de l'Atlas géographique, statistique et progressif de la France et de ses colonies sous la direction de P. Tardieu n.d. (environ 1830-40)

### OUVRAGES GENERAUX

- FURET (F.), OZOUF (J.), Lire et écrire, Paris, Editions de Minuit, 1977
- GUIZOT (F.), Rapport au Roi, Paris, Imprimerie Royale, 1834
- JARDIN (A.), TUDESQ (A.J.), La France des notables 1815-1848, Nouvelle histoire de la France contemporaine tome 6, Paris, Seuil, 1973
- PARIAS (L.H.) et coll., Histoire Générale de l'Enseignement et de l'Education en France, tome 3, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981
- PROST (A.), L'enseignement en France 1800-1967, Paris, A. Colin, 1968
- ROSANVALLON (P.), Le moment Guizot, Paris, Gallimard, 1985

### ETUDES REGIONALES

- BADIN, QUANTIN, Géographie départementale classique et administrative, Paris, 1847
- COLIN (E.), Petite Histoire du Nivernais, 1901 (réédition par les Editions du Bastion, 1981)
- CHARRIER (J.B.), Le Nivernais, les paysages, les hommes et leurs activités, thèse de doctorat d'Etat en géographie, Dijon, 1981
- LHOSPIED (M.), Géographie du département de la Nièvre, Nevers, Fay, 1845
- THUILLIER (A.), Economie et société nivernaise au début du 19ème siècle, Paris, Colin, 1974
- THUILLIER (G.), Aspects de l'économie nivernaise au 19ème siècle, Paris, Colin, 1966

## ARTICLES ET REVUES

- Annuaire statistique, administratif et commercial du département de la Nièvre (années 1829 à 1835)
- Almanach de la Nièvre (année 1833)
- Recueil Administratif (années 1832 à 1845)
- Delaroche (J.), Instruction Publique, Almanach de la Nièvre, 1839
- Thuillier (A.), La situation de l'enseignement primaire dans la Nièvre en 1840, Société Académique du Nivernais, tome LVI, Nevers, 1970

## SITOGRAPHIE

Site « l'enquête Guizot » <http://www.inrp.fr/she/guizot/index.html>

## QUESTIONS QUE MM. LES INSPECTEURS AURONT À RÉSOUDRE SUR CHAQUE ÉCOLE .<sup>5</sup>

- L'instituteur est-il logé ?
  - La commune lui fait-elle un traitement fixe ?
  - Quel en est le montant ?
  - L'instituteur jouit-il de quelque autre traitement comme secrétaire de mairie, chantre, etc. ?
  - L'école est-elle entièrement gratuite ; ou bien n'y admet-on gratuitement que les enfants indigents ? Quel est le nombre de ceux-ci ?
  - Quelle est la rétribution payée par les élèves non gratuits ?
  - L'école est-elle commune aux enfants des deux sexes ?
  - À quel culte appartient-elle ?
  - Les élèves d'un autre culte y sont-ils admis ?
  - L'instituteur est-il autorisé à recevoir des élèves pensionnaires ?
  - À quel âge les enfants sont-ils admis à l'école ?
  - Quel est le nombre moyen des années qu'ils y passent ?
  - Quel est le nombre des élèves ?
  - En hiver.
  - En été.
  - Quelle est la méthode d'enseignement suivie dans l'école ?
  - Si c'est la méthode mutuelle, le mobilier de classe est-il suffisant ? Se compose-t-il de tableaux et autres objets d'enseignement envoyés dès l'origine par l'une des sociétés pour l'instruction primaire, ou bien les tableaux ont-ils été renouvelés ? par qui ces tableaux ont-ils été publiés ?
  - Les élèves sont-ils pourvus de livres uniformes et en nombre suffisant ?
  - Quels sont ces livres ?
  - Quels sont les objets dont manque l'école ?
  - Quels sont les moyens de les lui procurer ?
  - Quelles sont les matières de l'enseignement ? instruction religieuse (histoire sainte et catéchisme) lecture, écriture, orthographe, grammaire, arithmétique, arpentage, dessin linéaire, géographie, histoire, musique.
  - Comment l'école est-elle tenue, sous le rapport de l'ordre, de la discipline et du travail ?
  - Quel est l'état de l'enseignement ?
  - Les élèves font-ils des progrès ?
  - Les cahiers sont-ils bien tenus ?
- (les visiter, interroger les élèves, les faire interroger devant soi par le maître, et faire faire tous les exercices de l'école).
- Nom et prénom de l'instituteur.
  - Son âge. Est-il célibataire, marié ou veuf ?
  - S'il est marié ou veuf, a-t-il des enfants ; quel en est le nombre, l'âge, le sexe ? sont-ils à sa charge ?
  - Quelle est sa position de fortune personnelle ?
  - A-t-il un brevet, de quel degré ?
  - A-t-il une autorisation ? de quelle date ?
  - L'instituteur a-t-il été exempté du service militaire en cette qualité ?
  - Sort-il d'une école normale, et de laquelle ?
  - A-t-il obtenu une médaille d'encouragement ou une mention honorable ?
  - A-t-il de la capacité, de l'aptitude et du zèle pour ses fonctions ? Comment s'acquitte-t-il de tous des devoirs d'instituteur ?
    - Quelles sont les qualités qui le distinguent ?
    - Quel est son caractère ?

---

<sup>5</sup> Bulletin Universitaire, t.3, bul. n° 57 bis, p.339-40. <http://www.inrp.fr/she/guizot/annexes/questionnaire.html>

- Est-il exempt de toute violence, de tout emportement ?
- S'abstient-il toujours de frapper les élèves ?
- Fait-il remarquer en lui quelque défaut ?
- Sa conduite est-elle régulière ?
- Sait-il s'attirer le respect et l'affection de ses élèves, l'estime de ses concitoyens et la bienveillance de l'autorité ? Est-il bien avec le curé ou ministre, et, dans le cas de la négative, de quel côté paraissent être les torts ?
- Ne forme-t-il que des relations honorables, et évite-t-il les sociétés ou les habitudes qui ne conviennent pas à la gravité de son état ?
- N'exerce-t-il pas quelque autre profession ou commerce peu compatible avec les fonctions de l'enseignement ?
- Indiquer les communes où les instituteurs se réuniraient en conférences, et où existerait une bibliothèque contenant des livres d'instruction primaire.

QUESTIONS.	Canton de L'Isle-sur- les-Bordes	id. Mondun	id. Mondun	id. Mondun	id. Saulcy	id. Arially
L'instituteur est-il logé ?	non	non	non	non	oui	oui
La commune lui fait-elle un traitement fixe ?	oui	non	non	non	oui	oui
Quel en est le montant ?	200. <sup>f</sup>	"	"	"	200. <sup>f</sup>	160. <sup>f</sup>
L'instituteur jouit-il de quelque autre traitement comme secrétaire de la mairie, chantre, etc. ?	non	non	non	non	non	secrétaire de la mairie 300. <sup>f</sup>
L'école est-elle entièrement gratuite; ou bien n'y admet-on gratuitement que les enfants indigents ? Quel est le nombre de ceux-ci ?	payants	payants	payants	payants	payants 10 gratuits	payants 6 gratuits
Quelle est la rétribution payée par les élèves non gratuits ?	1.50; 1; 0.75.	1.50; 1.00.	2; 1.50.	3. <sup>f</sup>	1.35; 1; 0.75.	1.50; 1.
L'école est-elle commune aux enfants des deux sexes ?	oui	non	non	non	non	non
A quel culte appartient-elle ? Les élèves d'un autre culte y sont-ils admis ?	catholique	catholique	catholique	catholique	catholique	catholique
L'instituteur est-il autorisé à recevoir des élèves pensionnaires ?	non	non	non	non	non	non
A quel âge les enfants sont-ils admis à l'école ?	6 ans	5 ans	4 ans	7 ans	5 ans	5 ans
Quel est le nombre moyen des années qu'ils y passent ?	4 ans	3 ans	6 ans	6 ans	3 ans et plus quelques années tableaux pour l'instruction à l'école gratuite	6 ans
Quel est le nombre des élèves ? En hiver. En été.	80 20 10	24 12 12	25 12 12	24 12 12	35 35 incertain	50 50 20
Quelle est la méthode d'enseignement suivie dans l'école ?	simultané	individuelle	simultané	simultané	mutuelle	simultané
Si c'est la méthode mutuelle, le mobilier de classe est-il suffisant ? Se compose-t-il de tableaux et autres objets d'enseignement envoyés dès l'origine par l'une des sociétés pour l'instruction primaire, ou bien les tableaux ont-ils été renouvelés ? Par qui ces tableaux ont-ils été publiés ?	"	"	"	"	mobilier suffisant tableaux, etc.	"
Les élèves sont-ils pourvus de livres uniformes et en nombre suffisant ?	oui, pour l'instruction non pour les autres	non	oui	oui	oui	oui
Quels sont ces livres ?	Élémagur, Alphabets Dictionnaires Diffusions.	Abécédaires, Bible, histoire sainte	Élémagur, Catechisme, histoire des abécédaires manuscrits	Élémagur, Catechisme, histoire des abécédaires	moralisation Catechisme lettres, Gram. arith.	moralisation Catechisme Gram. & l'hist.
Quels sont les objets dont manque l'école ?	Tableaux de l'hist. id. d'arith. id. noir au bois	id. id. id.	id. id. id.	rien	rien	rien
Quels sont les moyens de les lui procurer ?						
Quelles sont les matières de l'enseignement : instruction religieuse (histoire sainte et catéchisme), lecture, écriture, orthographe, grammaire, arithmétique, arpentage, dessin linéaire, géographie, histoire, musique.	lecture écriture arith.	lecture écriture	lecture écriture	lecture écriture, Gram.	lecture écriture	lecture écriture

QUESTIONS	Canton nord	Canton nord	id.	id.	id.	id.
	D'Houdouin	id.	id.	id.	id.	id.
	Les Corbes	Houdouin	Houdouin	Houdouin	Houdouin	Houdouin
Comment l'école est-elle tenue, sous le rapport de l'ordre, de la discipline et du travail?	bien	assez mal	bien	Très bien	Très bien	faiblement tenu
Quel est l'état de l'enseignement? Les élèves font-ils des progrès?	faible peu	très faible bien peu	assez bon oui	bon oui	bon oui	faible peu
Leurs cahiers sont-ils bien tenus? (Les visiter, interroger les élèves, les faire interroger devant soi par le maître, et faire faire tous les exercices de l'école.)	assez bien	mal	assez bien	très bien	très bien	assez bien
Nom et prénoms de l'instituteur.	Martinet Simon Martin	Courant Antoine	Collas Jean B <sup>te</sup>	Destiaux Joseph	Baraud Jean Auguste	Guiller Louis Antoine
Son âge. Est-il célibataire, marié ou veuf?	61 ans marié	54 ans marié	58 ans marié	35 ans marié	20 ans célibataire	25 ans célibataire
S'il est marié ou veuf; a-t-il des enfants; quel en est le nombre, l'âge, le sexe; sont-ils à sa charge?	un enfant; 30 ans rien	4 enfants nés, de 10 à 17 ans en suit à sa charge	rien	un enfant; 12 ans à sa charge	"	"
Quelle est sa position de fortune personnelle?	1200 F. à lui	rien	rien	2. M à 5000	rien	rien
A-t-il un brevet; de quel degré? A-t-il une autorisation; de quelle date?	3 <sup>e</sup> Degré 14 juillet 1887	3 <sup>e</sup> Degré 30 juillet 1880	3 <sup>e</sup> Degré 15 avril 1886	3 <sup>e</sup> Degré 5 juin 1889	2 <sup>e</sup> Degré non signé	2 <sup>e</sup> Degré 22 juin 1882
L'instituteur a-t-il été exempté du service militaire en cette qualité?	ancien militaire	oui	non	non	"	remplacé
Sort-il d'une école normale, et de laquelle?	non	non	non	non	non	non
A-t-il obtenu une médaille d'encouragement ou une mention honorable?	non	non	non	oui	non	non
A-t-il de la capacité, de l'aptitude et du zèle pour ses fonctions? Comment s'acquitte-t-il de tous ses devoirs d'instituteur?	oui bien	oui assez bien	assez bien quelques capacités bien	beaucoup bien	beaucoup bien	capacité zèle bien
Quelles sont les qualités qui le distinguent? Quel est son caractère? Est-il exempt de toute violence, de tout emportement? S'abstient-il toujours de frapper les élèves? Fait-il remarquer en lui quelque défaut? Sa conduite est-elle régulière?	honnête, courageux doux oui oui non oui	id. un peu impétueux pas toujours non oui	bonne conduite, honnête, doux honnête, doux oui pas toujours non oui	honnête, doux doux oui oui non oui	id. doux oui oui non oui	id. un peu impétueux oui oui non oui
Sait-il s'attirer le respect et l'affection de ses élèves, l'estime de ses concitoyens et la bienveillance de l'autorité? Est-il bien avec le curé ou ministre, et, dans le cas de la négative, de quel côté paraissent être les torts?	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Ne forme-t-il que des relations honorables, et évite-t-il les sociétés et les habitudes qui ne conviennent pas à la gravité de son état?	oui	oui	oui	oui	oui	oui
N'exerce-t-il pas quelque autre profession ou commerce peu compatible avec les fonctions de l'enseignement?	non	non	non	non	non	non
Indiquer les communes où les instituteurs se réuniraient en conférences, et où existerait une bibliothèque contenant des livres d'instruction primaire.	D'Houdouin	Houdouin	Houdouin	Houdouin	Houdouin	Houdouin



# Un « objet sensible » de l'enseignement : la Marseillaise.

Mylène Béranger 

Académie de Dijon

Département de la Nièvre

Bulletin de l'instruction Primaire 42<sup>ème</sup> année, Mai 1911- N°5 pages 159-167

— 159 —

## I. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Circulaire

RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT DE " LA MARSEILLAISE "

DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES

(du 25 février 1911)

*Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts  
à Monsieur l'Inspecteur d'académie d*

Je vous adresse sous ce pli un certain nombre d'exemplaires de *la Marseillaise*, paroles et musique, d'après la version que j'ai fait établir à l'usage des écoles publiques. Elle est précédée d'une courte notice explicative rappelant l'historique de ce chant dont la République a fait notre hymne national.

J'estime que cet hymne, qui est non seulement le plus célèbre de tous par les souvenirs qu'il consacre, mais encore le plus beau par la flamme patriotique qui l'anime, doit être appris et chanté dans toutes les écoles où le chant est compris parmi les matières obligatoires de l'enseignement.

Vous remarquerez que la version ci-jointe ne comporte l'adaptation des paroles à la musique que pour trois couplets qui sont les parties les plus populaires de notre chant national. Quant aux autres strophes, il suffira qu'elles soient lues et commentées.

Je vous invite à faire insérer la version officielle de *la Marseillaise* dans le plus prochain numéro du Bulletin départemental.

Signé : MAURICE-FAURE.

Pour copie conforme :

*Le Directeur de l'Enseignement primaire,*

A. GASQUET.

## NOTICE

Le chant national français, universellement connu sous le nom de *la Marseillaise*, a été composé en 1792, le jour même de la déclaration de guerre qui mit aux prises la France de la Révolution avec les puissances coalisées pour la défense de l'ancien régime.

Depuis que Louis XVI avait tenté de fuir pour se mettre sous la protection de l'étranger et qu'après son arrestation à Varennes le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche s'étaient, par la convention de Pillnitz, concertés pour entreprendre l'invasion de la France, cette guerre nationale était devenue inévitable. L'Assemblée législative, relevant le défi, la déclara dans sa séance du 20 avril 1792.

La nouvelle en arriva à Strasbourg le 25 avril. Dans la nuit qui suivit, un officier de la garnison, poète et musicien à ses heures, le capitaine du génie Rouget de Lisle, exalté par les discours patriotiques qui avaient retenti autour de lui tout le jour, composa, en une heure d'inspiration soudaine, les six strophes et le chant d'un hymne qu'il nomma : *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*.

Quelque temps après, les soldats du bataillon de volontaires marseillais, qui se disposait à partir, ayant connu cette chanson, l'adoptèrent comme chant de ralliement. Partout où ils passaient, dans leur longue étape à travers la France, ils la chantaient avec enthousiasme ; ils la rendirent populaire à Paris, d'où elle se propagea bientôt par tout le monde. Ce fut ainsi que le chant de Rouget de Lisle fut désigné sous le titre d'*Hymne des Marseillais*, puis, par abréviation, *la Marseillaise*.

Chantée d'abord dans les batailles de la République par les soldats, que son rythme ardent entraînait à la victoire, *la Marseillaise* fut décrétée chant national par la Convention, dans sa séance du 26 messidor an III

(14 juillet 1795), et confirmée comme tel à la suite d'un débat à la Chambre des députés, le 14 février 1879.

Depuis lors, en dépit des paroles belliqueuses que les circonstances de sa création avait inspirées et qui, en une ère de paix, n'ont plus d'autre raison que d'affirmer l'esprit d'indépendance et de fierté du peuple qui les prononça, elle n'a pas cessé, en toute circonstance importante, au dedans comme au dehors, de symboliser harmonieusement la patrie.

Julien TERSOT.

L'on donnera ci-dessous, le texte des six couplets écrits par Rouget de Lisle, ainsi que d'un septième couplet dont la popularité a égalé celle des strophes primitives, celui des Enfants. Ce dernier fut ajouté à l'occasion d'une fête nationale célébrée à Paris, le 14 octobre 1792, en l'honneur des premières victoires républicaines ; l'auteur en est, selon toute probabilité, un écrivain de Lisieux, Louis Du Bois ; on l'a attribué aussi, mais avec moins de vraisemblance, à un professeur du collège de Vienne, Antoine Personneux (1).

Pour l'exécution scolaire, on recommande de chanter de préférence trois couplets : le premier et le dernier de Rouget de Lisle : « Allons, enfants de la patrie » et « Amour sacré de la patrie », et, entre eux, le couplet des Enfants, « Nous entrerons dans la carrière ». Ces trois couplets sont spécialement notés ici, avec les paroles adaptées au chant conformément au meilleur accord possible de la prosodie des vers avec les accents de la mélodie.

Le ton le plus favorable au chant en chœur à l'unisson est celui du *sol* (noté ci-après). Dans le cas où le chœur pourrait être accompagné par un orchestre, particulièrement par la musique militaire, les chefs de l'exécution musicale devraient se concerter au préalable afin que le ton de l'accompagnement fût le même que celui du chant.

(1) La musique de *la Marseillaise* est de la composition de Rouget de Lisle tout aussi certainement que le sont les six couplets primitifs de la poésie ; mais elle a subi, du fait de la tradition populaire, quelques modifications dont on a dû tenir compte pour établir cette version définitive.

# LA MARSEILLAISE

Mouvement de Marche animé<sup>(1)</sup>

1

Allons, en - fants de la Pa - tri - e ! Le jour de  
gloire est ar - ri - vé. Con - tre nous de la ty - ran -  
ni - e — L'é - ten - dard sanglant est le - vé, — L'é - ten -  
dard sanglant est le - vé. En - ten - dez -  
vous dans les cam - pa - gnes Mu -  
- gir ces fé - ro - ces sol - dats ? — Ils  
vien - nent, jus - que dans vos bras, É - gor -  
- ger vos fils, vos com - pa - gnes ! Aux ar - mes, Citoy -  
- ens ! — for - mez - vos batail - lons : — Mar -  
- chons, — mar - chons, — Qu'un sang im -  
- pur — à - breu - ve nos sil - lons —

(1) Mouvement triéque par ROUGET de LILLE.

## COUplet DES ENFANTS.

2

Nous en - tre - rons dans la car -  
- riè - re Quand nos ai - nés n'y se - ront  
plus. Nous y trou - ve - rons leur pous -  
- siè - re — Et l'ex - em - ple de leurs ver -  
- tus. — Et l'ex - em - ple de leurs ver -  
- tus. — Bien moins ja - loux de leur sur -  
- vi - vre Que de par - ta - ger leur cer -  
- cueil, — Nous au - rons le sublime orgueil — De les ven -  
- ger ou 'de les sui - vre... Aux ar - mes, Ci - toy -

Plus lent, solennel.

A - mour sa - cré de la Pa -  
 tri - e, Conduis, sou - tiens nos bras -  
 veurs ! Li - ber - té ! Li - berté ché - ri - e ! Com -  
 bats a - vec tes dé - fen - seurs, Com -  
 bats a - vec tes dé - fen - seurs. Sous nos dra -  
 peaux, que la vic - toi - re Ac - coure à tes mâles ac -  
 cents ; Que tes en - ne - mis ex - pi -  
 rants - Voient ton tri - omphe et no - tre  
 gloi - re ! Aux ar - mes. Ci - toy -

# LA MARSEILLAISE

*Chant national français*

PAROLÉS ET MUSIQUE DE ROUGET DE LISLE

## 1

Allons, enfants de la Patrie :  
 Le jour de gloire est arrivé,  
 Contre nous de la Tyrannie  
 L'étendard sanglant est levé (bis),  
 Entendez-vous dans les campagnes  
 Mugir ces féroces soldats !  
 Ils viennent, jusque dans vos bras,  
 Egorger vos fils et vos compagnes !

Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons !  
 Marchons (bis), qu'un sang impur abreuve nos sillons.

## 2

Que peut cette horde d'esclaves,  
 De traîtres, de rois conjurés !  
 Pour qui ces ignobles entraves,  
 Ces fers dès longtemps préparés ? (bis)  
 Français, pour nous, ah ! quel outrage !  
 Quels transports il doit exciter !  
 C'est nous qu'on ose méditer  
 De rendre à l'antique esclavage !...

Aux armes, Citoyens, formez vos bataillons !  
 Marchons (bis), qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Quoi ! des cohortes étrangères  
Feraient la loi dans nos foyers !  
Quoi ! ces phalanges mercenaires  
Terrasseraient nos fiers guerriers (bis)  
Grand Dieu !... par des mains enchaînées  
Nos fronts sous le joug se ploieraient !  
De vils despotes deviendraient  
Les maîtres de nos destinées !...

Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons !  
Marchons (bis), qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Tremblez, Tyrans ! et vous, perfides,  
L'opprobre de tous les partis.  
Tremblez !... vos projets parricides  
Vont enfin recevoir leur prix. (bis)  
Tout est soldat pour vous combattre,  
S'ils tombent, nos jeunes héros,  
La terre en produit de nouveaux  
Contre vous tout prêts à se battre.

Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons !  
Marchons (bis), qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Français, en guerriers magnanimes,  
Portez ou retenez vos coups.  
Épargnez ces tristes victimes  
A regret s'armant contre nous. (bis)  
Mais le despote sanguinaire !  
Mais les complices de Bouillé !  
Tous ces tigres qui sans pitié  
Déchirent le sein de leur mère...

Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons !  
Marchons (bis), qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Amour sacré de la patrie,  
Conduis, soutiens nos bras vengeurs !  
Liberté ! Liberté chérie !  
Combats avec tes défenseurs. (bis)  
Sous nos drapeaux, que la victoire  
Accoure à tes mâles accents ;  
Que tes ennemis expirants  
Voient ton triomphe et notre gloire !...

Aux armes, Citoyens, formez vos bataillons,  
Marchons (bis), qu'un sang impur abreuve nos sillons.

COUplet DES ENFANTS

Nous entrerons dans la carrière  
Quand nos aînés n'y seront plus,  
Nous y trouverons leur poussière  
Et l'exemple de leurs vertus. (bis)  
Bien moins jaloux de leur survie  
Que de partager leur cercueil,  
Nous aurons le sublime orgueil  
De les venger ou de les suivre.

Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons !  
Marchons (bis), qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Un des sujets sensibles et complexes de l'enseignement de l'histoire en France, est celui de la Marseillaise.

Les programmes d'enseignement moral et civique indiquent que les symboles de la République française sont étudiés au cycle 2 afin que les élèves sachent les reconnaître et au cycle 3 afin qu'ils en comprennent le sens. Au cycle 4, cette étude s'élargit aux principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française et de la citoyenneté européenne. Dès le CE2, on peut commencer à chanter quelques couplets de La Marseillaise mais c'est en classe de CM1, en

cohérence avec l'étude de la Révolution française, qu'une approche plus approfondie de l'hymne trouvera toute sa signification.

Ainsi, la Marseillaise est un des sujets les plus récurrents de l'enseignement de l'histoire, une demande forte de l'institution scolaire. Cela n'en fait pas pour autant un sujet simple, bien au contraire, car la Marseillaise est un sujet politiquement et socialement connoté, un symbole utilisé dans le passé - ainsi qu'aujourd'hui - par diverses factions politiques dans un courant très souvent nationaliste.

Le sujet prête donc à la controverse dans le corps enseignant, mais aussi auprès des élèves et de leurs familles. En effet, étant un symbole de la République au même titre que la Marianne ou la devise « Liberté, Egalité, Fraternité », il se doit d'être enseigné. Mais c'est aussi un chant guerrier, un chant teinté politiquement qui encourage la prise d'armes du peuple contre les ennemis de la nation, ce qui peut entraîner des contresens graves et favoriser la haine raciale si la Marseillaise est enseignée sans rappel de son contexte historique.

Dans ce texte, il s'agira de « zoomer » plus particulièrement sur la Marseillaise en tant qu'objet sensible de l'enseignement. Ce caractère sensible découle de l'histoire de ce chant et de son instrumentalisation au cours de l'Histoire. Après un retour épistémologique sur la Marseillaise, il sera évoqué son lien étroit avec l'école, en tant qu'élément d'enseignement.

### Epistémologie de la Marseillaise.

C'est un chant qui a une place particulière dans l'histoire de France, depuis sa création, son histoire est fertile en rebondissements. Elle a connu et connaîtra encore des redécouvertes et réappropriations.

A l'origine nommée le Chant pour l'armée du Rhin, elle est composée par Rouget de Lisle, officier du Génie, en avril 1792. C'est un chant révolutionnaire et un chant de guerre, composé durant une des phases les plus denses de la Révolution française.

La Marseillaise est la traduction par l'auteur d'un engagement collectif. Elle dénonce avant tout l'ennemi étranger, s'adressant au peuple en armes, pour l'inviter à se regrouper sous les drapeaux de la patrie. Avec force et simplicité, la Marseillaise fixe pour longtemps les clichés de la patrie en armes. C'est aussi un chant révolutionnaire, par la dénonciation des traîtres et de la tyrannie. Avec un mélange de ferveur et d'enthousiasme, des formules simples et générales, un rythme ample et martial, ce chant représente une rencontre exceptionnelle entre l'expression de l'élite et la ferveur populaire. La Marseillaise est aussi une des pièces de la révolution culturelle en marche. La version actuelle des sept couplets triomphe progressivement.

La Marseillaise va obtenir son rang d'hymne nationale dans les années qui suivent, par le décret du 26 messidor an III (juillet 1795), intronisant la Marseillaise comme chant national. Elle devient signe de ralliement et de défense.

Ainsi, pendant un siècle, la destinée de la Marseillaise va être scandée d'avancées et de reculs. Cet état de fait est dû à la nature même de ce chant : révolutionnaire et mobilisateur populaire. Cette idée forte l'a fait proscrire de tous les gouvernements autoritaires (durant l'Empire, la Restauration, la monarchie de Juillet, au Second Empire). Les pouvoirs successifs vont majoritairement tenter de la faire oublier, sans véritablement l'interdire, ce qui aurait été dangereux pour eux. Elle reste aussi le support des flambées révolutionnaires du peuple en 1830, 1848, 1870/71 durant la Commune. Durant ces années, la Marseillaise commence à être instrumentalisée par le pouvoir, elle devient un chant nationaliste.

Sous la Troisième République, elle devient un symbole patriotique, elle s'intègre dans un projet global. Elle devient l'expression du patriotisme à la française mais aussi du nationalisme. Mais l'apothéose de la Marseillaise n'est pas sans avoir en retour des effets pervers. En effet, l'officialisation de la Marseillaise, son accaparement par la bourgeoisie de la Troisième République, sa banalisation comme chant officiel l'ont privée de son identité guerrière et révolutionnaire pour les masses populaires, lui préférant l'Internationale.

Enfin, peu après la parution de la circulaire du 25 février 1911, la Première Guerre Mondiale est un des grands moments de l'histoire de la Marseillaise. On note la place importante de l'hymne dans la mobilisation collective. C'est le retour des heures de gloire de 1792, une nouvelle consécration nationale mais aussi internationale. Mais le conflit durant, cette saturation de la Marseillaise conduit à des réactions de rejet, elle sort en piteux état du premier conflit mondial.

L'après-guerre voit un renouveau pour la Marseillaise, elle est l'hymne retrouvée du Front Populaire. Les masses se réapproprient la Marseillaise comme valeur du patriotisme et héritage historique. La Seconde Guerre Mondiale confirme au chant toute son épaisseur d'hymne patriotique. La Marseillaise ne sera pas supplantée, même par les chants de la Résistance.

De nos jours, il n'y a pas de consensus autour de la Marseillaise. Chacun a repris sa Marseillaise. Dans la sphère politique, la droite en fait une référence gaullienne, elle est musclée à l'extrême droite. Quant à la gauche, elle n'a pas remis en cause sa lecture du chant national. Les meetings des partis Union pour un Mouvement Populaire et Parti Socialiste débutent ou sont clos par l'hymne chanté sur scène et dans la foule. Le silence de quelques footballeurs a récemment fait scandale, et c'est sans compter sur les interprétations proposées par des chanteurs populaires et connus.

#### La Marseillaise et l'école.

Dans les manuels d'enseignement ainsi que dans les programmes, l'enseignement de la Marseillaise va de pair avec celui de la Révolution française (surtout au cycle des approfondissements), événement avec lequel elle est intimement liée, et qui rend possible la compréhension des paroles qui la composent et qui correspond au climat de l'époque. Cet enseignement a donc depuis son origine une forte dimension civique, celle de l'avènement de la République grâce à la Révolution française.

C'est entre la Troisième République et la Première Guerre Mondiale que prend place toute une pédagogie autour de la Marseillaise, assurant sa diffusion populaire à un degré jusque-là inconnu : le ministère de la Guerre en fait faire l'instrumentation pour les orchestres militaires, mais surtout le ministère de l'Instruction Publique en prescrit l'enseignement dans les écoles. Les conquêtes scolaires de la Troisième République s'opèrent sur fond de Marseillaise dans les distributions de prix. L'enseignement se réduit au 1er couplet puis les couplets 6 et 7 évoquant « l'amour sacré de la patrie ». Cette pédagogie connut un réel succès populaire, les enfants diffusants à leur tour le chant dans leur famille, élargissant ainsi sa connaissance auprès de la Nation entière. Cette première période de l'enseignement de la Marseillaise a donc une vocation nationaliste, celle de glorifier une nation qui se construit et qui puise ses racines dans l'héritage de la Révolution française et dans l'avènement de la première République qui suivit, intronisant la Marseillaise comme hymne national. Le choix d'enseigner uniquement les couplets 1, 5 et 6 confirme ce besoin de légitimation du pouvoir en place, dans un monde où le modèle républicain s'impose non sans peine après des siècles de régimes monarchiques.

Après une longue période où la Marseillaise et l'enseignement de la Révolution française sont enseignés dans un but de légitimation, les années 1960/1980 voient un glissement progressif de la finalité de cet enseignement. Le régime républicain étant légitimé et consolidé depuis longtemps, ces deux enseignements revêtent une dimension symbolique, celle de l'instauration d'une république parlementaire et de la démocratie libérale, la violence de la Révolution française étant lointaine et difficilement perceptible par les élèves, comme par la société dans son ensemble. Ainsi, seul le premier couplet du chant est enseigné à l'école et repris lors des célébrations publiques. Elle est théoriquement enseignée à l'école primaire, mais a disparu des airs obligatoires du secondaire, où elle est simplement évoquée lors de l'étude de la période révolutionnaire.

Malgré une recrudescence récente dans les programmes scolaires de 2008 pour le primaire, la Marseillaise est aujourd'hui moins connue, que ce soit ses paroles ou son étymologie, que par le passé où elle était largement entonnée (Troisième République et durant

la première moitié du XXe siècle avec les deux conflits mondiaux). Cette méconnaissance risque d'entraîner son rejet et de mauvaises interprétations par certains groupes de population et de ce fait par certains élèves, d'où une attention particulière que doivent avoir les enseignants à enseigner cette thématique

Bien que la Marseillaise ait toujours été un enseignement de l'école républicaine, on note une recrudescence de la demande de son enseignement. Cette demande s'explique par le fait que l'histoire de France, telle qu'elle est transmise aux élèves, se compose d'un enchaînement d'éléments et de faits participant à la gloire de la Nation, depuis toujours existante, ce que les historiens nomment le « roman national ». En cela la Marseillaise est un élément clef de ce roman national, puisqu'elle est porteuse de symboles et de valeurs républicaines, elle est ainsi instrumentalisée par les politiques en place pour les servir ou pour renforcer des valeurs considérées en perte de vitesse, comme la cohésion nationale et le respect des symboles de la République. La Marseillaise est un objet sensible de l'enseignement de l'histoire. En effet il s'agit d'un chant à l'origine guerrier qui a été adopté ensuite par le régime républicain. Elle a toujours été enseignée, mais selon des buts divers en fonction des époques : pour légitimer le régime républicain sous la Troisième République, puis pour cultiver l'amour de la patrie durant les deux guerres mondiales du XXe siècle, et enfin depuis les années 1960, elle a une portée symbolique, qui vise à glorifier le régime républicain et la démocratie.

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

HYMNE NATIONAL  
**La Marseillaise**  
composée par Rouget de Lisle en 1792

— couplet 1 —  
Allons enfants de la Patrie,  
Le jour de gloire est arrivé !  
Contre nous de la tyrannie,  
L'étendard sanglant est levé, (bis)  
Entendez-vous dans les campagnes  
Mugir ces féroces soldats ?  
Ils viennent jusque dans vos bras  
Égorger vos fils, vos compagnes !

REFRAIN  
Aux armes, citoyens,  
Fermez vos bataillons,  
Marchons, marchons !  
Qu'un sang impur  
Abreuve nos sillons !

— couplet 2 —  
Que veut cette horde d'esclaves,  
De traîtres, de rois conjurés ?  
Pour qui ces ignobles entraves,  
Ces fers dès longtemps préparés ? (bis)  
Français, pour nous, ah ! quel outrage  
Quels transports il doit exciter !  
C'est nous qu'on ose méditer  
De rendre à l'antique esclavage !

REFRAIN

— couplet 3 —  
Quoi ! des cohortes étrangères  
Feraient la loi dans nos foyers ?  
Quoi ! ces phalanges mercenaires  
Terrasseraient nos fiers guerriers ! (bis)  
Grand Dieu ! par des mains enchaînées  
Nos fronts sous le joug se ploieraient  
De vils despotes deviendraient  
Les maîtres de nos destinées !

REFRAIN

— couplet 4 —  
Tremblez, tyrans et vous perfides  
L'approche de tous les ports,  
Tremblez ! vos projets punitifs  
Vont enfin recevoir leurs peines ! (bis)  
Tout est soldat pour vous combattre,  
S'ils tombent, nos jeunes héros,  
La terre en produit de nouveaux,  
Contre vous tout prêts à se battre !

REFRAIN

— couplet 5 —  
Français, en guerriers magnanimes,  
Partez ou retenez vos coups !  
Épargnez ces tristes victimes,  
À regret s'armant contre nous, (bis)  
Mais ces despotes sanguinaires,  
Mais ces complices de Bouillé,  
Tous ces tigres qui, sans pitié,  
Déchirent le sein de leur mère !

REFRAIN

— couplet 6 —  
Amour sacré de la Patrie,  
Conduis, soutiens nos bras vengeurs  
Liberté, Liberté chérie,  
Combats avec les défenseurs ! (bis)  
Sous nos drapeaux que la victoire  
Accoure à tes mâles accents,  
Que les ennemis espérants  
Voient ton triomphe et notre gloire !

REFRAIN

— couplet 7 —  
Nous entrerons dans la carrière  
Quand nos aînés n'y seront plus,  
Nous y trouverons leur poussière,  
Et la trace de leurs vertus, (bis)  
Bien moins jaloux de leur survie,  
Que de partager leur cercueil,  
Nous aurons le sublime orgueil,  
De les venger ou de les suivre.

REFRAIN

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFÉANCE

Au Journal Officiel du 30 juillet 2019 est notée l'obligation pour chaque classe d'afficher "le drapeau français et européen, la devise « liberté, égalité, fraternité » et les paroles de l'hymne national".



# La MÉDAILLE d'OR

## Fresque historique

Roger Clay



*Nous fêtons cette année le 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'amicale des anciens élèves et fonctionnaires du lycée Jules Renard, l'une des plus anciennes en France. A cette occasion, nous avons envisagé un certain nombre de manifestations, conférence de Didier Migaud, ancien élève du lycée et Président de la Haute Autorité pour la transparence de la Vie Publique, brochure, tournoi sportif, plan d'orientation de 1870... et cette pièce de théâtre qui évoque les origines de l'Amicale. Je l'ai proposée lors de la mise en place de la commission d'organisation (hélas réduite à quelques membres, dont Jacqueline Massicot, Charles Gillet et Daniel Tissier qui dirige le club théâtre du lycée). Je l'ai écrite à la fin de l'année dernière avec l'intention de la monter et de la jouer à la fin de l'année 2023. Ce qui naturellement est une aventure et un défi à relever.*

*Cette fresque historique, à travers le personnage de Jean Algrain, s'appuie sur les travaux de notre regretté Jean Bugarel, sur les archives départementales, sur des témoignages et la presse de l'époque et sur de nombreuses lectures.*

*Les personnages ont vécu il y a 150 ans. Je leur prête ma voix en espérant ne pas trop les trahir. J'ai établi une biographie de chacun d'eux qui relèvent de la fiction mais qui permet de mieux entrer dans le rôle des acteurs.*

Le collège de Nevers a été établi par Henriette de Clèves duchesse de Nevers en 1571 « pour enseigner la jeunesse en la religion chrétienne, en bonne mœurs et lettres, à la consolation des malades et affligés ». Les jésuites s'y installèrent dans les immeubles acquis par la ville en 1577. Le Collège se développa entre la rue Mirangron et la rue des Francs – Bourgeois derrière l'église Saint Pierre qui faisait partie de l'établissement. (L'église des Jésuites construite à partir de 1612 et attenante au collège devint en 1771 l'église paroissiale Saint Pierre). Le collège devint collège communal puis lycée impérial en 1862 et lycée d'état en 1871.

Après le bombardement du Lycée en juillet 1944, le lycée Jules Renard, construit en 1958 est le successeur de ce premier lycée de la Nièvre.

L'amicale des anciens élèves et fonctionnaires du lycée a été créée en 1873, conformément au vœu de l'abbé Lebrun, proviseur du lycée deux ans plus tôt. La première assemblée générale eut lieu le 6 août 1873. C'est à cette occasion que Jean Algrain, élève de Terminale, le meilleur élève de l'établissement, obtint la première médaille d'or.

La période, qui va de la chute de l'Empire à la Commune de Paris (de la révolte des lycéens 28 février 70 à la fin de la semaine sanglante le 28 mai 1871) est particulièrement intéressante. Les lycéens de Nevers vivent ces événements dans le contexte d'une ville partagée entre les républicains et les monarchistes. Il y a, sur une base historique, un minimum de fiction (Debienne le franc-tireur a bien existé mais a-t-il suivi Liénard à Châteaudun ? Bernadette, infirmière qui a soigné les soldats à Saint Gildard en 1870 s'est-elle occupée des blessés réfugiés au Lycée ? L'abbé Lebrun a-t-il été congédié à cause de ses relations avec les notables républicains ? Baucaumont, maire de Nevers en 1870 a-t-il repris la thèse du gouvernement impérial qui veut que la révolte soit liée à la cantine et aux « fayots » ? Les élèves appartiennent à des milieux très divers, fils d'éleveur, d'aristocrate, de commerçant ou d'ouvrier. Ils viennent de toute la Nièvre et sont représentatifs de la société nivernaise. Bref, il y a bien quelques hypothèses mais j'ai tenté d'être respectueux avec ce qui s'est passé en France, à Nevers et au Lycée à ce moment important.

## PERSONNAGES

### **Narrateur**

*Jean ALGRAIN (2023), arrière-arrière-petit-fils de Jean Algrain*

### **Les élèves**

*Jean ALGRAIN, élève de seconde (puis de philosophie) - Chavance*

*Léon RAMAGE, élève de philosophie - Imphy*

*Paul Richard DEBIENNE, élève de Math Elem - Nevers*

*Pierre CHEVRETIN, élève de seconde (puis de Philosophie) - Cossaye*

*Achille NAUDIN, élève de seconde (puis de Philosophie) - Cosne*

*Adolphe BRISSON, élève de Philosophie - Fourchambault*

*Une quinzaine d'élèves*

### **Les adultes**

*L'abbé LEBRUN, Proviseur en 70*

*Adolphe FAVET, Censeur en 1870*

*Cyprien BAUCAUMONT, Député-Maire de Nevers en 1870*

*Prosper LEBEGUE, Inspecteur d'Académie*

*Théodore DECHARME, Professeur de lettres*

*Charles SENLY, Avocat*

*Henri BOURDIAU, Franc-tireur*

*Victor MÉRIJOT, Avocat, Président de l'Amicale*

*Sœur MARIE BERNARD, Bernadette Soubirous*

*Sœur EUDOXIE*

*Otto FUNK, Soldat allemand*

*Joseph MARECHAL, Caporal*

*Jules BOUILLOT, Concierge*

*Cyprien GIRERD, Député Préfet en 18 70*

*Gaston LAUSSER, Proviseur en 1873*

*Jacqueline MASSICOURT, Secrétaire de l'Amicale*

*Charles GILLOTIN, Trésorier de l'Amicale*

*Le commandant de gendarmerie, 2 brancardiers, 2 militaires*

*Le rideau se lève. Le metteur en scène pénètre sur le devant de la scène et lance un appel au public. Il demande que Jean Algrain, élève de terminale au lycée rejoigne au plus vite la scène. Un élève se manifeste et, sous le feu d'un projecteur se dirige vers la scène. À droite de celle-ci, un lutrin l'attend. Il s'installe, un peu gauche et intimidé, il lit un texte. Il prend de l'assurance au fur et à mesure de sa lecture.*

– Je m'appelle Jean, Jean Algrain. Depuis plusieurs générations, l'aîné de ma famille porte ce prénom : Jean. Il paraît que l'un de mes ancêtres, mon arrière-arrière-grand-père s'était rendu célèbre en son temps et depuis, en souvenir de ce héros familial, chaque nouveau Jean hérite de la Médaille d'Or, une médaille en or massif attribuée à l'époque au meilleur lycéen du département par une Amicale d'anciens élèves. C'est ce Jean, mon ancêtre, qui avait reçu la première médaille. C'était le 6 août 1873 : la date et le nom de Jean Algrain sont effectivement gravés sur le revers de la médaille. J'en ai donc hérité et, si Dieu me prête un fils, alors, c'est lui qui en héritera. Ce Jean d'antan, était selon mon père, qui lui-même le tenait de son père, un élève brillant, génial, exceptionnel. De la 6ème à la classe de Philosophie, alors qu'il était scolarisé au lycée de Nevers, il avait, disait-on, raflé tous les prix, dans toutes les matières. Il excellait en grec, en latin, en allemand, en physique, en tout, si l'on excepte la gymnastique.

Je suis curieux et je voulais en savoir plus sur mon ancêtre. J'en ai parlé à Monsieur Martin, mon prof d'histoire. Il m'a entraîné aux archives départementales et à travers la presse de l'époque, et la section de généalogie, j'ai pu reconstituer, en quelque sorte, les années glorieuses de Jean Algrain.

Il est né en 1854 à Chavance, un village situé à 44 kms de Nevers. Poussé par son instituteur, il entre en 1866 comme boursier au lycée de Nevers. Quatre ans plus tard, il fait partie de ces lycéens de Nevers qui se révoltent contre l'administration, se barricadent dans un dortoir et résistent pendant 12 heures aux forces de l'ordre. C'était dans la nuit du 26 au 27 février 1870.

Tout Nevers est en émoi. Imaginez la scène !

\*\*\*\*\*

### **Scène 1 : La barricade, nuit du 26 au 27 février 1870**

**Jean ALGRAIN, Léon RAMAGE, Achille NAUDIN, Hippolyte MURET, L'abbé LEBRUN, Adolphe FAVET, le Commandant de Gendarmerie, une douzaine d'élèves.**

*Les élèves de seconde, de Rhétorique et de Philosophie (une vingtaine) sont barricadés dans le dortoir du deuxième étage du lycée. Ils refusent depuis plus de 6 heures d'obtempérer aux menaces des autorités. Jean Algrain, élève de seconde fait partie des révoltés.*

*Derrière le rideau des chants, des cris, des jurons.*

*Le rideau s'ouvre.*

*Un dortoir, la porte de face barricadée par des lits démontés, des sommiers, matelas, tables de nuit, bancs. A l'intérieur pêle-mêle des sommiers, des traversins, des objets divers que des élèves jettent par la fenêtre côté cour. (Bruitage). Les élèves sont en pyjama, en blouse, en costume, en maillot de corps...*

*Avant l'ouverture des rideaux, un brouhaha (mélange de chants : la Marseillaise, Au feu les pompiers, Jeanneton prend sa faucille, et des hurlements scandés par l'ensemble. Léon Ramage, le meneur, harangue ses camarades. Lorsqu'un élève lance un slogan, les autres reprennent en chœur. En sourdine on entend, au piano, l'air des pompiers.*

*RAMAGE sur un sommier, au sommet de la barricade, harangue ses camarades :*

- RAMAGE : Eh ! les gars, pas vrai qu'on en a tous marre des brimades, des punitions, des vexations, des injustices... on en a tous marre des brutes, des pions, des trous du cul comme Housset ! Housset qui parle avec un accent du midi et qui pue le fromage de chez lui !

*Les élèves ricanent et crient :*

- Housset dehors, Housset dehors !

– RAMAGE : Ils nous traitent comme des sous-fifres, des moins que rien, des sous-hommes, eh bien, il est temps qu'ils nous regardent comme des Hommes et qu'ils cessent de nous mépriser, de nous menacer si on ne file pas droit ! On en a assez des retenues, des promenades au pas, des privations de sortie pour une bagatelle. Tenez, l'autre soir, vous y étiez : pour un verre cassé par mégarde, Martin a été privé de sortie. Pas vrai Algrain ?

– ALGRAIN acquiesce : C'est vrai, et il ne l'avait pas fait exprès, et en plus il s'était dénoncé de suite.

– RAMAGE : Et c'est à cause de Housset, ce minable, que Martin et quatre copains de Terminale ont été foutus à la porte hier soir...

– LES ELEVES : Housset dehors ! Martin dedans ! Housset dehors ! Martin dedans !

– RAMAGE : Vous savez ce qu'il lui a dit Martin hier quand Housset l'a menacé de le mettre au pas ? Il lui a dit -j'y étais-, il lui a dit : « Monsieur nous n'en sommes plus au temps de la force du poignet, et nous n'avons pas peur non plus. ». Il a eu le courage de lui jeter ça à la figure. Du coup il a été renvoyé.

– LES ELEVES : Housset aux chiottes ! Martin avec nous ! Martin avec nous ! Housset aux chiottes !

– RAMAGE : Ah, ça ira ça ira ça ira, les répétiteurs à la lanterne, les répétiteurs on les aura !

*Repris en chœur :*

– Ah, ça ira ça ira ça ira, les répétiteurs à la lanterne, les répétiteurs on les aura !

– RAMAGE : Vive la Lanterne et vive Rochefort !

– ALGRAIN (*petite voix*) : Et Vive l'abbé !

– LES ELEVES : Liberté, liberté, liberté !

– NAUDIN : Et des congés pour carnaval, comme au séminaire !

– LES ELEVES : Des congés, des congés, des congés !

*Le chahut atteint son point culminant : tous les slogans, les chants s'entremêlent. Coups vigoureux à la porte. Retour au calme dans le dortoir, un silence, les coups redoublent.*

– RAMAGE : Qui va là ?

*Voix de l'extérieur*

– LE COMMANDANT DE GENDARMERIE : Au nom de l'Empereur, ouvrez !

*Les révoltés gardent le silence.*

– L'ABBE LEBRUN : Les enfants, mes enfants, soyez donc raisonnables ouvrez la porte, comme le demande Monsieur le commandant et discutons ensemble. Qu'est-ce donc qui vous prend ? Mes enfants, c'est un malentendu ; Monsieur le censeur et moi-même nous réglerons avec vous cette mésentente.

*Silence*

– FAVET : Allons, du bon sens ! Ne vous laissez pas entraîner par des camarades irresponsables, des agitateurs ! Jeunes gens, il y va de votre avenir. Il est 6 heures, vous devriez déjà être au travail ! N'oubliez jamais : « Labor Omnia vincit improbus », les heures perdues ne se rattrapent pas.

– LE COMMANDANT : Deuxième sommation : Au nom de l'Empereur, ouvrez la porte avant que nous la forcions.

*Murmures de désapprobation, sifflets, jurons...*

– L'ABBE LEBRUN : Les enfants, les enfants, pourquoi cette obstination ? Parlons entre hommes. Je vous connais, et je ne comprends pas ce que vous voulez. Les rumeurs courent vite et vos parents sont inquiets. Mon Dieu ! comment cela va-t-il se terminer ? Faites-moi donc confiance ! Vous me connaissez ! Parlez, parlez donc, dites ce que vous attendez !

– RAMAGE après avoir obtenu l'approbation muette de ses camarades : Monsieur l'abbé, pourquoi Monsieur le censeur n'a pas daigné répondre à notre lettre vendredi ? Pourquoi, à la suite de ce courrier, cinq de nos camarades ont été renvoyés ? Pourquoi n'avez-vous pas répondu cette nuit à nos requêtes ? Vous savez fort bien pourquoi nous sommes en colère. Une fois de plus, nous exigeons le renvoi d'Housset, la réintégration de nos camarades exclus et des jours de congé à l'occasion du Carnaval. Telles sont nos conditions pour sortir du dortoir. Fort mouvement d'approbation.

– FAVET : C'est vous Ramage, je reconnais votre voix et votre insolence. C'est vous qui entraînez vos camarades à la rébellion ! Et ils sont assez stupides pour vous suivre comme des moutons !

*Les élèves huent le censeur. Certains bêlent. Ramage parvient, peu à peu, à les calmer.*

– RAMAGE : Vous les entendez, comme ils bêlent les moutons ! Tous les élèves bêlent tandis que Ramage parle. Je ne suis que leur porte-parole. Ne cherchez pas à nous diviser. Nous sommes unis et résolus. N'est-ce pas les gars ? Hurlements d'approbation.

– L'ABBE LEBRUN : Ne vous emportez pas les enfants. Je ne vous reconnais plus. Quelle mouche vous a piqués ? Vous me connaissez et je vous connais. Faites-moi confiance. Nous allons étudier vos revendications avec beaucoup d'attention, mais nous devons tenir compte de nos supérieurs ! Le recteur est furieux. Le Préfet est en colère. Depuis minuit ils ne cessent d'exiger des mesures. Déjà l'inspecteur d'Académie étudie la situation. Et je vous assure que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que tout rentre dans l'ordre ! S'il y a eu des injustices nous en tiendrons compte. Qu'en pensez-vous, monsieur le Censeur ?

– FAVET : Le renvoi du répétiteur et le rappel des élèves, ce n'est pas notre affaire, les congés, ils les auront.

– RAMAGE brandit un drapeau fait d'un cache-nez accroché sur un balai et se tourne vers ses camarades : Vous voyez les gars, on n'avance pas. Monsieur le Proviseur, vous faites des promesses, nous on veut des actes.

– TOUS : Des actes, des actes ! Les lycéens huent, crient et lancent des slogans divers. Grande cacophonie. Housset dehors ! Les exclus dedans ! Fort Droit de parler au réfectoire ! Suppression des marches forcées ! A la cantine la fin des haricots ! A la cantine la fin des fayots !

– RAMAGE réclame le silence à ses camarades puis reprend : Vous voyez, Monsieur le Proviseur, le compte n’y est pas. Monsieur le Proviseur, nous ne nous rendrons que lorsque nous aurons obtenu des conditions honorables.

*Battement de tambour.*

– LE COMMANDANT : Au nom de l’Empereur...

– L’ABBE LEBRUN : Non, non mon commandant, pas de précipitation, je vous prie ! Ces jeunes gens sont impulsifs comme nous l’étions à leur âge, mais ils ne sont pas stupides. Ils vont se calmer, réfléchir, penser à leurs parents, à leurs études, à leur avenir. Laissons-leur le temps de se ressaisir, une heure ou deux s’il le faut...

– LE COMMANDANT : J’en référerai à Monsieur le Préfet, et vous en prenez la responsabilité, Monsieur le Proviseur, mais il faudra bien qu’ils sortent de là, par les armes s’il le faut.

*Les gendarmes se retirent. On entend le claquement des godillots.*

– FAVET : Ce sont donc les insoumis qui font la loi aujourd’hui !

*Le rideau tombe.*

Le NARRATEUR, Jean Algrain (2023) :

– Vous vous demandez comment cela s’est terminé ? 4 heures après l’intervention du Commandant de gendarmerie les lycéens sont toujours barricadés. La ville est en émoi, les familles sont affolées, les autorités sont désarmées. C’est alors qu’on fait appel à des charpentiers. Ils parviennent à ouvrir à l’étage supérieur une trappe. Et, imaginez la scène, à l’aide d’une corde, un père d’élève parvient à pénétrer dans le dortoir : « Puisque vous ne voulez pas venir à vos parents, s’écrie-t-il, ce sont eux qui viennent vers vous ». Un autre père, suivi de cinq à six soldats sans armes, le rejoignent. C’est ainsi, peut-on lire alors dans le journal de la Nièvre, que la résistance fut vaincue et la révolte terminée. « Les bons sentiments du cœur l’emportèrent sur l’excitation des chefs de la mutinerie, » ajoute le journaliste.

Mais tout laisse à penser que l’accueil des mutins ne fut pas aussi idyllique. Mon arrière-arrière-grand-père, Jean, n’était pas du genre à se laisser entraîner par quelques têtes exaltées. Comme ses camarades, il s’insurgeait contre les injustices, la discipline humiliante, les punitions excessives. Au même moment, 21 lycées, à Paris et en Province, s’étaient spontanément insurgés contre la discipline. A Nevers, le docteur Turigny, député républicain, mit en cause les sanctions jugées abusives, et le déplorable système d’éducation.

Toujours est-il, qu’à la suite de cette insubordination, les 70 élèves incriminés furent renvoyés chez leurs parents. Certains furent réintégrés le 8 mars. Une trentaine durent attendre les décisions du Bureau d’administration, réuni en conseil de discipline. Le 16 mars on examina le dossier de Léon Ramage. La veille, Pierre Martin avait été déclaré inadmissible, exclu définitivement de la poursuite de ses études. Jean Algrain avait repris la classe quelques jours plus tôt.

\*\*\*\*\*

## Scène 2 : Le Conseil de Discipline, 16 mars 1870

**L'abbé LEBRUN, Prosper LEBEGUE, Adolphe FAVET, Eugène BAUCAUMONT, Charles SENLY, Théodore DECHARME, Jules BOUILLOT**

*Musique de fond.*

*Bureau du proviseur, une longue table. Sur le mur un portrait de Napoléon III. L'Inspecteur d'Académie préside au centre, à sa gauche, l'Abbé Lebrun et Senly, à sa droite, Baucaumont et Favet.*

– LEBEGUE : Il ne nous reste plus qu'à examiner le cas de Léon Ramage, élève de philosophie. Si j'en crois le rapport de Monsieur le Censeur, il s'agit là de l'un des principaux meneurs de cette rébellion.

– FAVET : Monsieur l'Inspecteur, l'élève Ramage est un élément dangereux qui n'a cessé de manipuler ses camarades. La lettre anonyme transmise à Monsieur le Proviseur le jeudi qui a précédé la nuit, c'est lui qui l'a suggérée, rédigée, c'est lui qui a poussé Martin à défier l'administration, enfin et surtout il a reconnu être le porte-parole des élèves qu'il avait entraînés dans cette triste aventure.

– L'ABBE LEBRUN : Il est indéniable que Léon a joué un bien mauvais rôle. Mais la plupart des 65 élèves qui s'étaient barricadés, partageaient, me semble-t-il, ce mouvement d'insurrection.

– FAVET : Les élèves de seconde ont été entraînés de force par les plus grands. Rappelez-vous, Monsieur le Proviseur, lorsque le père de Muret a intimé à son fils, élève de seconde, de sortir du dortoir, celui-ci a répondu : « Tu vois bien que je ne peux pas sortir ».

– LEBEGUE en plaisantant : Effectivement, dans ces conditions, comment pouvait-il faire autrement.

– L'ABBE LEBRUN : J'ai interrogé quelques élèves de seconde : Naudin, Chevretin, Algrain, de bons élèves. Ils ont reconnu, tout en regrettant certains excès, être solidaires du mouvement, et ce n'est pas seulement les gesticulations et les harangues de Léon Ramage qui expliquent ce qui s'est passé. Je ne comprends toujours pas comment on a pu en arriver là. J'ai vu cette nuit-là, des têtes exaltées, des enfants emportés et sur le coup, indomptables.

– SENLY : Des enfants dites-vous ? Certes, Monsieur le Proviseur, nous blâmons sévèrement la conduite de ces jeunes écervelés que vous considérez comme vos enfants. Mais ces enfants ont-ils envisagé les conséquences de leurs actes ? Cloîtrés dans ce dortoir, ils ont crié « Vive un tel ! » ou « A bas tel autre ! » Ils ont poussé les cris scandés par d'autres camarades, mais ce qu'ils voulaient avant tout, c'était montrer qu'ils étaient déjà des hommes et non plus des moutards.

– BAUCAUMONT : Maître, ces jeunes gens qui se prétendent être des hommes, se sont néanmoins comportés comme des vandales : vitres brisées, carrelage arraché, lits démontés, rideaux déchirés... Qui va payer la facture ? J'ai reçu à l'Hôtel de ville des parents ulcérés. Certains ont reçu divers projectiles depuis les fenêtres du dortoir.

– FAVET : Et quelle réputation pour ce lycée dont nous étions si fiers ! Des sanctions sévères s'imposent, et puisque ce garçon, ce Ramage, semble être le meneur, prenons à son égard des sanctions exemplaires afin que chacun se souvienne qu'on ne bafoue pas impunément l'autorité.

– L'ABBE LEBRUN : Monsieur le Maire, Monsieur le Censeur, je comprends votre courroux, mais avant de prendre une décision, l'exclusion définitive sans doute, il faut en rappeler les

conséquences. Les études de ce garçon seront définitivement interrompues. Et son avenir brisé. J'ai pensé qu'il serait bon d'entendre, avant de prendre une décision, son professeur, Monsieur Decharme, dont les compétences pédagogiques sont appréciées. Je l'ai convoqué et si vous le souhaitez, je peux le faire chercher.

*Les membres du bureau acquiescent. L'abbé fait tinter la sonnette. Aussitôt entre le concierge qui enlève sa casquette et salue l'assemblée.*

– L'ABBE LEBRUN : Jules, allez chercher Monsieur Decharme. Il doit être dans la salle des professeurs.

– BOUILLOT : Je vas y faire, m'sieur l'abbé.

– LEBEGUE : Je profite de cette pause pour vous rappeler les consignes de Monsieur le Ministre de l'Instruction. Il ne souhaite pas donner à cette affaire plus d'importance qu'elle n'en a. Il s'agit, selon lui, d'un chahut de potaches excités à la veille du Carnaval.

– BAUCAUMONT : Mais, Monsieur l'inspecteur, personne à Nevers ne comprendrait que les fautifs soient amnistiés.

– LEBEGUE : Bien sûr, des sanctions s'imposent en ce qui concerne les agitateurs. Eux seuls seront éventuellement non admissibles. Les autres, les élèves congédiés à la suite des événements, ont depuis quelques jours réintégré le lycée. Le calme est revenu et l'autorité respectée. N'est-ce pas là l'essentiel. Reste donc, outre le cas de Martin qui ne pourra plus se présenter aux épreuves du baccalauréat, celui de Ramage qui nous réunit aujourd'hui.

*On entend à l'extérieur le claquement de sabots d'élèves qui marchent au pas. Un surveillant réclame le silence. (Bruitage)*

– SENLY : Puis-je ajouter, Monsieur l'Inspecteur, qu'à l'occasion de l'anniversaire du Prince Impérial et suite à son intervention, le ministre a demandé, il y a deux jours, de faire rentrer dans les lycées la plupart de jeunes gens révoltés.

*On frappe à la porte. Le concierge fait entrer le Professeur Decharme. Il salue les membres du Bureau et reste debout devant les administrateurs.*

– L'ABBE LEBRUN : Cher collègue, le bureau de l'administration souhaite savoir comment se comporte en classe votre élève Léon Ramage.

– DECHARME : Messieurs, je n'ignore pas ce qui justifie ce conseil de discipline. Le comportement de mon élève dans cette nuit du 27 février reste inadmissible. Je ne parviens toujours pas à comprendre son inconduite et le rôle qu'il a joué dans cette rébellion.

– LEBEGUE : Quel était son comportement en cours ?

– DECHARME : C'était un élève sans problème, un élève brillant, curieux, ouvert, bon camarade par ailleurs, réfléchi d'ordinaire.

– FAVET : Il n'en était pas de même à l'internat : insolent, indiscipliné, contestataire. Un élément dangereux avec des mauvaises idées, toujours prêt à en découdre avec l'autorité. Le 27 c'est lui qui a mis le feu aux poudres.

– DECHARME : Et rien ne présageait cette folie qui lui a pris ce soir-là. Les jours précédents il est vrai, je l'ai senti agacé et distant.

– FAVET : Decharme, comment expliquez-vous que cet élève modèle, réfléchi comme vous l'avez dit, se soit comporté comme un voyou ?



– DECHARME : Je ne me l’explique pas, mais les résultats scolaires de Léon et les appréciations de mes collègues confirmeront ce que je dis. Je ne l’ai pas revu depuis son éviction et je le regrette. Comment, sur un coup de tête, peut-on compromettre aussi stupidement son avenir ?

– L’ABBE LEBRUN : C’est bien la question que nous nous posons. Votre éclairage ne manque pas d’envisager Ramage sous un autre angle. Mon cher Collègue, nous vous remercions.

– DECHARME : Puis-je ajouter une réflexion personnelle ? ... Nos élèves ont un impérieux besoin de mouvement et d’activité. On leur inflige neuf heures par jour de silence et d’immobilité sur les bancs : c’est trop, c’est beaucoup trop ? Ils finissent parfois par exploser.

*Le professeur salue les membres du bureau d’Administration et quitte la salle.*

– LEBEGUE : Qu’en pensez-vous Messieurs ? Que dire de ces deux aspects du personnage ?

– BAUCAUMONT : A mon avis, c’est une histoire d’haricots. Oui, comme dans toutes les pensions, ici comme ailleurs, les internes se plaignent de la nourriture. Ramage parle bien et n’a pas froid aux yeux. Il devient le porte-parole des mécontents des haricots, les esprits surchauffent et c’est l’engrenage.

*Les administrateurs semblent dubitatifs.*

– FAVET : Puis-je vous soumettre une autre hypothèse ? Depuis quelques temps, vous ne sauriez le nier, le climat est malsain dans notre région. Des idées pernicieuses se propagent. On reprend les vieilles rengaines d’un monde paradisiaque, de lendemains meilleurs. Les jeunes sont facilement influençables. Ils lisent les poètes romantiques Hugo, Lamartine, et autres rêveurs, et sont attirés par les sirènes : celles qui leur promettent la lune. Il suffit alors d’un agitateur pour mettre le feu aux poudres. En l’occurrence, un écervelé comme Ramage.

– L’ABBE LEBRUN : Pensez-vous que nos jeunes s’intéressent à la politique. N’est-ce pas l’affaire des adultes !

– FAVET : Ramage a de mauvaises fréquentations. Je vais faire une confidence. Un élève de troisième est venu me signaler que Ramage l’avait sollicité, lui et d’autres, pour souscrire à l’érection d’un monument à la mémoire de Victor Noir, ce journaliste tué par mégarde et brandi comme un martyr par une poignée de politiciens enragés. Nul doute que votre bon élève se mêle de politique.

– LEBEGUE : C’est là une hypothèse hardie. Le ministère l’a d’emblée écartée.

– FAVET : Mais...

*Saly, l’avocat, souhaite prendre la parole.*

– LEBEGUE : Maître, vous avez la parole.

– SALY : Puis-je me permettre, en tant qu’avocat, de plaider les circonstances atténuantes ? Notre coupable s’est, il est vrai, entêté d’une manière irréfléchie et stupide. C’est vrai qu’il a entraîné ses camarades à la désobéissance. Cette obstination aurait pu être dramatique. Imaginez les conséquences de l’assaut de la maréchaussée comme cela avait été envisagé !

– BAUCAUMONT : Je n’ose l’imaginer. Nous avons frôlé la catastrophe.

– SALY : Mais est-ce pour cela un mauvais sujet ? Une brebis galeuse qu’il faut éloigner du lycée, ce qui risque de briser sa carrière ? Est-ce pour cela un mauvais sujet ?

- FAVET : Oh que oui !
  - SALY : Ce garçon a 17 ans. Tous nous avons été, à cet âge où l'exubérance de la vie fait explosion, tous nous avons supporté avec impatience le joug de la discipline. Tous, nous avons souhaité tordre le cou à une autorité qui brime et humilie. Que celui qui n'a jamais eu à se reprocher aucune infraction à ces lois sévères, que celui qui n'a jamais honni les pions comme on les appelle, que celui-là le condamne !
  - FAVET : Moi je le condamne sans le moindre scrupule !
  - SALY : Songez aussi, Messieurs, aux tourments de ses parents, modestes agriculteurs, qui se sont imposés de durs sacrifices et qui verront ces sacrifices anéantis pour une étourderie, pour une faute grave... si l'on veut.
  - BAUCAUMONT : Quoi qu'il en soit, l'impunité est hors de question. Que diraient mes concitoyens devant tant de faiblesse ? Que diraient mes conseillers municipaux lorsque je leur présenterais la facture de ce que vous appelez une étourderie !
  - LEBEGUE : Monsieur le proviseur, qu'en pensez-vous ?
  - L'ABBE LEBRUN : Je suis désemparé. Je suis, voyez-vous, déchiré. Le Proviseur que je suis, a de bonnes raisons de proposer des sanctions exemplaires. Mais l'abbé que je ne cesse d'être, penche vers le pardon et la mansuétude. N'aurai-je pas dû prévenir ce mouvement de colère ?
  - FAVET : Vous n'avez rien à vous reprocher, Monsieur l'abbé. Vous avez l'estime de tous ceux qui vous entourent, professeurs, administrateurs, y compris les élèves. J'ai encore en tête les propos de ce jeune élève de seconde qui ne regrettait pas la nuit du 27 février mais qui se désolait de vous avoir fait de la peine.
  - L'ABBE LEBRUN : Vous parlez du jeune Algrain ? Un élève prometteur. Ce sont des jeunes comme lui qui m'encouragent à poursuivre ma mission.
  - LEBEGUE : Messieurs les administrateurs, chacun s'est exprimé. Il faut maintenant prendre une décision. Je propose donc de voter. Qui est favorable à l'exclusion définitive de Léon Ramage ?
- Favet lève aussitôt la main, suivi de Baucaumont et, après des hésitations, de Lebègue.*
- LEBEGUE : Qui souhaite le maintien au lycée de Léon Ramage ?
- Senly lève aussitôt la main et, les yeux baissés, après des hésitations, Lebrun lève à son tour la main.*
- LEBEGUE : Je prends acte. Léon Ramage, élève de Philosophie est renvoyé à titre définitif du lycée de Nevers. J'en aviserai Monsieur le Recteur. Merci Messieurs. La séance est close.
- Les administrateurs se dirigent vers la porte en bavardant. Lebrun reste assis, effondré à la table. Il se redresse.*
- L'ABBE LEBRUN : On aurait pu proposer une sanction moins sévère !

*Le rideau tombe.*

Le NARRATEUR, Jean Algrain (2023) :

– La guerre est déclarée par l'Empereur le 19 juillet 1870, 4 mois après la révolte des lycéens de Nevers. Mais bien vite les troupes françaises mal commandées, mal équipées, subissent de lourdes défaites. En face, les Allemands sont plus nombreux, mieux entraînés, mieux préparés. Dès le début du mois d'août, ils envahissent l'Alsace et la Lorraine. Les combats sont meurtriers. Les morts comblent les charniers. Les hôpitaux de campagne sont débordés. Et rien n'arrête l'avance des troupes allemandes. Finalement l'armée française acculée au désastre, capitulera à Sedan le 2 septembre 1870. Tout au long du mois d'août, sur les champs de bataille, c'est le carnage, l'hécatombe.

Les blessés sont transférés dans les hôpitaux de plus en plus loin du front. C'est ainsi que le lycée est réquisitionné pour en accueillir. Les trois dortoirs du lycée servent d'infirmier et d'hôpital. Les sœurs de Saint Gildard viennent en aide. Quelques lycéens, à la demande de l'abbé Lebrun, apportent aussi leur concours. Jean Algrain en fait partie.

\*\*\*\*\*

### Scène3 : l'Hôpital

**Jean ALGRAIN, Achille NAUDIN, Joseph MARECHAL, Otto FUNK, Sœur MARIE BERNARD, Sœur EUDOXIE, 2 brancardiers, 3 soldats**

*Le lycée est devenu un hôpital militaire. A la demande de l'abbé Lebrun, des lycéens volontaires viennent en aide au personnel. Ils prennent soin des soldats qui évoquent leurs souffrances et leurs souvenirs.*

*Jean Algrain fait preuve de compassion et prend la mesure de ce qu'est la guerre...*

*Musique de fond, musique mélancolique.*

*Un dortoir : deux ou trois lits occupés par des soldats blessés dont un soldat allemand. Une table roulante avec les médicaments, les deux infirmières dont la future Sainte Bernadette.*

*Les sœurs en grands tabliers blancs et cornettes soignent les blessés.*

*On entend une sœur lire le journal de la communauté.*

– SŒUR EUDOXIE : Annale de la Maison Mère :

Le 24 août : Le général de division a demandé au préfet de la Nièvre de loger dans les locaux disponibles les réservistes qui affluent des départements voisins afin de constituer le 15ème Corps d'Armée. Des infirmeries accueilleront les malades et blessés venus du Front.

Que Dieu nous vienne en aide !

Le 25 août : L'armée, sous les ordres de Mac Mahon, accompagné de l'Empereur, est passée à l'offensive pour percer les troupes prussiennes et dégager Metz.

Que Dieu nous vienne en aide !

Le 26 août : L'armée se dirige vers Sedan. Des combats ont eu lieu aux portes de Metz. Beaucoup de morts, des blessés en grand nombre dirigés vers l'arrière. Les trains ont été réquisitionnés pour les transporter dans les départements d'accueil.

Que Dieu nous vienne en aide !

Le 27 août : On s'occupe d'organiser une ambulance pour transporter les soldats blessés depuis la gare de Nevers jusqu'au lycée. Nous sommes hébergés par l'établissement qui met à notre disposition 3 dortoirs et une trentaine de lits. Les sœurs s'occuperont des blessés. Le Saint Sacrement restera exposé jour et nuit.

Que Dieu nous vienne en aide ! Prions !

– SŒUR MARIE BERNARD - BERNADETTE avec humour et autorité : Sœur Eudoxie, laissons là ces nouvelles peu réconfortantes, occupons-nous plutôt de nos pauvres patients ! Ils ont plus besoin de nos soins et de consolations que de nos prières !

*Sœur Eudoxie se dirige vers le soldat français et se penche vers lui. Bernadette, très concentrée, pèse sur une table les remèdes.*

– SŒUR EUDOXIE : Alors, mon brave, la potion de sœur Marie Bernard vous a-t-elle soulagé ? Vous me semblez en meilleure forme !

– MARECHAL *en patois* : Pour sûr, ma sœur, qu’j’ai moins d’mal et que la mixture y est pour quèque chose. C’est-y pas comme un miracle !

– SŒUR EUDOXIE riant : A qui le dites-vous ! Sœur Marie Bernard met tout son cœur pour préparer ses potions et le docteur qui lui appris comment faire, est fier de son élève ! Mais ne lui dites pas que c’est un miracle. C’est le docteur qu’il faut remercier.

– MARECHAL : Le médecin ?? Tet ben, mais moi je n’connais qu’elle.

– SŒUR EUDOXIE : Redressez-vous donc que j’examine vos plaies !

*Tandis qu’elle examine le blessé, on frappe à la porte. Bernadette se dirige vers la porte et trouve les deux jeunes lycéens.*

– ALGRAIN : Ma sœur, Monsieur l’abbé Lebrun, notre Proviseur nous a convoqués ce matin. Il nous a demandé si nous voulions bien vous apporter notre aide. Achille et moi-même sommes à votre disposition mais nous ne savons pas en quoi nous pourrions venir en aide.

– SŒUR BERNADETTE : Mes chers enfants, c’est le Seigneur qui vous envoie -et aussi l’abbé bien entendu-. Tous les secours pour ces soldats infortunés sont bienvenus et plaisent à Dieu. Je n’attends pas de vous de soigner les blessures du corps de ces malheureux mais celles de l’âme. Votre présence, votre compassion, votre écoute, votre jeunesse, voilà bien un viatique qui adoucira leurs maux !

– NAUDIN : Mais, ma sœur, nous ne savons que leur dire !

– SŒUR BERNADETTE : Faites-moi confiance, le Seigneur vous inspirera ! Bernadette les entraîne vers les blessés. Elle se penche d’abord vers Maréchal que sœur Eudoxie vient de quitter et lui parle dans le creux de l’oreille. Elle se retourne vers Jean Algrain.

– SŒUR BERNADETTE : Joseph, voici un jeune garçon qui vient vous tenir compagnie.

*Bernadette pousse Jean vers le soldat à demi couché et emmène Achille vers le soldat allemand sur l’autre rangée. Puis elle se retire et retrouve sa balance et ses potions.*

– MARECHAL : D’où qu’tu viens, m’garchon. A m’n’avis, tu f’ro mieux d’aller prent’ l’air. Ichi, y’a que d’la misère. Profit’ de t’jeuness tant qu’tu peux.

– ALGRAIN *décontenancé* : Jean Algrain,... je m’appelle Jean Algrain,... je suis de Chavance,... en vacances à Nevers chez mon oncle Jules. Et vous Monsieur, d’où êtes-vous ?

– MARECHAL : De ch’Nord. Tu sais, gamin, y’a ben longtemps qu’in m’dit pu Monsieur. Ch’est « Caporal Marechal, 7eme Corps, 106ème régiment, d’infanterie, troisième compagnie » qu’in disot... Gravelotte, ça t’dis qué qu’cosse ? Mi, j’y éto... Gravelotte ! L’enfer ! Des morts, des morts, des cris, des hurlements, et de la mitraille, l’enfer j’té dis. Et pourquoi que j’sus là ? J’y ai perdu m’gambe et ben des camarates.

*Il se tait, se cache la figure comme pour fuir les images de la bataille.*

– ALGRAIN *désappointé* : Mais vous êtes en vie, caporal. On va vous soigner, et vous retrouverez les vôtres. On finira bien par la gagner cette guerre ! Pensez à la famille. Vous avez de la famille, des amis, une paroisse, des gens qui vous aiment et vous attendent !

– MARECHAL *dubitatif* : J'a pu d'nouvel ed'pis que j'su amputé. Min pays, i est occupé par les boches ! Té comprins ? Quo que sont d'venu, m'femme, et mes infants ? pet-ête ben qu'les ulhans d'la mort les ont tués ! J'sus sins nouvelles ! »

– ALGRAIN : Allons bon, caporal, pourquoi broyer du noir ? Les civils sont protégés en temps de guerre et bien sûr que les vôtres sont à l'abri. Quant aux lettres, elles arrivent souvent avec beaucoup de retard. Parfois elles se perdent. Songez qu'eux aussi sont inquiets, mais mettez-vous en tête qu'ils sont, comme vous, bien vivants et impatients de vous retrouver.

– MARECHAL : Aveuc in gambe en moins et inne tchiête in marmelate, j'me demand'si sus cor vivant. Dins m'tchiete, je vos toudis des gars ensanglantés, hagards, des corps déchiquetés, des chevaux éventrés, des gamins qui hurlent d'douleur, des râles, des cris d'agonie, je sens comme une odeur de sang, de poudre, de pisse. Des hommes qui s'entretuent. Des bêtes. Enn' boucherie. La guerre, ch'est enn' boucherie, min garchon. Si m'in sors, quo que j'va faire avec m'guibolle ?

– ALGRAIN *convaincant* : Je comprends votre désespoir, Monsieur Maréchal. Après ce que vous avez vécu, comment pourrait-il en être autrement ? Mais Monsieur Maréchal, il faut espérer, chasser de votre tête ces idées qui vous rongent, espérer, imaginer vos retrouvailles avec les vôtres, espérer encore, vous persuader qu'il y a en vous de l'énergie pour surmonter le pire, espérer toujours. Vivre c'est espérer et attendre...

*On entend, dans l'escalier qui mène au dortoir, le bruit des pas sur les marches et quelques souffles. La porte s'ouvre et laisse place à deux brancardiers qui transportent un soldat blessé et ensanglanté. Les sœurs s'empressent au-devant de la civière et semblent affolées.*

– SŒUR BERNADETTE : Déposez-le sur la table d'opération. J'appelle le chirurgien. Elle se tourne vers les deux lycéens. Les enfants, il vous faut sortir.

*Impressionnés à la vue de la victime, Jean et Pierre se dirigent vers la porte. Ils murmurent.*

– ALGRAIN : La guerre, quelle boucherie !

– NAUDIN : « der Krieg, was für ein Bullshit! » disait Funk

– ALGRAIN : Quelle connerie, la guerre, pensait Maréchal

*Le rideau tombe.*

Le NARRATEUR, Jean Algrain (2023) :

– Le 3 octobre, c'est le jour de rentrée au lycée. Deux jours après la chute de l'Empire, la République a été proclamée. Nous sommes toujours en guerre. Un gouvernement provisoire de défense nationale a été formé. Il a pour mission de repousser l'ennemi, vaille que vaille. La veille de ce 3 octobre, Gambetta quitte en ballon Paris assiégé. Depuis Tours, il veut réorganiser l'Armée, lancer un appel auprès de toutes les forces vives de la nation : militaires, gardes nationaux, francs-tireurs, tous les patriotes, hommes ou femmes. A Nevers les républicains sont en nombre. Le 10 octobre, Gambetta sera accueilli avec enthousiasme par les Neversois. Toutefois les monarchistes, les cléricaux sont aux aguets et les villages à l'entour se méfient des partageux. A la campagne « La Marseillaise » ou « le chant du départ » ne sont pas au goût du jour.

Les lycéens ne sont pas indifférents à l'agitation ambiante. Il y a les va-t'en guerre qui sont séduits par les discours patriotiques de Gambetta. Il y a aussi ceux qui souhaitent la paix pour mettre un terme aux combats meurtriers. Parmi les lycéens, il y a ceux, comme Debienne, qui veulent en découdre coûte que coûte, et d'autres, comme Algrain, qui ne croient plus à la victoire, non par défaitisme, mais par réalisme...

\*\*\*\*\*

#### Scène 4 : Le Franc-tireur, 3 octobre 1870

**Jean ALGRAIN, Paul Richard DEBIENNE, Pierre CHEVRETIN, Achille NAUDIN, Adolphe FAVET, Pierre CHEVRETIN, Henri BOURDIAU, Jules BOUILLOT, des élèves, 2 militaires**

*Quelques lycéens discutent devant la porte close du lycée. Ils évoquent les événements : la prise de Strasbourg, le siège de Paris, l'appel de Gambetta. Certains sont pour la poursuite de la guerre, et l'instauration de la république, d'autres plus modérés souhaitent la paix et la reprise des cours. Jean partage l'avis de ces derniers. Mais Paul Debienne, un camarade de seconde, veut s'engager dans les francs-tireurs.*

*Musique de fond : Le chant du départ*

*La porte d'entrée du lycée, un père d'élève et un franc-tireur, des élèves. On se presse devant la porte d'entrée du lycée en attendant la rentrée. Algrain et Naudin qui s'apprêtent à se rendre auprès des sœurs, rejoignent Chevretin qui discute avec Debienne.*

– ALGRAIN : Salut les gars, qu'est-ce que vous attendez ?

– CHEVRETIN : Que la porte s'ouvre pardi. C'est la rentrée !

NAUDIN : Tu peux attendre longtemps. Le lycée est réquisitionné par l'armée. Les réservistes arrivent de partout. Le parc est occupé par des chasseurs à pied, des artilleurs et même des zouaves et le lycée accueille les malades et même les blessés venus du front. Du coup, mon pote, les vacances continuent !

– DEBIENNE : Et comment tu sais ça ? Vous racontez n'importe quoi !

– ALGRAIN : Si on sait, c'est que depuis un mois, au lycée, on aide les sœurs de Saint Gildard qui prennent en charge les soldats blessés au front.

– CHEVRETIN : Tu plaisantes !

– NAUDIN : Pas du tout, depuis plus d'un mois nous passons les après-midis auprès des sœurs et je te jure, nous n'avons pas chômé ! Il en arrive toutes les semaines. La plupart viennent en convalescence, mais parfois, il faut opérer les plus gravement atteints. Et là, faut avoir le cœur bien accroché !

– DEBIENNE : Je me demande bien en quoi consiste votre travail ? Vous priez peut-être !

– ALGRAIN : On les écoute, on leur parle, on les distrait si tu veux. Et c'est plus utile que tu ne le penses. Mais toi, tu ne crois en rien ! Alors tu ne peux pas comprendre !

– DEBIENNE : Bravo, les gars ! Continuez à parler avec nos pioupious, si ça leur fait du bien. Moi, je les imagine, ces braves, pleins de haine envers ces Prussiens, ces Badois, ces Saxons, ces Wurtembergeois et toute cette clique de sauvages qui s'est abattue sur notre pays. Ils doivent avoir plein de haine aussi à l'encontre de ce Badinguet qui les a envoyés à l'abattoir.

– ALGRAIN : Toi tu imagines, soit, mais nous on a quand même l'impression de servir à quelque chose.

*Un roulement de tambour. Le concierge apparaît un papier dans les mains. On l'entoure.*

– BOUILLOT lit : Monsieur le Proviseur vous informe que, sur ordre du Général de division, les locaux seront partiellement mis à la disposition des autorités militaires. En conséquence, la rentrée des classes est reportée au vendredi 7 octobre pour les externes et les demi-pensionnaires. La rentrée des pensionnaires aura lieu dès que possible.

*Roulement de tambour. Cris de joie et bousculades*

– FAVET en voix off derrière la porte : Jeunes gens, cessez ce vacarme, veuillez vous éloigner du lycée. Profitez-en pour réviser. Et n'oubliez pas : Labor omnia vincit Improbus.

*Le chahut redouble et s'apaise peu à peu. Les lycéens s'éloignent. Seuls les quatre acteurs restent sur place.*

– ALGRAIN : Tu vois, Debienne, qu'on n'a pas menti. Toi, tu doutes de tout.

– NAUDIN : C'est vrai, tu ne fais confiance à personne. Tu te moques de nous mais, nous, avec humilité, on a le sentiment de servir la patrie. Toi qu'est-ce que tu fais ? du vent !

– DEBIENNE : Du vent ? Vous m'insultez les amis ! Moi aussi je veux contribuer à la victoire de mon pays. Croyez-vous que je vais rester les bras croisés quand Paris est assiégé, que l'Alsace est occupée et que les envahisseurs nous narguent ? Mais ça va changer, je vous le dis. Hier, Gambetta a quitté Paris en ballon. Lui, un vrai patriote va réorganiser l'armée et nul doute qu'on les renverra dans leurs tanières les teutons.

– NAUDIN : Et toi, en attendant, tu n'as plus qu'à attendre tranquillement la victoire !

– DEBIENNE : Si j'avais l'âge, je vous jure, j'irais me battre. Et si le sort, au tirage m'était défavorable, alors je remplacerais le premier bourgeois venu. Certains sont trop frileux pour aller au combat ! Thévenard, le maire, c'est mon voisin rue Saint Martin. Je vous jure qu'il ne cesse d'appeler à un sursaut patriotique. Si j'avais l'âge...

– ALGRAIN : Paul, réveille-toi, tu as à peine 16 ans. Ta seule arme c'est ta plume. Moi, je ne doute pas de ton patriotisme. Mais ne te prends pas pour Artaban. Si tu veux te rendre utile, rejoins-nous auprès des sœurs »

– DEBIENNE emporté, de plus en plus fort : Très peu pour moi ! Pas de prêchi prêcha aux biffins ! Bon sang, Nous sommes en guerre, oui ou non ? La France est envahie, l'armée

invulnérable de Leboeuf décomposée, le gouvernement aux abois. Et ici, c'est comme si de rien n'était ? On se voile la face devant le péril ! Et au lycée on va continuer à traduire les vers d'Ovide et à s'intéresser aux guerres médiques ! Réveillez-vous les gars ! la Patrie est en danger, la République est menacée !

*Un homme est attentif aux propos exaltés de Debienne. Il l'interpelle.*

– BOURDIAU : Bravo, jeune homme ! Il est grand temps de regarder les choses en face : si on ne se bat pas, demain on sera esclaves des teutons ! « Que chaque Français prenne un fusil », c'est Gambetta qui l'a dit. Qui réclame depuis septembre la levée en masse ? c'est Gambetta. Il vient de quitter Paris assiégé, en ballon, au nez et à la barbe de l'ennemi ! Faites-lui confiance, il va réorganiser l'Armée et chasser les envahisseurs.

– DEBIENNE : Vous voyez, je ne suis pas le seul à dire qu'il faut se bouger et qu'il ne faut pas se contenter de prières !

– ALGRAIN : Nous, on fait ce qu'on peut, vu notre âge. On ne s'improvise pas soldats, même si on partage tes idées.

– BOURDIAU : Allons bon, il n'y a pas d'âge pour les braves. Savez-vous quel âge avait Joseph Bara, ce héros de la République, quand il a été massacré par les royalistes ? Il avait 13 ans.

– CHEVRETIN : C'était la Révolution ! Avec ses atrocités, ses blasphèmes et son roi martyrisé...

– DEBIENNE : C'était la guerre pour la défense de la patrie.

– BOURDIAU : Oui, la patrie, jeunes gens ! Gambetta a dit qu'en France « quand un citoyen est né, il est né soldat, né soldat pour défendre sa patrie. » Et rappelez-vous le chant des patriotes. Il se met à chanter :

La République nous appelle,

Sachons vaincre et sachons mourir, Debienne chante avec lui.

Un Français doit vivre pour elle

Pour elle un Français doit mourir

*On entend par-delà la porte, la voix de Favet.*

– FAVET : Qu'est-ce que c'est que ça ? Qu'est-ce qui se passe ? Qu'est-ce que j'entends ?

*Silence, et la conversation reprend.*

– ALGRAIN : Monsieur, je connais le chant du Départ, mais de là à partir me battre, autant dire que je ne suis pas prêt ! La guerre c'est l'affaire des hommes.

– DEBIENNE : Eh bien moi, pour sûr, je pars demain si l'occasion s'y prête.

– BOURDIAU : Dis donc, tu as l'air déterminé, mon petit gars. Viens par ici, j'ai deux mots à te dire.

*Chevretin, Naudin et Algrain s'éloignent. Debienne se rapproche de Bourdieu.*

– BOURDIAU : As-tu entendu parler des francs-tireurs ?

– DEBIENNE : Oui : des combattants qui ne dépendent pas de l'armée. Je sais même qu'ils n'étaient pas en odeur de sainteté parmi les généraux de l'Empereur. Ils contrariaient, paraît-il, ces stratèges qui ont trahi la France !



– BOURDIAU : Depuis, Gambetta leur a rendu hommage. Il vient même de les prendre en charge, avec une solde et des moyens. Il n’a pas oublié que les patriotes espagnols ont culbuté les troupes de Napoléon Ier par la guérilla, les embuscades, l’enlèvement des convois, le harcèlement permanent. A Nevers nous sommes quelques-uns, bons républicains, à nous organiser pour former un corps franc. La municipalité nous y encourage et le préfet Girerd, au nom du gouvernement de défense nationale, aussi. Un commandant, Lienart a été nommé. Lorsque nous serons assez nombreux, nous partirons écraser l’ennemi du côté de l’Armée de Loire.

– DEBIENNE : Ah ça alors ! Je l’ignorais !

– BOURDIAU : L’appel à la levée en masse du Gouvernement provisoire est populaire. Nombreux sont ceux qui s’enrôlent dans les corps de francs-tireurs : des étudiants comme toi, des artistes, des commis, des ouvriers, d’anciens soldats, et même des patriotes étrangers, bref ils viennent de toutes les classes et de partout avec un seul vœu : la délivrance du Pays.

– DEBIENNE : Diable ! Comment je pouvais le savoir ? Mais l’âge ? Y a-t-il un âge pour s’enrôler ?

– BOURDIAU : Si tes parents ne s’y opposent pas, libre à toi de nous rejoindre.

– DEBIENNE : Mon père s’est battu en 48 pour la liberté, il est dans un cercle républicain et lui sera fier de moi si je pars au front. Ma mère sera plus difficile à convaincre, mais j’en fais mon affaire.

– BOURDIAU : Alors camarade, bienvenue chez les francs-tireurs. Demain, je t’attends ici à la même heure. Je t’en dirai davantage.

*Debienne siffle la Marseillaise, sur une voix de ténor. Bourdieu l’accompagne.*

– FAVET *Voix off* : C’est interdit ! Allez siffler plus loin ! Il s’adresse au concierge. Faites donc circuler les élèves ; qu’ils aillent manifester ailleurs.

*Roulement de tambour. Le concierge rentre sur la scène.*

– BOUILLOT : Circulez, circulez !

*Les gens s’éloignent en maugréant.*

– DEBIENNE : La liberté ou la mort, comme en 93.

*Le rideau tombe.*

Le NARRATEUR, Jean Algrain (2023) :

– Debienne quitte Nevers quelques jours plus tard, après une formation militaire des plus sommaires. Il rejoint le 12 octobre avec une trentaine de francs-tireurs nivernais, sous le commandement de Liénard, l’armée de la Loire. Le 18 octobre, une semaine plus tard, il participe héroïquement à la bataille de Châteaudun. Ce jour-là, sous les ordres du colonel de Lipowski, à la tête de 955 francs-tireurs venus de Paris, de Nantes, de Cannes, de Vendôme, de Nevers et 400 gardes nationaux de Châteaudun résistent dix heures durant à une armée prussienne de 12000 hommes bien équipée. Debienne parvient à s’échapper de la ville, livrée au pillage et incendiée.

Paul Richard Debienne, selon des recherches, fit carrière dans la marine navale. Comme médecin. Il présenta sa thèse de doctorat en 1883 et remplit par la suite des missions au Cambodge, au Tonkin, en Chine. Il termina sa carrière comme médecin principal de la marine.

Gambetta n'avait pas mesuré la puissance de ses adversaires. Son patriotisme et son autorité ne suffirent pas à enrayer l'avancée des Allemands. L'armée de la Loire fut défaite à Saint-Quentin le 18 janvier. L'armée de l'Est est internée en Suisse. Enfin Paris, que défend avec courage le général Ducrot, député de la Nièvre, doit capituler le 4 février 1871. Guillaume Ier, roi de Prusse, a obtenu le titre d'Empereur. Une nouvelle assemblée, élue le 8 février, a pour mission de signer la paix. Les partisans de l'armistice sont beaucoup plus nombreux que ceux qui souhaitent poursuivre le combat. Thiers, à la tête du nouveau gouvernement, signe les préliminaires de la paix le 26 février. Les plus radicaux parmi les républicains n'acceptent pas l'armistice ratifiée à une écrasante majorité par l'assemblée récemment élue. A Paris, une révolte débute peu de temps après. La Commune de Paris défie alors l'autorité en place. C'est une insurrection. Elle sera réprimée 73 jours plus tard dans un bain de sang.

\*\*\*\*\*

### Scène 5 : Après la commune, 1er juin 1871

**Jean ALGRAIN, Pierre CHEVRETIN, Achille NAUDIN, Maurice BRISSON Adolphe FAVET, Jules BOIULLOT, quelques élèves.**

*Jean Algrain se promène en bavardant avec ses camarades. Ils évoquent le retour à la paix civile, les répercussions de la nouvelle Assemblée dans le département, et à Nevers, l'échec de la Commune, la répression des Versaillais ; le ton monte, mais l'horloge marque la fin de la récréation, tandis qu'apparaît le concierge avec son tambour.*

*Musique de fond : Le temps des cerises en sourdine.*

*Une cour de récréation, deux arbres, un banc, un mur avec une horloge. C'est l'heure du goûter des pensionnaires.*

*Sur un banc, Algrain, après avoir vérifié qu'il n'y a pas le Censeur dans la cour, sort de son cartable un journal qu'il déplie. Il a l'intention de rapporter les derniers événements. Naudin et Chevretin, pensionnaires, sont impatients. Au fond de la cour, on voit des petits groupes qui marchent en gesticulant.*

– ALGRAIN : Le voilà le journal ! C'est celui d'hier, je l'ai emprunté à l'oncle Jules ! C'est terrible ce qui s'est passé à Paris, et ce qui s'y passe encore. Dieu ! Est-il possible que les Français s'entre-tuent sous l'œil narquois des envahisseurs ?

– CHEVRETIN : Lis donc ! On veut savoir. Il y a tant de rumeurs aujourd'hui, qu'on ne sait qui croire. Et d'ailleurs peut-on se fier au journal de la Nièvre ? On t'écoute vieux.

– ALGRAIN : Je lis, gros titre, Proclamation de Mac Mahon, duc de Magenta : L'armée de la France est venue vous sauver - Paris est délivré - nos soldats ont enlevé à quatre heures, les dernières positions occupées par les insurgés. Aujourd'hui la lutte est terminée ; l'ordre, le travail et la sécurité vont renaître au quartier général. Le 28 mai 1871, signé : le maréchal de France, commandant en chef Mac Mahon, duc de Magenta.

– CHEVRETIN : Il était grand temps que cela se termine ! Les communards n'ont que ce qu'ils méritent. C'est mon père qui doit être heureux. A Cossaye, tous les fermiers craignaient le pire avec de tels enragés.

– ALGRAIN : Il est un fait, c'est que les gens de la campagne n'aiment guère ceux de la ville. Et pourtant ils ont besoin des uns et des autres ! Les divisions entre Français ne profitent à personne.

– CHEVRETIN : Après tout, est-ce que les habitants des campagnes ne forment pas en France l'immense majorité de la population ? Les émeutiers des villes industrielles auraient-ils la prétention de réduire à l'état d'ilotes, d'esclaves, de brutes, comme ils le disent trop souvent, ces populations rurales, honnêtes, laborieuses, intelligentes, amies de la paix, de la famille, de la religion ?

– ALGRAIN : Tu ne renies pas tes origines ! Mais cette rivalité entre les gens des villes et les gens des champs, comme disait La Fontaine, ne devrait pas se terminer par une violente répression !

– NAUDIN : Mon père qui suit les événements au jour le jour m'a dit que Thiers, la semaine dernière, avait affirmé que « l'expiation serait complète et qu'elle aurait lieu au nom des lois », les lois de la République. Les cours martiales devraient se mettre en place peu à peu et le nouveau préfet de Paris devrait faire en sorte que la loi soit appliquée avec la sévérité qu'exigent les événements, mais avec justice.

– CHEVRETIN : Ils avaient moins de scrupules, les communeux lorsqu'ils fusillaient les otages.

– ALGRAIN : Puis-je continuer ma lecture du Journal ? Je lis sous le titre Dépêche :  
Un décret de Monsieur Thiers ordonne la dissolution de la garde nationale et le désarmement de Paris. Selon les lettres de Paris d'hier soir la ville était calme, la population reprend ses travaux. Une foule nombreuse visite les ruines encore fumantes des monuments publics. Les soldats sont fêtés et acclamés. Les perquisitions et arrestations continuent sans résistance. Moi, je crains que la répression ne soit terrible, après les combats de rues, et les milliers de morts sur les barricades. Dans la troupe des Versaillais, on peut s'attendre à des règlements de compte sauvages. Je crains que l'esprit de revanche et que la haine n'incitent les vainqueurs à exercer de graves représailles.

– NAUDIN : Ça se passera comme à Cosne, l'armée a eu vite raison des scélérats qui voulaient imiter les Parisiens ? Il y a eu quelques arrestations, sans plus. Gambon a dû fuir son fief ! Mais à Paris, il y avait, dit-on, plus de cent mille gardes nationaux, avec des fusils et des canons et des militaires déserteurs. Eux étaient en mesure d'affronter une armée... Sans les gardes nationaux, il y a belle lurette que les factieux auraient cessé de menacer la République. Thiers est un républicain lui, un démocrate. L'assemblée n'a-t-elle pas été élue à une majorité écrasante ? De quel droit ces va-t'en guerre de Paris pouvaient-ils refuser de se plier au verdict du pays ?

– ALGRAIN : J'aimerais te croire. Mais que de crimes n'a-t-on pas commis de part et d'autre au nom du peuple. Aujourd'hui la capitale est exsangue, le sol de Paris jonché de cadavres. Des ruines et des haines voilà ce que laissent après elles les discordes civiles.

– CHEVRETIN : Paris jonché de cadavres, c'est affreux, soit, mais ils l'ont bien cherché ces scélérats.

– ALGRAIN : Ne crois-tu pas, Pierre que la revanche ne soit aussi brutale et barbare. Ne crains-tu pas que des innocents ou des hommes abusés par de beaux discours ne soient fusillés lors des semaines à venir par l'armée versaillaise ? Cela n'excuse en rien les abominations perpétrées depuis deux mois par les communards, mais, hélas, c'est le prix d'une guerre civile !

*Le censeur apparaît au fond de la scène comme pour surprendre les élèves. Un sifflement a alerté les lycéens qui le saluent très respectueusement. Il s'approche du banc. Algrain a eu le temps de glisser le journal sous son cartable. Et comme si de rien n'était, il récite des vers d'Ovide à ses deux camarades.*

- ALGRAIN : Ante mare et terras et quod tegit omnia caléum  
unus erattoto naturae uultusin orbe  
quem dixere:radis indigestaque moles  
nec quicquam nisi pondausiners congestaque eodem ...

*Favet semble apprécier et dit à la ronde :*

- FAVET : Voilà un garçon qui ne perd pas son temps en bavardages. Messieurs, Sachez qu'on n'obtient pas de bons résultats, sans un travail assidu ni sans efforts : « Labor omnia vincit Improbis », car le travail opiniâtre vient à bout de tout !

*Il s'éloigne. Chevretin soulève le cartable d'Algrain et s'empare du Journal. Il le consulte et s'exclame.*

- CHEVRETIN grandiloquent : Eh ! les amis, voilà un poème d'actualité, il est signé par un lecteur nommé Colomb ! Ecoutez plutôt !  
Aux insurgés de Paris  
Tigres altérés de sang, horreur de l'univers,  
Vos crimes sont connus, je les résume en vers.  
La colonne, attestant nos glorieux combats  
Est par vous mutilée et réduite en éclats.  
Des incendies partout et partout le carnage...

*Adolphe Brisson, un élève de Terminale, s'approche l'air courroucé.*

- BRISSON : Qui sont ces tigres altérés de sang ? Ceux qui en ce moment fusillent sans sourciller de pauvres gens qui ont eu la faiblesse de croire en la patrie, et en des jours meilleurs, des ouvriers sans travail, des étudiants sans le sou, des femmes, des enfants affamés...
- CHEVRETIN : Des insurgés, des gens qui ne respectent pas la démocratie, des va-t'en guerre, des va-nu-pieds.
- BRISSON : Ces va nu pieds, comme tu dis, ont été trahis par Thiers et ses comparses. Eux se sont battus avec courage pour sauver la France. Tu sais, petit aristocrate, ce qu'ils ont subi ces va nu pieds pendant le terrible siège de Paris ? Ils ont connu la famine, le froid, les épidémies, le chômage, la poudre et en plus, l'humiliation suprême : l'entrée des troupes allemandes dans notre capitale, une entrée triomphante négociée par les défaitistes qui nous gouvernent.
- NAUDIN : Peut-être ont-ils été trompés par leurs chefs ? N'ont-ils pas eux aussi surestimé leur force ? Après tout, les responsables de ce carnage, ce sont d'abord les bonapartistes. Ne se sont-ils pas lancés dans une guerre sans l'avoir préparée ? C'est vrai que cela nous a donné la République et c'est ce que beaucoup attendaient.
- CHEVRETIN : Ces scélérats ont mis Paris en feu, des hommes pieux lâchement assassinés ? Qu'ils paient, ce n'est que justice.

*Le ton s'élève. Peu à peu les autres élèves se rapprochent du banc et entourent Chevretin et Brisson.*

- BRISSON : Imbécile, Sais-tu seulement ce que ces scélérats, comme tu dis, ces hommes qui ont dressé des barricades et sont tombés sous la mitraille, un drapeau rouge à la main, sais-tu ce qu'est leur vie ? Mon père est ouvrier à Fourchambault, il travaille 11 heures par jour. Mon frère, qui a 8 ans, travaille lui aussi à l'usine et ils gagnent à peine de quoi nourrir la famille. C'est la misère et l'espoir de jours meilleurs qui les poussent à se révolter contre une société où les riches les exploitent honteusement.

– CHEVRETIN : Crétin, tu ne fais que répéter le baratin des traîtres et des beaux parleurs qui ont mis la France à feu et à sang ! Tiens, moi, je suis heureux que Paris soit découronné. Tu me fais pitié, toi le boursier qu'on tente de sortir de sa fange.

– BRISSON : Abruti, tu vas retirer ce que tu viens de dire ou je te casse la gueule !

– CHEVRETIN : Frappe ! Vas-y, espèce de parasite ! Vermine. Frappe donc, espèce de trou du cul.

*Ils en viennent aux mains au moment où Bouillot pénètre avec son tambour pour annoncer la fin de la récréation. Algrain les sépare et ils vont chacun de leur côté.*

*Favet arrive à son tour et pousse les lycéens vers les classes.*

– FAVET : Jeunes gens regagnez vos classes en rang et en silence.

– ALGRAIN s'attarde et dit en aparté : Ouf ! Ils ont failli en venir aux mains. Et qui avait raison ? En l'occurrence, moi je dis, à l'instar de Molière que « la parfaite raison fuit toute extrémité ».

*Le rideau tombe.*

Le NARRATEUR, Jean Algrain (2023) :

Comme le présentait mon arrière-arrière-grand-père la répression fut féroce. Des milliers d'insurgés furent arrêtés, emprisonnés, déportés en Nouvelle Calédonie ou condamnés. Les cours martiales furent impitoyables à l'égard des gens du peuple qui s'étaient fourvoyés dans cette lutte sans issue. A Nevers, peut-on considérer que l'éviction du lycée de l'abbé Lebrun, un mois après la reprise en main du gouvernement dirigé par Adolphe Thiers, faisait partie des représailles ? Aucune enquête ne l'a prouvé. C'est un fait : l'abbé n'avait pas que des amis, loué par les uns, reproché par d'autres ? C'était un homme habile, qui avait su créer à Nevers de nombreux appuis auprès de personnes d'opinions différentes. Mais il n'était pas en odeur de sainteté auprès de sa hiérarchie catholique. Monseigneur Forcade, monarchiste, ultramontain, ne supportait pas son indépendance. Ne fréquentait-il pas des républicains modérés comme le député Girerd. Le lycée public, qu'il dirigeait avec bonheur, faisait-il de l'ombre au grand séminaire ? Les monarchistes étaient majoritaires à l'Assemblée. Ont-ils fait pression pour que l'abbé quitte le diocèse ? C'était ce que souhaitait l'ancien Recteur, mais il eut été maladroit auparavant de déconsidérer un homme comme lui, qui jouissait de tant d'estime ? Toujours est-il qu'un arrêt signé de Jules Simon, Ministre de l'Instruction Publique, à la fin du mois de juin confirmait sa destitution. On imagine le choc pour cet ecclésiastique éclairé qui, selon l'un de ses admirateurs « avait su imprimer dans le cœur de ses élèves les maximes de l'Évangile et gagner leur confiance et leur affection dans ses rapports pleins de bienveillance et de dignité ». Lebrun accepta le sort qui lui était réservé. Cependant, après tant d'années au service de l'éducation, lui qui avait prêché l'amour du travail, le respect de l'autorité, et les pratiques de la religion voulait qu'on se souvienne longtemps de son passage à Nevers.

\*\*\*\*\*

## Scène 6 : Appel de l'abbé Lebrun, 28 juin 1871

**L'abbé LEBRUN, Charles SENLY, Eugène BAUCAUMONT, Théodore DECHARME, Jean ALGRAIN, Ignace HUGODOT, Ferdinand BOILEAU, Jules BOUILLOT**

*L'abbé Lebrun convoque des professeurs, quelques élèves et amis. Il leur annonce sa révocation. Il rappelle son attachement au lycée. Il l'a dirigé pendant dix-huit ans avec bonheur et réussite. Le collège communal est devenu un lycée d'état réputé. N'a-t-il pas participé à sa reconstruction ? Il émet un dernier vœu : créer une amicale d'anciens élèves et professeurs afin de maintenir des liens d'amitié, d'entraide et de fraternité.*

*Musique de fond : les Allobroges*

*Le bureau du proviseur. L'abbé Lebrun consulte des documents. Bouillot annonce une visite et entrent l'avocat Senly, le professeur Decharme, et l'ancien maire Baucaumont.*

*On frappe à la porte. Bouillot apparaît.*

- BOUILLOT : Monsieur le Proviseur, on demande à vous voir.
- LEBRUN : Jules, faites donc entrer ces Messieurs que j'ai conviés à une réunion. D'autres ne devraient pas tarder.
- BOUILLOT : Ils sont trois, Monsieur le Proviseur, et...
- LEBRUN : Je sais, Jules, ils sont trois et vous les faites entrer.

*Bouillot s'exécute et Saly, Decharme et Baucaumont entrent.*

- LEBRUN : Prenez place chers amis. Merci d'avoir répondu à mon appel. Je n'ai pas souhaité vous préciser l'objet de cette rencontre car je préférerais vous en parler de vive voix.
- BAUCAUMONT : Nous devinons, tous trois ce qui justifie notre présence et sachez, cher ami, combien votre éviction du lycée nous indigne.
- SENLY : Comment ne pas s'insurger contre une telle sanction ! Quelle ingratitude, quelle injustice ! Monsieur l'abbé, vous qui avez si largement contribué à la bonne réputation de ce lycée et à la réussite de vos élèves, vous ne méritiez pas qu'on vous traite de cette façon ! Les neversois vous sont redevables. N'est-ce pas grâce à votre détermination que ce collège communal est devenu lycée impérial il y a peu, lycée d'Etat aujourd'hui. N'est-ce pas sous votre provisorat que ce lycée a été restauré, agrandi. Comme j'aimerais plaider votre cause devant un tribunal !!
- DECHARME : Voilà 12 ans que j'exerce ici, sous votre autorité, Monsieur le Proviseur, aussi puis-je témoigner de la considération dont vous êtes l'objet parmi les enseignants. Tous mes collègues apprécient votre bienveillance, votre écoute, vos compétences en tant que directeur. Et la plupart des élèves vous respectent. Ils vous font confiance parce que vous êtes juste et que vous avez de l'empathie à leur égard. Lorsque j'ai appris la décision du rectorat, j'avoue avoir eu l'idée demander ma mutation.
- LEBRUN : Mes chers amis vos propos sont beaucoup trop aimables et si je ne vous connaissais pas, je dirais qu'ils sont pour le moins flatteurs. Mais je vous connais et je sais qu'ils sont inspirés par votre amitié. Decharme, mon compagnon, il serait bien fâcheux d'abandonner nos enfants sous le prétexte que je vais me reposer dans la région parisienne ! Souhaitez-vous que nos lycéens se révoltent à nouveau pour exiger votre maintien au lycée !
- DECHARME : Vous plaisantez l'abbé ! Il n'empêche cela me tente. Avec votre inqualifiable éviction, une page se tourne. J'ai refusé, l'an passé, le poste qu'on me proposait à Henri IV.

Hésiterais-je demain si l'occasion se présentait à nouveau ? Mais soyez sûr que je resterai toujours fidèle à votre lycée, celui que vous avez façonné de main de maître !

– LEBRUN : Allons donc, cher Decharme, je prierai pour que vous ne tombiez pas dans la tentation ! (*Se tournant vers Senly*) Quant à vous, Maître, inutile d'envisager une plaidoirie pour contester une décision prise en haut lieu. Le ministère en a décidé ainsi pour de bonnes ou de mauvaises raisons. Il ne m'appartient pas de porter un jugement. *Dura lex sed lex*. Dieu veille sur moi et trace ma voie. Je lui rends grâce des 32 années passées dans cette ville accueillante, aux côtés de tant d'honnêtes gens et d'élèves un peu turbulents mais tellement sympathiques. Il y a, cher Maître, des causes bien plus graves à plaider.

– SENLY : Votre abnégation me déconcerte et j'admire votre quiétude. Vous ignorez donc les raisons qui ont amené le Recteur à prendre une décision aussi inique. Cela fait preuve d'une grandeur d'âme. Votre indifférence à l'égard de ceux qui ont œuvré pour vous nuire vous honore. Vous êtes bien magnanime, Monsieur l'abbé, et miséricordieux.

– LEBRUN : Je n'ignore pas derrière cela, disons, une machination. En dépit de mes efforts, je n'ai pas réussi, en ce climat de suspicion, de passion, voire de haine, je n'ai pas réussi à plaire à tous mes concitoyens. Les uns m'ont reproché, ce qu'ils appellent mon cléricisme, en somme ils me reprochent d'exercer ma mission de prêtre, et d'autres notamment dans ma communauté religieuse, de ne pas suffisamment défendre l'église. Faisais-je de l'ombre au petit séminaire de Pignelin ou au Grand séminaire de Nevers ? Aurais-je dû m'abandonner à l'Impartial, et me joindre aux critiques de ce journal d'opposition ? Qu'en pensez-vous, Monsieur Baucaumont, vous qui avez aussi été évincé de la mairie de Nevers.

– BAUCAUMONT : C'est une vieille affaire. Les élections de février m'ont été défavorables et il fallait s'y attendre. Un maire élu sous l'Empire devait chuter comme l'Empereur. Mais je tiens à vous faire quelques confidences. Dès que j'ai appris la sanction, si je puis dire, je suis intervenu auprès de Thévenard mon successeur à la mairie avec lequel j'entretiens d'excellentes relations. La mairie n'a aucun pouvoir sur le fonctionnement d'un lycée d'état et la municipalité ne pourvoit en aucune manière les postes de direction. Toutefois, Thévenard, indigné comme nous le sommes, a contacté Gambetta, son ami, mais en vain. Girerd député a fait de son côté ce qu'il a pu mais sans succès.

– LEBRUN : Mes bons et fidèles amis, je ne saurais vous dire combien je suis sensible à votre sollicitude. Mais ne vous tourmentez pas pour moi, j'accepte cette épreuve sans rancœur. C'est pour une autre raison que je vous ai conviés. Depuis longtemps, j'ai en tête un projet qui me tient à cœur et qui, s'il aboutissait, constituerait un lien vivant entre mon lycée et mes nouvelles attributions. Lebrun fait mine de fouiller sur son bureau.

– SENLY impatient : Diable, pardon, diantre, de quoi s'agit-il ?

– ...

– DECHARME : Ne nous faites pas languir, Monsieur le Proviseur.

– BAUCAUMONT : Un lien, dites-vous. Quelle idée géniale avez-vous donc en tête ?

– LEBRUN : Cette idée, qui n'est pas géniale, permettez que je vous la fasse partager avec quelques élèves que j'ai choisis pour leurs qualités de cœur et leur conduite exemplaire.

– SENLY : Bien volontiers, décidément nous allons de surprise en surprise ! Mais venant de vous, Monsieur l'abbé, plus rien ne nous surprend !

– LEBRUN appelle à haute voix Bouillot qui apparemment se trouve derrière la porte : Bouillot (il apparaît aussitôt), Jules faites entrer les élèves que j'ai convoqués.

– BOUILLOT : On les y fait entrer, manu militari, Monsieur le Proviseur.

*Trois élèves pénètrent dans le bureau, un peu inquiets, face aux personnalités. Ils se tiennent face à l'abbé. Bouillot reste à la porte, curieux.*

– LEBRUN : Rassurez-vous, mes enfants. Ce n'est pas un tribunal qui vous accueille, mais votre bientôt ancien-proviseur avec des amis du lycée. Vous connaissez sans doute, notre ancien maire, Monsieur Baucaumont, et Maître Senly, l'avocat bien connu, et... mais est ce besoin de le présenter : Monsieur Decharme. Nous sommes réunis pour envisager un projet que je vais vous soumettre ainsi qu'à ces messieurs. Prenez place ! Les élèves s'assoient.

– DECHARME : Nous nous connaissons bien puisque tous trois suivent mes cours. Jean Algrain est actuellement en seconde, Ignace Hugodot en rhétorique et Ferdinand Boileau termine ses études secondaires.

– LEBRUN : Les présentations sont faites. Lebrun se tourne vers la porte où se trouve Bouillot. Eh bien ! Bouillot ! qu'attendez-vous pour prendre place ?

– BOUILLOT : Non, non Monsieur le Proviseur. On attendait que Monsieur le Proviseur dise « Bouillot vous pouvez disposer. »

– LEBRUN : Eh bien le Proviseur dit Bouillot, mon ami, vous n'êtes pas de trop ici, vous que les parents connaissent mieux que votre proviseur ! Rires. Bouillot confus, fait des gestes de dénégation et va un peu maladroit s'asseoir. Je vous ai réunis car je sais votre attachement à notre lycée (il désigne les uns et les autres), en tant qu'anciens élèves, en tant qu'enseignant ou agent de l'établissement, en tant que lycéens. Ce lycée est ouvert à tous, mais comme vous le savez, tous n'y entrent pas. Vous avez côtoyé, sans doute, lors de vos études des camarades d'origine modeste, fils de paysan ou d'ouvrier, boursiers pour la plupart. Mais c'est une portion congrue de notre établissement. Ce sont des élèves dont les capacités ont été repérées par leur instituteur et qui ont bénéficié d'une aide providentielle. Mais il est rare qu'un enfant issu de ces milieux franchissent la porte du lycée...

– SENLY : C'est un fait que les établissements secondaires sont réservés à ceux qui ont les moyens de prendre en charge les frais d'internat ou d'externat. C'est injuste et c'est un gâchis car bon nombre d'enfants des écoles primaires y trouveraient leur place et le pays ne s'en porterait pas plus mal !

– DECHARME : Je vous rejoins. J'ai eu l'occasion au cours de ces dernières années de suivre trois de ces élèves. Ils étaient motivés, studieux et volontaires et ils progressaient souvent plus vite que leurs condisciples. Et en aider davantage est une excellente idée !

– BAUCAUMONT : Une idée généreuse certes, mais l'instruction n'est pas gratuite, alors comment trouver les fonds nécessaires pour mener à bien ce projet ? Où trouver l'argent ?

– LEBRUN : Bien entendu, j'y ai réfléchi. Restons modestes, il s'agit d'apporter une aide à 4 ou 5 enfants. Voici ce que je suggère. Si nous lançons un appel auprès de tous les anciens élèves et si nous leur demandions une contribution pour mener à bien cette belle action, beaucoup, par charité chrétienne, y répondraient, chacun selon ses moyens. Il faudrait toucher le plus d'anciens possible et leur expliquer l'objectif de notre opération.

– BAUCAUMONT : Nous connaissons tous des amis qui ont fréquenté le lycée et il est vrai que nous pourrions les solliciter.

– ALGRAIN : Monsieur le Proviseur, pourquoi ne pourrions-nous pas demander aux anciens une contribution...



- LEBRUN : C'est, mon garçon, ce que nous venons de proposer.
- ALGRAIN : Oui, mais je veux dire une sorte d'adhésion, une adhésion à une association qui réunirait tous les amis de notre établissement ?
- DECHARME : Mais oui ! Pourquoi pas ? Le lycée Henri IV a une Association Amicale depuis de nombreuses années et sa réputation lui doit beaucoup. Pour ma part je souscris entièrement à cette idée.
- LEBRUN : Mais oui, une amicale, après tout n'est-ce pas l'amitié qui nous unit ? L'idée m'avait effleuré. Des anciens au service de ceux qui en ont besoin. Mes amis, qu'en pensez-vous ?

*Tous les présents approuvent avec enthousiasme.*

– SENLY : La loi favorise ce type d'association. Il importe d'envisager son organisation. Cela pourrait faire l'objet d'une commission qui aurait pour but de réfléchir sur ses statuts. En cela vous pouvez compter sur mon concours.

– LEBRUN : Je sais pouvoir compter sur vous et sur beaucoup d'anciens. J'imagine aussi le travail et l'investissement que cela représente. Nous souhaitons donc, pour résumer, créer une Amicale d'anciens, y compris, si n'y voyez pas d'inconvénients, tous ceux qui ont exercé en tant qu'enseignants, tel Monsieur Decharme, ou comme agent, tel Monsieur Bouillot. Pour en faire partie, il faut adhérer et s'acquitter d'une contribution. Bien sûr, cela ne se fera pas dans la précipitation et il faudra attendre que le climat politique s'apaise. Mais il serait bon qu'un groupe de travail se réunisse dès que possible pour réfléchir à la mise en place de cette société d'entraide.

– DECHARME :... qui aura pour objectif d'une part de resserrer les liens d'amitié et de solidarité qui doivent unir les anciens et d'autre part de venir en aide aux camarades malheureux. J'accepte volontiers de réunir cette commission. Elle élira son président et se mettra au travail dès que possible.

– LEBRUN : Très bien, très bien. Cela se présente sous les meilleurs auspices. Tout a été dit. Y a-t-il encore des observations ?

– SENLY : Oui, je voudrais insister sur le fait que ces secours devraient être donnés avec empressement et discrétion, je souhaite que de pauvres enfants voués à l'ignorance par l'état de détresse de leurs parents soient rachetés par nous de cette servitude et deviennent un jour des citoyens honnêtes et utiles à la patrie.

– ALGRAIN : Monsieur le Proviseur, puis-je faire une suggestion ? (*Le Proviseur acquiesce*) Ne serait-il pas judicieux d'offrir une récompense au meilleur élève du lycée ? Cela serait un puissant motif d'émulation !

– BAUCAUMONT : Et oui, pourquoi pas une médaille d'or comme celle du travail ? La différence c'est que nos jeunes élèves n'auront pas à attendre 50 ans avant qu'on la leur décerne !

– LEBRUN : Voilà encore, Algrain, une idée qui mérite réflexion ! Bouillot lève la main. Bouillot vous avez aussi une idée ?

– BOUILLOT : Si j'aurais osé, Monsieur le Proviseur, j'oserais dire : pourquoi comme en France tout ne finirait par un Banquet à la fin de l'année ?

– LEBRUN en souriant : En France, tout finit par une chanson et pas forcément par un banquet Bouillot. Mais c'est à retenir ! Il se lève, solennel. Mes amis, nous allons nous quitter. Bientôt je rejoindrai un monastère parisien. Mes amis, je ne saurais vous dire combien je suis heureux ! Voyez-vous, cette Amicale sera une sorte de consécration pour votre proviseur, pour votre ami. Je suis persuadé que vous réussirez à réaliser ce dont j'ai rêvé. Il est très ému. Et grâce à cette œuvre, je serai toujours à vos côtés.

– DECHARME : Au nom de tous, je tiens à vous exprimer notre grande reconnaissance. Vous avez été un chef d'établissement respecté et apprécié par toute la communauté scolaire. Vous avez passé plus de 32 ans dans ce lycée et sous votre autorité il n'a cessé de progresser. Vous avez su créer un esprit d'équipe et votre foi nous a portés. Cette Amicale, nous la ferons et elle sera le lien qui nous reliera à jamais là où vous serez.

*Grande émotion. On entoure le Proviseur*

*Le rideau tombe.*

Le NARRATEUR, Jean Algrain (2023) :

« Pas de précipitation ». C'est la recommandation faite par l'abbé aux anciens qu'il avait réunis le 27 juin 1871 : « Le climat politique actuel n'est guère favorable à ce projet. Je ne fais, hélas, pas l'unanimité, et bien vite on vous reprocherait vos accointances avec l'ecclésiastique que je suis. Mais la situation s'apaisera peu à peu. Thiers réorganise le pays. Bientôt les conditions seront plus propices. Soyez patients, mes amis ».

Avec discrétion, détermination et efficacité, le groupe fit acte de prosélytisme et gagna de plus en plus d'adhésions.

Deux ans s'écoulèrent. La mairie était toujours dirigée par Jean Baptiste Thevenard, un républicain modéré favorable au projet. En juin, les statuts furent adoptés à l'hôtel de ville puis déposés à la préfecture.

Grâce aux adhésions et aux dons, l'Amicale disposait des fonds nécessaires pour venir en aide aux plus démunis et acheter la médaille d'or qui devait couronner la première assemblée générale de l'Amicale des anciens élèves et fonctionnaires du lycée de Nevers.

Cette assemblée eut lieu le 6 août 1873 à la salle Vauban de Nevers.

\*\*\*\*\*

### **Scène 7 : La Médaille d'or, 6 août 1873**

**Victor MÉRIJOT, Théodore DECHARME, Gaston LAUSSER, Charles GILLOTON, Jacqueline MASSICOURT, Philibert MERLOT, Jules BOUILLOT, Jean ALGRAIN, Achille NAUDIN, Pierre CHEVRETIN, des anciens**

*Musique de fond : Au Lycée papillon*

*Sur la scène : une longue table. Les acteurs sont à la fois sur scène et dans la salle. Jean Algrain est dans la salle de théâtre au milieu des spectateurs. Le président de l'Amicale, M. Mérijot est entouré du Proviseur, de la secrétaire et du trésorier de l'Amicale... Decharme termine un discours.*

– DECHARME *lent et emphatique* :

Pourtant un jour viendra, quand ils auront vieilli  
Quand ils seront plus calmes et auront réfléchi,  
(*Réflexion à haute voix dans le public : tu penses*)  
Où ils s'apercevront qu'une chose est restée :

Cette amitié solide qu'ils ont su conserver  
*(Réflexion à haute voix dans le public : poil au nez)*  
 Et ces liens que tant d'ans de souffrances communes  
 Ont scellés pour jamais malgré les infortunes.  
*(Réflexion à haute voix dans le public : abrège !)*  
 Mes amis, il me revient en tête le chant de ralliement,  
 Qu'ensemble nous entonnions  
 Lors des grands événements  
*(Réflexion à haute voix dans le public : rantanplan)*  
 De notre vie d'interne  
 Il chante sur l'air du chant des allobroges et la salle l'accompagne.  
 Chantons, chantons amis *(on déchante)*  
 La grande liberté  
 Le lien qui nous unit  
 C'est la fraternité  
 Ce lien, Monsieur le Président, très chers amis, mes camarades, c'est sans conteste celui  
 qui aujourd'hui nous rassemble. Et permettez-moi, chers anciens, de me joindre à vos effusions.

*Quelques réactions pendant la fin de son intervention. Applaudissements.*

- MÉRIJOT : Monsieur le professeur, très cher ami, notre première assemblée ne pouvait débiter sous de meilleurs auspices. Voilà un magnifique plaidoyer sur la camaraderie qui nous réunit aujourd'hui. Soyez-en vivement remercié. Vous êtes resté longtemps fidèle à notre lycée et croyez bien que nous sommes honorés, cher maître, par votre promotion au lycée Henri IV.
- DECHARME : Je ne saurais vous dire, Monsieur le Président, combien je suis heureux d'être parmi vous, parmi mes anciens élèves et collègues.

*Le professeur regagne une chaise au milieu des anciens. Mérijot se redresse d'une manière solennelle et lit une lettre.*

- MÉRIJOT : Mes amis, avant d'ouvrir cette assemblée, je tiens à vous lire le courrier que m'a adressé Monsieur l'abbé Lebrun, notre ancien et respectable proviseur :  
 Monsieur le Président,  
 J'ai été profondément touché par votre aimable invitation et pour la distinction que vous soumettez à mon approbation. Certes, je ne cherche pas les honneurs, mais j'accepte avec reconnaissance cette nomination en tant que président d'honneur de l'Amicale des anciens élèves et fonctionnaires du lycée de Nevers. Il est vrai que j'ai consacré ma vie à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse. Pour moi, cette distinction est une consécration !  
 Hélas, mon bon ami, je serai dans l'incapacité de me déplacer le 6 août car mon état de santé me l'interdit actuellement.  
 Sachez, cher Mérijot, que ma pensée et mon cœur seront aux côtés de tous ceux qui vous accompagneront ce jour-là...  
 Mérijot s'assied et poursuit. Voilà ! Nous souhaitons à celui qui fut pendant près de 40 ans l'aumônier puis le proviseur de notre lycée, un prompt rétablissement.
- LAUSSER : Puis-je ajouter que mon éminent collègue, auquel je viens de succéder, sera toujours le bienvenu au lycée ainsi que, je n'en doute pas, chez ses nombreux amis nivernais.
- MÉRIJOT : Merci, Monsieur le Proviseur, Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte cette première assemblée de notre Amicale. Madame Massicourt, auriez-vous l'obligeance de rappeler l'ordre du jour ?
- MASSICOURT : Monsieur le Président, l'ordre du jour prévoit :

1. Le rapport moral du Président
2. La remise de la Médaille d'or par Monsieur Cyprien Girerd ancien préfet et député de la Nièvre
3. Le rapport d'activité de monsieur Morlon, Vice-Président
4. Le rapport des aides par monsieur Gillotin, trésorier
5. Vin d'honneur offert par l'amicale
6. Banquet de l'amicale, salle Vauban

– MÉRIJOT : Chers amis, je ne suis pas un orateur, aussi je serai bref. Puisqu'il s'agit d'un rapport moral, je dirais que notre moral est au beau fixe. Pour le reste, faut-il vous rappeler que l'idée de créer cette amicale revient à Monsieur l'abbé Lebrun. Comme vous ne l'ignorez pas, le climat n'était pas, alors, favorable à sa concrétisation. Cependant une petite équipe déterminée a œuvré en ce sens et leurs efforts ont été couronnés de succès. Votre présence en est le vivant témoignage. Déjà 117 anciens élèves et anciens fonctionnaires de ce lycée ont adhéré à l'amicale...

– GILLOTIN : 125 Monsieur le Président. J'ai en effet reçu 8 nouvelles adhésions ce matin.

– MÉRIJOT : Vous voyez, et ce n'est qu'un début ! On adhère de Paris, de Lyon, de Pau, de Perpignan, de partout, et ce n'est qu'un début ! N'est-ce pas un tour de force d'avoir en si peu de temps réuni les fonds nécessaires pour respecter les statuts ébauchés il y a 2 ans ? Car nous sommes grâce aux adhésions et la générosité de certains d'entre vous, capables d'apporter une aide financière aux élèves démunis, voire de l'entraide aux anciens de l'établissement. En outre, nous avons pu acquérir cette Médaille d'or de grande valeur que Monsieur le député remettra tantôt. Je cède la parole à Monsieur Gillotin, notre rigoureux trésorier qui vous en dira plus à ce propos.

– GILLOTIN : Comme vous le disiez, c'est un miracle d'avoir pu réunir les 2397 francs qui seront distribués à neuf personnes : fils d'anciens élèves ou membres de l'association. C'est une somme considérable. Le comité de l'Amicale a attribué ces aides pour des situations personnelles difficiles. Il s'agit de bourses de pensionnaire, de demi-pensionnaire, et de secours divers, y compris à un ancien élève...

– MÉRIJOT : Peut-être avez-vous, chers amis, des commentaires ou des remarques à formuler sur ce qui vient d'être dit ?

*Quelques mains se lèvent pour demander la parole.*

– DECHARME : Monsieur le Président, je ne peux qu'applaudir l'excellent travail de l'Amicale. Il faut s'entraider bien sûr ! Il faut aussi veiller à la réputation de notre grand lycée. Et c'est dans cet esprit que je me permets de faire une proposition. Les grands lycées parisiens portent un nom : Henri IV, Charlemagne, Fénelon ou Condorcet. Cela concourt à leur renommée. Notre lycée est anonyme comme la plupart des lycées provinciaux. Pourquoi ne pas lui donner un nom de baptême : de Clèves ? Gonzague ? Mancini ? bref le nom d'une personnalité locale par exemple... Celui d'un artiste, d'un musicien ou d'un écrivain. Ce n'est qu'une suggestion !

– LAUSSER : Cela mérite de retenir toute notre attention. Il y a dans notre département tant d'hommes qui méritent un tel honneur, des savants, des artistes, des poètes et pourquoi pas un romancier. Nous y réfléchissons un jour ou l'autre, je vous le promets !

*Approbaton du public*

– NAUDIN : Chez les frères jésuites, il était d'usage de représenter des pièces de théâtre au collège de Nevers. Est-il envisageable de créer un groupe théâtral au lycée ? Je suis persuadé

que cela plairait aux pensionnaires, surtout si cela leur évitait les ennuyeuses promenades du jeudi !

*Quelques applaudissements*

– LAUSSER : L'idée ne manque pas d'intérêt et l'Amicale pourrait envisager d'apporter une aide matérielle pour un tel projet. Mais il ne faut pas négliger l'hygiène comme le recommande le docteur Thorigny et la promenade y contribue. Et si l'on excepte le dimanche, il n'y a guère de temps libre pour ce type d'activité.

*Quelques murmures de mécontentement.*

*Bouillot lève énergiquement la main.*

– MÉRIJOT : Monsieur Bouillot, vous avez la parole.

*Dans la salle, on clame haut et fort*

– LA SALLE : Le Bouillot, le Bouillot... Celui-ci agite les bras pour qu'on se calme.

– BOUILLOT : Ces bons Messieurs de l'administration y n'auraient-ils la gentillesse d'dire le menu d'tâleure. A 6 francs par tête, ça doit être aut' chose que des haricots !

– LA SALLE *Brouhaha* : Des haricots, des haricots ! ponctué de Le Bouillot, le Bouillot... le calme revient peu à peu

– MÉRIJOT souriant : Patience, patience, mon brave Bouillot. Cela viendra à son heure et peut être y aura-t-il un accompagnement avec les haricots ! pause Mais revenons aux choses sérieuses : L'article 1 des statuts nous invite non seulement à resserrer nos liens d'amitié et de solidarité mais il précise également qu'une médaille d'or sera décernée chaque année à un élève du lycée.

– LAUSSER : Puis-je ajouter qu'elle doit être attribuée, selon les statuts, à l'élève qui, proportionnellement au nombre de compétitions, aura obtenu le plus de nominations dans la dernière année de l'enseignement secondaire ?

– MÉRIJOT : Et vous avez, Monsieur le Proviseur, suivi avec vos collègues ce règlement pour élire notre lauréat. Il se lève. Nous allons donc procéder à la remise de cette médaille d'or, la première d'une longue série, sans aucun doute. J'invite maintenant, Monsieur Girerd député de la Nièvre et ancien élève du lycée, à nous rejoindre. Girerd qui se trouve au premier rang dans la salle se dirige vers la tribune en saluant à gauche et à droite. C'est à lui que revient le plaisir, de nous révéler le nom du lauréat. C'est lui qui accrochera la médaille d'or qui récompense notre meilleur élève.

*Girerd se rend au pupitre et se place solennellement en orateur averti. Il toussote.*

– GIRERD : Monsieur le Président, Monsieur le Proviseur, Messieurs les membres du Bureau, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, chers compatriotes, chers anciens du lycée de Nevers.

Je ne saurais comment vous dire combien ému, je fus, en franchissant le seuil de ce vénérable bahut. Je me revois enfant, latinisant, mes maîtres d'antan resurgissent d'emblée du plus profond de ma mémoire. Mes anciens condisciples perdus de vue depuis des lustres et retrouvés en cette circonstance, ravivent des souvenirs intimes et tendres.

Aussi, comment aurai-je pu, cher Président, décliner votre aimable demande ? C'est un grand honneur pour moi de remettre une décoration dans ce sanctuaire de l'éducation où j'ai passé les meilleures années de mon existence. Murmures de désapprobation dans la salle... C'est donc,

Mesdames, Messieurs, avec un immense plaisir que j'appelle le plus brillant, le plus talentueux, le plus exemplaire élève de notre établissement, j'ai nommé...

Girerd se penche vers le proviseur et lui chuchote à l'oreille, puis il se redresse...

C'est donc avec un immense plaisir que j'appelle le jeune et remarquable lauréat de cette première distinction attribuée par notre Amicale.

J'ai nommé... Jean Algrain !

*Tonnerre d'applaudissements,*

– LA SALLE : Algrain, Algrain

*Le proviseur demande par geste le retour au calme. Girerd accueille Algrain et procède à la remise de la médaille.*

– GIRERD : Au nom du Président de la... de l'Amicale, je vous fais chevalier... médaillé d'or des anciens du lycée de Nevers.

*Girerd après l'avoir présentée au public accroche la médaille au cou du lycéen. Il lui donne l'accolade.*

– Bravo, mon jeune ami, persévérez, vous êtes sur de bons rails.

*Ovations. Les membres de la tribune se lèvent le félicitent, tandis que les anciens applaudissent. Naudin, Chevretin et d'autres élèves le hissent sur leurs épaules.*

*On entend dans la salle :*

– LA SALLE : Algrain un discours, Algrain un discours, Algrain un discours...

– ALGRAIN : Merci, Merci...

*Après un silence d'un ton sérieux*

En vérité, je n'ai guère de mérite.

Ne dois-je pas tout

à mes parents qui m'ont élevé

à mes maîtres qui m'ont instruit

aux camarades qui m'ont entouré.

Peut-être, un peu, à mes facilités

et aussi, comme ne cessait de le rappeler

Monsieur le censeur

« Labor omnia vincit Improbus »

Merci, merci et longue vie

longue vie à notre LYCEE

*Repris en chœur par les anciens*

– LES ANCIENS : Longue vie au lycée, longue vie au lycée, longue vie au lycée !

*Progressivement tous les acteurs et figurants arrivent sur la scène.*

*Bouquet final.*

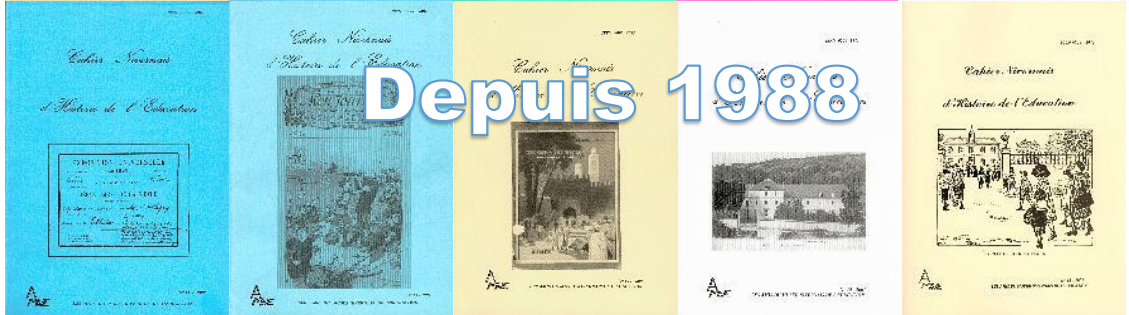
*Cela se termine par une chorégraphie qui réunit tous les acteurs.*



# Les Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation



Depuis 1988



35 numéros parus



En vente au musée



En savoir plus sur les publications des AMNE (numéros, sommaires...)



© Amis du Musée Nivernais de l'Éducation  
Imprimé par imprimerie Saviard – Diazo+ à 100 exemplaires.  
Directeur de la publication : Philippe JOLY  
Prix du numéro : 12,00 €  
ISSN 0999 – 5951